

ARAB TUNISIAN LEASE



Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars
divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Registre du Commerce : B157711996
Tél : 70 135 000 – Fax : 71 767 300

L'ATL est notée BBB (tun) à long terme avec perspective d'évolution négative et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 12 Février 2015.

Document de référence « ATL 2015 »

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le **10 DEC 2015** sous le **N° 15-013** en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information

M. Kamel HBIBI, Directeur Contrôle de Gestion et surveillance du risque
ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène
Tél : 71 135 005 – Fax : 71 767 300

Intermédiaire en bourse chargé du document de référence



BNA Capitaux
Complexe Le Banquier Avenue Tahar HADDAD 1053 Les Berges du lac
Tél : (+216) 71 139 500 Fax : (+216) 71 656 299

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse –Complexe « Le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053– Tunis et sur les sites Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn



Décembre 2015

SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE	5
CHAPITRE 1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES.....	6
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	6
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	6
1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES :	6
1.4. ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE	10
1.5. RESPONSABLE DE L'INFORMATION.....	10
CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL	11
2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'ATL.....	11
2.1.1. Dénomination et siège social:.....	11
2.1.2. Forme juridique et législation particulière	11
2.1.3. Date de constitution et durée.....	11
2.1.4. Objet social	11
2.1.5. Registre du commerce	11
2.1.6. Exercice social	11
2.1.7. Clauses statutaires particulières	12
2.1.8. Nationalité	17
2.1.9. Régime fiscal	17
2.1.10. Matricule fiscal.....	17
2.1.11. Capital social	17
2.1.12. Lieu où peuvent être consultés les documents de la société	17
2.1.13. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing	17
2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE	18
2.3. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	18
2.4. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31/08/2015	18
2.4.1. Structure du capital au 31/08/2015.....	18
2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 31/08/2015	19
2.4.3. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31/08/2015	19
2.4.4. Nombre d'actionnaires au 31/08/2015	19
2.5. DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE ATB AU 31/12/2014.....	20
2.5.1. Présentation générale du groupe ATB.....	20
2.5.1.1. SCHEMA FINANCIER DU GROUPE AU 31/12/2014	23
2.5.1.2. ETAT DES PARTICIPATIONS ENTRE LES SOCIETES DU GROUPE ATB ARRETE AU 31/12/2014.....	24
2.5.1.3. CHIFFRES CLES DES SOCIETES DU GROUPE AU 31/12/2014	25
2.5.1.4. ENGAGEMENTS FINANCIERS DES SOCIETES DU GROUPE ATB AU 31/12/2014	26
2.5.1.5. POLITIQUE ACTUELLE ET FUTURE DE FINANCEMENT INTER-SOCIETE DU GROUPE	27
2.5.2. Relations de l'ATL avec les sociétés du groupe ATB au 31/12/2014	27
2.5.3. Relations commerciales entre l'ATL et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2014	29
2.5.4. Relations avec les autres parties liées au 31/12/2014 (autres que les sociétés du groupe)	31
2.5.4.1. Prêts octroyés et crédits reçus autres que les sociétés du groupe.....	31
2.5.4.2. Créances et dettes commerciales autres que les sociétés du groupe	32
2.5.4.3. Les apports en capitaux en 2014 autres que les sociétés du groupe	32
2.5.4.4. Les dividendes encaissés par l'ATL et distribués par les autres parties liées autres que les sociétés du groupe	32
2.5.4.5. Les dividendes décaissés par l'ATL et distribués par les autres parties liées autres que les sociétés du groupe	32
2.5.4.6. Garanties et suretés	32
2.5.5. Transferts de ressources	32
2.5.5.1. Chiffres d'affaires réalisés	33
2.5.5.2. Achat ou vente d'immobilisations.....	33
2.5.5.3. Prestations de service	33

2.5.5.4.	Contrats de gestion	34
2.5.5.5.	Contrats de location	34
2.5.5.6.	Fonds gérés	34
2.6.	DIVIDENDES:.....	35
2.7.	MARCHE DES TITRES.....	35
2.8.	NOTATION DE LA SOCIETE	36
CHAPITRE 3.	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'ATL.....	44
3.1.	PRESENTATION DE LA SOCIETE	44
3.2.	ORGANISATION DE LA SOCIETE.....	44
3.2.1	ORGANIGRAMME ET CONTROLE INTERNE:	44
3.3.	DESCRIPTION DE L'ACTIVITE	49
3.3.1.	ACTIVITE DE LA SOCIETE AU 31/12/2014	49
3.3.2.	ACTIVITE DE LA SOCIETE AU 30/06/2015	52
3.3.3.	INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30/09/2015.....	56
3.4.	LES FACTEURS DE RISQUE ET LA NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE.....	57
3.5.	DEPENDANCE DE L'EMETTEUR	58
3.6.	MATRICE SWOT	60
3.7.	LITIGE OU ARBITRAGE EN COURS OU PASSE.....	60
3.8.	EVOLUTION DE L'EFFECTIF DE LA SOCIETE	60
3.9.	POLITIQUE D'INTERESSEMENT ET DE FORMATION DU PERSONNEL	60
3.10.	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT.....	61
CHAPITRE 4 :	PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT	62
4.1.	PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2014.....	62
4.1.1.	Etat des immobilisations propres corporelles et incorporelles	62
4.1.2.	Immobilisations financières	63
4.1.3.	Créances issues d'opérations de leasing.....	64
4.2.	ETATS FINANCIERS COMPARES AU 31 DECEMBRE	65
4.2.1.	Bilans comparés au 31 décembre	65
4.2.2.	Etat de résultat comparé au 31 décembre	66
4.2.3.	Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre.....	67
4.2.4.	Tableau des engagements hors bilan au 31 décembre	68
4.2.5.	Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2014	69
4.2.6.	Rapports général et spécial du commissaire aux comptes	123
4.3.	Les engagements financiers au 31/12/2014.....	132
4.4.	Encours des emprunts émis par l'ATL au 31/12/2014	133
4.5.	STRUCTURE DES SOUSCRIPTEURS PAR CATEGORIE A L'EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2015/1 ».....	136
4.6.	SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION COMPARES AU 31 DECEMBRE.....	137
4.7.	TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2014	138
4.8.	AFFECTATION DES RESULTATS DES TROIS DERNIERS EXERCICES.....	139
4.9.	EVOLUTION DES PRODUITS NETS ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION	139
4.10.	EVOLUTION DU BENEFICE NET.....	139
4.11.	EVOLUTION DES DIVIDENDES	139
4.12.	EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	140
4.13.	INDICATEURS DE GESTION ET RATIOS	141
4.14.	PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 30/06/2015.....	142
4.14.1.	Etat des immobilisations propres corporelles et incorporelles	142
4.14.2.	Immobilisations financières	143
4.14.3.	Créances issues d'opération de leasing:	144
4.14.4.	Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2015	144
4.15.	ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2014	145
4.15.1.	Bilan au 30/06/2014.....	146
4.15.2.	Etat de résultat au 30/06/2014.....	147
4.15.3.	Etat de flux de trésorerie au 30/06/2015	148
4.15.4.	Etat des engagements hors bilan au 30/06/2015	149
4.15.5.	Notes aux états financiers.....	150
4.15.6.	Rapport d'examen limité sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2015	196

4.16.	ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 30/06/2015.....	198
4.17.	ENCOURS DES CREDITS CONTRACTES PAR ATL AU 30/06/2015	199
4.18.	SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION COMPARES AU 30 JUIN.....	202
4.19.	TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2015	203
4.20.	EVOLUTION DES PRODUITS NETS DE LEASING ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION	204
4.21.	EVOLUTION DU BENEFICE NET.....	204
4.22.	EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	204
4.23.	INDICATEURS DE GESTION ET RATIOS	205
4.24.	COMPORTEMENT BOURSIER DE L'ACTION ATL.....	206
CHAPITRE 5 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES.....		207
5.1.	CONSEIL D'ADMINISTRATION	207
5.1.1.	Membres des organes d'administration.....	207
5.1.2.	Fonction des membres et des organes d'administration et de direction dans la société	207
5.1.3.	Principales activités exercées en dehors de la société au cours des 3 dernières années.....	207
5.1.4.	Mandats des membres des organes d'administration et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés	208
5.1.5.	Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent	208
5.2.	INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA SOCIETE AU 31/12/2014.....	208
5.2.1.	Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction	208
5.2.2.	Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction.....	209
5.3.	CONTROLE	209
5.4.	NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL ET/OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL	210
CHAPITRE 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR.....		211
6.1.	EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATIONS	211
6.1.1.	EVOLUTION RECENTE.....	211
6.1.2.	ORIENTATIONS.....	211
6.2.	PERSPECTIVES D'AVENIR.....	211
6.2.1.	ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRES ET DES MODIFICATIONS EFFECTUEES AU NIVEAU DES PREVISIONS 2014-2019 PAR RAPPORT AUX INFORMATIONS PREVISIONNELLES 2015-2020	212
6.2.2.	ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES AU 30 SEPTEMBRE 2015 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2015	215
6.2.3.	HYPOTHESES DE PREVISIONS RETENUES	215
6.2.4.	ÉTATS FINANCIERS PREVISIONNELS	222
6.2.5.	MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	225
6.2.6.	EVOLUTION DES CREANCES CLASSEES	225
6.2.7.	RATIOS PREVISIONNELS	226
6.3.	AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PREVISIONNELLE	227

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

Arab Tunisian Lease est une société anonyme au capital de 25 000 000 Dinars, créée en 1993 à l'initiative de l'ATB qui détient 32,6% au 31/08/2015 de son capital.

Elle a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel dans les différents secteurs économiques. Toutefois, son activité est orientée principalement vers les véhicules utilitaires et les camions.

En 1997, l'ATL a été introduite au marché principal de la cote de la bourse par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Au 31/12/2014 l'encours financier s'est élevé à 397MD pour un total d'encours du secteur de l'ordre de 2871MD, soit une part de marché de 13,8%. Concernant les mises en en force, l'ATL détient 13,8% de part de marché avec 220,7MD, pour un total de 1 606MD pour le marché.

Durant le premier semestre de l'année 2015, les approbations ont augmenté de 0,2% par rapport à la même période de 2014, passant de 154,6MD à 154,9MD.

Les mises en force ont connu une hausse de 12,2% par rapport à la même période de 2014, pour s'établir à 135,4MD contre 120,7MD au 30/06/2014.

Pour le besoin de ses financements, l'ATL a toujours procédé à la levée de capitaux sur le marché financier à travers l'émission des emprunts obligataires. L'encours des emprunts obligataires au 31/12/2014 s'élève à 237,8MD.

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **12 février 2015** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note long terme : BBB (tun) ; Perspective :Négative
- Note court terme : F3 (tun)
- Risque Souverain en monnaie étrangère : BB-
- Risque Souverain en monnaie locale : BB

Selon l'Agence de Notation Fitch Ratings, Les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reposent sur la probabilité du soutien que pourrait lui apporter, en cas de nécessité, son actionnaire ultime, la banque Arab Bank plc (AB, notée 'BBB-/Négative/'bbb-'), à travers sa filiale tunisienne, Arab Tunisian Bank (ATB, notée 'BB' / Négative/ 'b'; note de soutien extérieur '3').

Le capital d'ATL est contrôlé à hauteur de 32,6% par ATB, qui est elle-même détenue à 64,2% par AB. Malgré la capacité d'AB à soutenir ATL, Fitch considère que la probabilité d'un tel soutien n'est que limitée du fait qu'AB est un actionnaire indirect (à travers – ATB), et que son niveau de participation au capital d'ATL est faible. La perspective sur la note nationale long-terme est négative en ligne avec celle d'AB.

Le ratio des créances douteuses et litigieuses CDL (créances classées / total des engagements sur la clientèle) et le ratio de couverture des créances classées (provisions + produits réservés / CDL) ont évolué comme suit :

	2012	2013	2014
Ratio des créances classées	8,40%	8,80%	8,60%
Ratio de couverture des créances classées	69,80%	70,40%	71,19%

Chapitre 1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1. Responsable du document de référence

M. Slimene BETTAIEB
Président Directeur Général de l'Arab Tunisian Lease

1.2. Attestation du responsable du document de référence

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Arab Tunisian Lease
Le Président Directeur Général
M. Slimene BETTAIEB



1.3. Responsables du contrôle des comptes :

Etats financiers 2012, 2013 et 2014:

- La Générale d'Audit et de Conseil, Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie Membre de CPA International
Adresse: 9, Place Ibn Hafs - Mutuelleville 1002 Tunis
- Financial Audit & Consulting Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Adresse: 22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana.

Etats financiers intermédiaires au 30/06/2015:

- La Générale d'Audit et de Conseil, Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie Membre de CPA International
Adresse: 9, Place Ibn Hafs - Mutuelleville 1002 Tunis

- Financial Audit & Consulting Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Adresse: 22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana.

Extrait de l'opinion des co-commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2012

Les états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2012 ont fait l'objet d'un audit effectué par La Générale d'Audit & Conseil représentée par M. Chiheb GHANMI et par Financial Auditing représentée par M. Mohamed Neji HERGLI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et on été certifiés sans réserves.

Toutefois, les commissaires aux comptes ont émis les observations suivantes :

1. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne et nous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne remis à la Direction Générale, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.
2. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises sous forme d'actions ordinaires par l'ATL eu égard à la réglementation en vigueur.

Quant aux valeurs mobilières émises sous forme d'obligations, la société procède actuellement au suivi de la liste des obligataires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières émises sous forme d'obligations n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Extrait de l'opinion des co-commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2013

Les états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2014 ont fait l'objet d'un audit effectué par La Générale d'Audit & Conseil représentée par M. Chiheb GHANMI et par Financial Auditing représentée par M. Mohamed Neji HERGLI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et on été certifiés sans réserves.

Toutefois, les commissaires aux comptes ont émis les observations suivantes :

1. Nous attirons l'attention sur la Note 5 aux états financiers qui précise qu'antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2013, le test de dépréciation à base individuelle des créances issues des opérations de leasing n'incluait pas la constitution de provisions additionnelles sur les créances classées parmi les actifs compromis (classe B4) ayant une ancienneté dans ladite classe supérieure ou égale à 3 ans.

L'introduction, à partir de l'exercice 2013, du principe du provisionnement additionnel des créances compromises, et ce en application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, constitue un changement de méthodes comptables au sens du paragraphe 11 de la norme NCT 11 relative aux modifications comptables.

En raison du caractère non significatif de l'incidence de ce changement de méthodes comptables sur les capitaux propres d'ouverture, soit 17.410 DT, l'application rétrospective de la nouvelle méthode n'a pas été envisagée.

Conséquemment, les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été impactés à hauteur de 50.793 DT correspondant à la provision additionnelle requise à la date de clôture dudit exercice au titre des créances issues des opérations de leasing classées parmi les actifs compromis.

2. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne et nous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne remis à la Direction Générale, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.
3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises sous forme d'actions ordinaires par l'ATL eu égard à la réglementation en vigueur.

Quant aux valeurs mobilières émises sous forme d'obligations, la société procède actuellement au suivi de la liste des obligataires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières émises sous forme d'obligations n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Extrait de l'opinion des co-commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2014

Les états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2012 ont fait l'objet d'un audit effectué par La Générale d'Audit & Conseil représentée par M. Chiheb GHANMI et par Financial Auditing représentée par M. Mohamed Neji HERGLI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et on été certifiés sans réserves.

Toutefois, les commissaires aux comptes ont émis les observations suivantes :

1. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.
2. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne et nous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne remis à la Direction Générale, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

3. En application des dispositions de l'**article 19** du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises sous forme d'actions ordinaires par l'ATL eu égard à la réglementation en vigueur.

Quant aux valeurs mobilières émises sous forme d'obligations, la société procède actuellement au suivi de la liste des obligataires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières émises sous forme d'obligations n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Avis des co-commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2015

Les états financiers intermédiaires de l'ATL arrêtés au 30/06/2015 ont fait l'objet d'un examen limité effectué par la Générale d'Audit et Conseil représentée par M. Chiheb GHANMI et par Financial Auditing & Consulting représentée par M. Mohamed Neji HERGLI selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 qui ont émis l'avis suivant:

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de l'Arab Tunisian Lease (ATL), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 30 juin 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints de l'Arab Tunisian Lease (ATL) arrêtés au 30 juin 2015, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Attestation des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ».

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International

F.A.C

Chiheb GHANMI

Mohamed Neji HERGLI



1.4. Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du document de référence. »

BNA CAPITAUX
Le Directeur Général
M. Kamel GUESMI



1.5. Responsable de l'information



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

2.1. Renseignements de caractère général concernant l'ATL

2.1.1. Dénomination et siège social:

Dénomination sociale : Arab Tunisian Lease
Siège social : Building Ennour – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène
Téléphone : (70) 135 000
Fax : (71) 767 300
E-mail : atl.lease@atl.com.tn
Site web : www.atl.com.tn

2.1.2. Forme juridique et législation particulière

Forme juridique : Société Anonyme

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée par la loi n°19-2006 du 02/05/2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

2.1.3. Date de constitution et durée

Date de constitution : 04/12/1993
Durée : 99 ans

2.1.4. Objet social

La société a pour objet principal de réaliser des opérations de leasing (crédit -bail) d'équipements, de matériel ou de biens immobiliers achetés ou réalisés en vue de leurs location par celle-ci tout en demeurant propriétaire.

Ces équipements, matériels et/ou biens immobiliers doivent être destinés à être utilisés dans les activités professionnelles, commerciales, industrielles, agricoles, de pêche ou de services.

Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2.1.5. Registre du commerce

B15771/1996

2.1.6. Exercice social

Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre

2.1.7. Clauses statutaires particulières

Affectation et répartition des bénéfices (Article 31 des statuts) :

Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales ainsi que tous amortissements de l'actif social et de toutes provisions pour risques commerciaux, financiers ou industriels.

Les bénéfices distribuables sont constitués du résultat comptable net de l'exercice majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs.

Ces bénéfices sont distribuables après déduction de ce qui suit :

- une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le 1/10 du capital.
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- Toute somme que l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux ou de reporter à nouveau.

Rémunération exceptionnelle des membres du Conseil d'Administration (Article 22 des statuts) :

Le Conseil d'Administration peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés aux membres du Conseil d'Administration.

Ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation de la société.

Assemblées générales

Dispositions communes aux Assemblées Générales (article 26 des statuts) :

1. Assemblées constitutives, Ordinaires et Extraordinaires

Les Assemblées générales sont constitutives, Ordinaires et Extraordinaires. Elles sont convoquées pour délibérer conformément aux dispositions légales et statutaires.

Les délibérations régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même les absents ou incapables.

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Elle peut avoir les pouvoirs tout à la fois d'une Assemblée Ordinaire et d'une Assemblée Extraordinaire, si elle réunit les conditions nécessaires.

Les Assemblées Générales appelées à délibérer sur la vérification des apports, sur la nomination des premiers administrateurs, sur la sincérité de la déclaration faite par le ou par les fondateurs, sur les avantages particuliers, sont qualifiées d'Assemblées Générales constitutives.

Les délibérations de l'Assemblée, régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même les absents ou incapables.

2. Convocation des Assemblées

L'Assemblée Générale Ordinaire, doit se réunir, sous convocation du conseil d'administration, au moins une fois par année et dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable, et ce pour clôturer les actes de gestion de la société, approuver les comptes de l'exercice écoulé, et prendre les décisions relatives aux résultats à la lumière des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale est convoquée, en cas de nécessité, par :

- 1) Le ou les commissaires aux comptes.
- 2) Un mandataire nommé par le Tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins Trois pour Cent (3%) du capital social
- 3) Le liquidateur.

- 4) les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote, après offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.
Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu du territoire Tunisien indiqué par l'avis de convocation.
Les convocations sont faites par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe.
Les convocations doivent être faites dans un délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion.
L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour.
Les Assemblées peuvent même être réunies verbalement sans délai, si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

3. Le droit de siéger à une Assemblée Générale

Les titulaires de dix (10) actions libérées des versements exigibles, peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité. Ils peuvent aussi s'y faire représenter par mandat spécial.

Les actionnaires, ne disposant pas de ce nombre d'actions, peuvent se réunir pour atteindre le minimum prévu à l'alinéa ci-dessus et se faire représenter par l'un d'eux.

Toutefois, les sociétés actionnaires sont valablement représentées, soit par un de leurs gérants ou par un membre de leur Conseil d'Administration, soit par un mandataire muni d'un pouvoir spécial.

La qualité d'actionnaire n'est pas requise pour le gérant, le membre du Conseil ou le mandataire comme personnes physiques. Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf, convention contraire. La forme des pouvoirs, les lieux et délais de leur production est déterminée par le Conseil d'Administration.

4. Règlements des Assemblées Générales

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du conseil d'administration ou en son absence, par un administrateur délégué spécialement à cet effet, par le Conseil d'Administration et à défaut à l'actionnaire choisi par les actionnaires présents.

Au cas où l'Assemblée est convoquée à la diligence d'une personne étrangère au Conseil d'Administration (commissaire aux comptes, mandataire ou liquidateur), c'est cette personne qui la préside.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires qui représentent tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions, et sur leur refus, par ceux qui viennent après eux jusqu'à acceptation.

Le bureau désigne le Secrétaire qui peut être choisi en dehors de l'Assemblée.

Il est tenu une feuille de présence laquelle contient les noms et domiciles des actionnaires, présents ou représentés, et indique le nombre des actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille est émargée par les actionnaires présents ou leurs mandataires, et certifiée par le bureau; elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

Le bureau de l'assemblée est composé ainsi, du président, d'un secrétaire, et des deux scrutateurs.

5. Ordre du jour de l'Assemblée

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration si la convocation est faite par lui ou par la personne qui a fait la convocation de l'Assemblée.

Il n'est porté à l'ordre du jour que les propositions émanant du Conseil d'Administration, ou qui ont été communiquées au Conseil d'Administration quinze jours au moins avant la convocation, au moyen de demandes revêtues de la signature des actionnaires représentant au moins cinq pour cent du capital social.

Aucune proposition ne peut être soumise à l'Assemblée si elle ne figure pas à son ordre du jour.

6. Droit au vote de l'Assemblée Générale

Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions. Le vote a lieu à main levée ou par tout autre moyen public décidé par l'Assemblée Générale. Si l'un des actionnaires exige le scrutin secret, celui-ci devient obligatoire. Le scrutin secret est également obligatoire pour toutes les questions d'ordre personnelles, comme la révocation des Administrateurs ou la mise en cause de leur responsabilité.

Aucun actionnaire ne peut voter, à titre personnel ou par procuration, lorsqu'il s'agit d'une décision lui attribuant un avantage personnel ou de statuer sur un différend entre lui et la société.

Tout actionnaire peut voter par correspondance.

En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée sur le formulaire est légalisée.

Le vote par correspondance doit être adressée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée générale.

7. Procès-verbal de l'Assemblée Générale

Les délibérations de l'Assemblée sont constatées par des procès-verbaux inscrits ou annexés sur un registre spécial, et signés par les membres composant le bureau, le refus de l'un d'eux doit être mentionné.

Le procès-verbal des délibérations des Assemblées doit contenir les énonciations suivantes :

- La date et le lieu de sa tenue.
- Le mode de convocation.
- L'ordre du jour.
- La composition du bureau.
- Le nombre d'actions participant au vote et le quorum atteint.
- Les documents et les rapports soumis à l'Assemblée Générale.
- Un résumé des débats, le texte des résolutions soumises au vote et son résultat.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont signés, soit par le résident du Conseil, soit par l'Administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président, soit par deux Administrateurs quelconques.

Après dissolution de la société, et pendant la liquidation, ces copies ou ces extraits sont signés par un liquidateur ou, le cas échéant, par le liquidateur unique.

Assemblées Générales Ordinaires – Assemblées Générales Extraordinaires (article 27 des statuts) :

1. Assemblée Générale Ordinaire :

a) Constitution de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires (annuelles ou convoquées Extraordinairement) se composent des actionnaires détenteurs de dix (10) actions libérées des versements exigibles.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins le tiers (1/3) des actions donnant droit au vote.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée à nouveau. Un délai minimum de quinze jours entre les deux assemblées doit être respecté. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quelque soit le nombre d'actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées.

b) Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires ont à statuer sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration.

Elles confèrent à ce dernier, les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs qui lui sont attribués seraient insuffisants. D'une manière Générale, elles règlent les conditions du mandat imparti au Conseil d'Administration et elles déterminent souverainement la conduite des affaires de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire doit notamment prendre connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales, ainsi que du rapport des commissaires aux comptes.

- 1) Elle discute, approuve ou redresse les comptes d'une façon Générale, examine tous les actes de gestion d'Administration et leur donne quitus.

Les délibérations concernant l'approbation du bilan et des comptes doivent être précédées du rapport du ou des commissaires aux comptes à peine de nullité.

- 2) Elle statue sur l'affectation et la répartition des bénéfices.
- 3) Elle décide de l'amortissement ou du rachat des actions par prélèvement sur les bénéfices.
- 4) Elle approuve ou rejette les nominations provisoires d'administrateurs effectuées par le Conseil d'Administration.
- 5) Elle nomme, remplace et réélit les administrateurs et les commissaires aux comptes.
- 6) Elle détermine le montant des jetons de présence alloués annuellement au Conseil d'Administration, ainsi que la rémunération des commissaires aux comptes.
- 7) Elle approuve annuellement la rémunération des membres du comité permanent d'audit interne dont le montant est porté aux charges d'exploitation de la société.
- 8) Elle approuve ou désapprouve les conventions visées par l'article 200 du Code des sociétés commerciales.
- 9) Enfin, elle délibère sur toutes les autres propositions portées à son ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée Extraordinairement statue sur toutes les questions qui lui sont soumises et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2. Assemblée Générale Extraordinaire

a) Constitution de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quelque soit le nombre de leurs actions pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

Préalablement à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées doit être tenu au siège de la société à la disposition des actionnaires, quinze jours au moins avant la date réunion.

Les délibérations de l'assemblée générale ne sont considérées valables que si les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins sur première convocation, la moitié du capital et sur deuxième convocation le tiers du capital.

A défaut de ce dernier quorum le délai de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Dans le cas où l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de l'augmentation du capital social par majoration de la valeur nominative des actions, cette décision est prise à l'unanimité des actionnaires.

b) Pouvoirs de l'Assemblée Générale Extraordinaire

1- L'Assemblée Générale Extraordinaire statue sur toutes les questions visées aux articles 291 à 295, et 300, 307 à 310 du code des sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier toutes les dispositions des statuts de la société, sous proposition du conseil d'administration et conformément à la réglementation en vigueur.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide ou autorise l'augmentation ou la réduction du capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au conseil d'administration la réalisation de toutes augmentations de capital qu'elle décide.

2- Modification des statuts en application de dispositions légales ou réglementaires :

Les statuts peuvent être modifiés par le président directeur général, lorsque cette modification est effectuée en application de dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent. Les statuts sont soumis dans leur version modifiée à l'approbation de la première assemblée générale suivante.

3) Quorum

Les délibérations de l'Assemblée Générale ne sont valables que si les actionnaires présents ou les représentés au droit de vote détiennent la moitié (1/2) du capital et sur deuxième convocation le Tiers (1/3) du capital.

A défaut de ce dernier quorum le délai de la tenue de l'assemblée générale peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation. Elle statue à la majorité des Deux Tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou des représentants ayant droit au vote.

Transmission des actions (article 10 des statuts) :

1- La propriété des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur son compte.

2- La cession des actions est libre.

3- Les actions d'apport ne sont négociables que deux ans après la constitution définitive de la société ou de l'augmentation du capital, si elles proviennent de cette augmentation, les administrateurs doivent mentionner leur nature à la date de la constitution ou de l'augmentation de capital. Le tout sous réserve

des exceptions prévues par la législation en vigueur, lorsque les actions sont émises à la suite d'une fusion ou d'un apport partiel d'actifs.

Indivisibilité des actions (article 11 des statuts) :

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action . Les propriétaires indivis ou collectifs d'actions, notamment les héritiers ou ayants- droit d'un actionnaire décédé, sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun, ayant qualité pour assister aux Assemblées Générales. A défaut d'entente, il appartient à la partie la plus diligente de se pourvoir, ainsi que de droit, pour faire désigner par justice un mandataire chargé de présenter tous les copropriétaires.

Les usufruitiers et nu-propriétaires doivent également se faire représenter par l'un d'entre eux. A défaut de convention contraire entre l'usufruitier et le nu-propriétaire signifiée à la société, celle-ci considère que l'usufruitier représente valablement le nu-propriétaire, quelles que soient les décisions à prendre.

Droits de l'action (article 12 des statuts) :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social à une part proportionnelle au nombre des actions émises et en outre, à une part dans les bénéfices, ainsi qu'il est indiqué ci-après.

2.1.8. Nationalité

Tunisienne

2.1.9. Régime fiscal

Droit commun et particulièrement les lois 94-89 et 94-90 portant dispositions fiscales relatives au leasing. La loi n° 2000-98 du 25/12/2000 portant la loi de finance pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, ainsi que la loi 2007-70 du 27/12/2007 portant loi des finances pour l'année 2008 notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du premier janvier 2008.

2.1.10. Matricule fiscal

492439 NAM 000

2.1.11. Capital social

Au 31/12/2014, le capital social de l'ATL s'élève à 25 000 000 dinars, divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées.

2.1.12. Lieu où peuvent être consultés les documents de la société

Siège de la société : La société est sise à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 –Mahrajène.

2.1.13. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing

Kamel HABIBI, Directeur Contrôle de Gestion & Surveillance des risques
Tél : 70 135 005 Fax : 71 767 300

2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la société

Capital social : 25 000 000 dinars
Nombre d'actions : 25 000 000 actions
Nominal : 1 dinar
Forme des actions : Nominative
Libération : intégrale
Catégorie : actions ordinaires
Jouissance : 1^{er} janvier 2015

2.3. Evolution du capital social

Décision	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		
		Montant en Dinars	Nombre d'actions	Montant en Dinars	Nombre d'actions	Valeur Nominale
AGE du 04/12/1993	Constitution			6 000 000	60 000	100
AGE du 01/12/1995	Augmentation en numéraire	2 000 000	20 000	8 000 000	80 000	100
AGE du 28/03/1997	Réduction du nominal de l'action	-	720 000	8 000 000	800 000	10
AGE du 28/03/1997	Augmentation en numéraire	2 000 000	200 000	10 000 000	1 000 000	10
AGE du 31/05/2007	Réduction du nominal de l'action	-	9 000 000	10 000 000	10 000 000	1
AGE du 21/05/2008	Augmentation par incorporation de Réserves	2 000 000	2 000 000	12 000 000	12 000 000	1
	Augmentation en numéraire	5 000 000	5 000 000	17 000 000	17 000 000	1
AGE du 30/06/2012	Augmentation par incorporation de Réserves	2 000 000	2 000 000	19 000 000	19 000 000	1
	Augmentation en numéraire	6 000 000	5 000 000	25 000 000	25 000 000	1

2.4. Répartition du capital et des droits de vote au 31/08/2015

2.4.1. Structure du capital au 31/08/2015

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Actionnaires tunisiens	1 551	24 991 788	24 991 788	99,97%
Personnes morales	98	18 365 196	18 365 196	73,46%
Ayant 3% et plus	5	15 008 442	15 008 442	60,03%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	6	1 644 378	1 644 378	6,58%
Public ayant au maximum 0,5%	87	1 712 376	1 712 376	6,85%
Personnes physiques	1453	6 626 592	6 626 592	26,51%
Ayant 3% et plus	1	1 163 383	1 163 383	4,65%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	5	1 670 000	1 670 000	6,68%
Public ayant au maximum 0,5%	1 447	3 793 209	3 793 209	15,17%
Actionnaires étrangers	7	7 881	7 881	0,03%
Personnes morales	0	0	0	0,00%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5%	0	0	0	0,00%
Personnes physiques	7	7 881	7 881	0,03%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5%	7	7 881	7 881	0,03%
Rompus	0	331	331	0,00%
TOTAUX	1 558	25 000 000	25 000 000	100,00%

2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 31/08/2015

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
ATB	8 154 021	8 154 021	32,62%
ENNAKL Automobiles	2 666 921	2 666 921	10,67%
BNA PARTICIPATIONS	2 500 000	2 500 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 383	1 163 383	4,65%
SEFINA SICAF	937 500	937 500	3,75%
PIRECO	750 000	750 000	3,00%
Total	16 171 825	16 171 825	64,69%

2.4.3. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31/08/2015

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Président			
M. Slimene BETTAIEB	2 030	2 030	0,01%
Administrateurs			
Arab Tunisian Bank	8 154 021	8 154 021	32,62%
Société ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,67%
M. Fethi BLANCO (mandaté par la société Ennakl)	0	0	0,00%
Banque Nationale Agricole	2 500 000	2 500 000	10,00%
M. Ammar Tlili (mandaté par la BNA)	0	0	0,00%
SEFINA SICAF	937 500	937 500	3,75%
M. Abdelwaheb GOUIDER (mandaté par l'ATB)	0	0	0,00%
ATI SICAF	40 000	40 000	0,16%
M. Ezzeddine Saidane (membre indépendant)	0	0	0,00%
M. Laaroussi Bouziri (membre indépendant)	0	0	0,00%
M. Ridha ZERZRI (membre représentant les actionnaires minoritaires)	38 000	38 000	0,15%

2.4.4. Nombre d'actionnaires au 31/08/2015

Le capital de l'ATL est réparti entre 1 558 actionnaires :

- 98 personnes morales
- 1 460 personnes physiques

2.5. Description sommaire du groupe ATB au 31/12/2014

2.5.1. Présentation générale du groupe ATB

DENOMINATION SOCIALE	Capital social Au 31/12/2014 (en Dinars)	Nombre d'actions constituant le capital	Participation ATB (en Nombre d'actions)	Taux de participation de l'ATB	Provisions Constituées (en mD)
Arab Tunisian Bank - ATB	100 000 000	100 000 000			
Arab Financial Consultants - AFC	4 000 000	800 000	240 000	30,0%	
Arab Tunisian Development - ATD SICAR	2 187 500	218 750	89 999	41,1%	
Arab Tunisian Invest - ATI SICAF	5 775 000	1 155 000	347 745	30,1%	
Arab Tunisian Lease - ATL	25 000 000	25 000 000	8 154 021	32,6%	
Union de Factoring – UNIFACTOR	15 000 000	3 000 000	209 243	6,97%	
Computer Distribution - CODIS	2 200 000	22 000	3 059	13,9%	
ARABIA SICAV	6 078 159	94 115	82 340	87,5%	1 345
SANADETT SICAV	207 068 783	1 988 084	900	0,05%	
AXIS TRESORERIE SICAV	34 935 915	338 222	2 000	0,6%	
FCP AXIS CAPITAL Prudent	11 314 020	5 371	30	0,6%	
FCP IRADETT 20	668 742	59 943	7 000	11,7%	
FCP IRADETT 50	647 931	53 301	7 000	13,1%	
FCP IRADETT 100	529 805	33 635	7 000	20,8%	
FCP IRADETT CEA	574 696	39 559	7 000	17,7%	
FCP SALAMETT PLUS	7 818 799	769 837	7 000	0,9%	
FCP SALAMETT CAP	14 147 345	1 082 905	7 000	0,6%	

Le groupe ATB est composé de dix-sept (17) sociétés dont seize exercent dans le secteur de la finance et une exerce dans le secteur commercial.

L'ATB : (La société mère)

Créée en juin 1982, l'Arab Tunisian Bank est une société anonyme au capital actuel de 100 000 000D divisé en 100 000 000 actions de nominal 1D, dont 64,2% est détenu par Arab Bank Plc, Banque de nationalité Jordanienne. L'objet social de l'ATB est l'exercice de la profession bancaire et notamment la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits. L'introduction de l'ATB à la cote de la bourse a eu lieu en Octobre 1990.

L'AFC :

Créée en 1985, avec comme objet social la réalisation des opérations financières de gestion de fortune et de conseils. En 1994 l'AFC a obtenu l'agrément d'Intermédiaire en Bourse, et a changé son objet social qui se consacre à la négociation des valeurs mobilières et la gestion des portefeuilles titres. Son capital actuel est de 4 000 000 de dinars, divisé en 800 000 actions de nominal 5 Dinars. Au 31/12/2014, le capital de l'AFC est détenu à hauteur de 30% par l'ATB et 10% par l'ATI SICAF.

L'ATD SICAR :

Créée en 2001 l'Arab Tunisian Development SICAR est une société anonyme au capital de 2 187 500 dinars au 31/12/2014, divisé en 218 750 actions de 10 dinars chacune. Son objet social est la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment des entreprises promues par les nouveaux promoteurs. Au 31/12/2014, la capital de l'ATD SICAR est détenu à hauteur de 41,1% par l'ATB et 6,9% par l'ATI SICAF.

L'ATI SICAF :

Créée en 1994, l'Arab Tunisian Invest SICAF est une société anonyme au capital de 5 775 000 dinars, divisé en 1 155 000 actions de 5 dinars chacune. C'est une société d'investissement à capital fixe régie par la loi n°

88-92 du 2 Août 1988 telle que modifiée par les textes subséquents. Son objet social est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses propres fonds. Au 31 décembre 2014, l'ATB détient 30,1% du capital de l'ATI SICAF et l'ATL en détient 1,7%.

L'ATL :

Créée en Décembre 1993 à l'initiative de l'ATB et de la BNA, l'Arab Tunisian Lease est une société anonyme au capital de 25 000 000 dinars divisé en 25 000 000 d'actions de 1 dinar chacune.

L'ATL est un établissement financier spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers.

L'ATL concentre son activité sur le leasing mobilier en intervenant dans le financement de matériel de Bâtiment et Travaux Publics, d'équipements touristiques, de matériel roulant et de matériel médical. Le leasing « véhicules légers » est entrain de connaître une forte expansion et l'ATL projette son développement sur ce créneau car il assure les marges les plus élevées tout en présentant un faible niveau de risque.

Au 31/12/2014, l'ATB détient 32,6% du capital de l'ATL.

UNION DE FACTORING :

Union de Factoring est une société anonyme créée en avril 2000. Son capital actuel est de 15 000 000 de dinars, divisé en 3 000 000 actions de nominal 5 Dinars.

Union de Factoring est une société d'affacturage régie par la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, ayant pour objet l'exécution des opérations de Factoring qui englobent les encaissements et le recouvrement des créances et l'octroi d'avances ou de garanties de bonne fin sur les créances en question.

Au 31/12/2014, le capital de l'Union de Factoring était détenu à hauteur de 6,97% par l'ATB et 11,3% par l'ATL.

CODIS :

Créée en 1998, la Computer Distribution est une société anonyme au capital de 2 200 00 dinars divisé en 22 000 actions de 100 dinars chacune, au 31/12/2012. Son objet social est l'achat localement ou l'importation et la commercialisation, le tout en gros, de tout matériel et autre produit informatique, en particulier les ordinateurs, les accessoires, les fournitures, le matériel de télécommunication, ainsi que tous logiciels, services, conseils et assistance, se rattachant directement ou indirectement à la création ou à la gestion et au transport en local et à distance de l'information et des données sous toutes ses formes.

A partir de janvier 2004, CODIS fait partie du groupe IBM.

Au 31/12/2014, son capital est détenu à hauteur de 15,6% par IBM et à hauteur de 13,9% par l'ATB.

ARABIA SICAV :

Créée en 1994, ARABIA SICAV est une société d'investissement à capital variable ayant pour objet social ayant pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Au 31 décembre 2014, le montant des actifs gérés par ARABIA SICAV était de 6,1MD.

A cette même date, l'ATB détenait 87,5% de ARABIA SICAV. Elle est aussi dépositaire de ladite SICAV.

SANADETT SICAV :

Créée en 2000, SANADETT SICAV est une société d'investissement à capital variable ayant pour objet social la constitution et la gestion d'un portefeuille obligataire par l'utilisation de ses fonds propres.

Au 31/12/2014, le montant des actifs gérés par SANADETT SICAV était de 207,1MD. L'ATB détenait 0,05% du capital de SANADETT SICAV. Elle est aussi dépositaire de ladite SICAV.

AXIS TRESORERIE SICAV :

Créée en 2003, Axis Trésorerie SICAV est une société d'investissement à capital variable.

Au 31 décembre 2014, le montant des actifs gérés par Axis Trésorerie sicav était de 34,9MD. La société opère dans le secteur financier et elle a pour objet la gestion d'un portefeuille obligataire. Les ressources de la société sont constituées de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Au 31 décembre 2014, l'ATB détenait 0,6% du capital de Axis Trésorerie SICAV. Elle est aussi dépositaire de la SICAV.

FCP AXIS CAPITAL Prudent :

Créé en 2005, FCP Axis Capital Protégé est un fonds commun de placement de type mixte.

Au 31 décembre 2014, le montant des actifs gérés par le FCP était de 11,3MD. A cette même date, l'ATB détenait 0,6% du FCP Axis Capital Protégé. Elle est aussi dépositaire du FCP.

FCP IRADETT 20 :

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT 20 est un fonds commun de placement de type mixte. Au 31 décembre 2014, le montant des actifs gérés par le FCP est de 668mD. A cette même date, l'ATB détenait 11,7% du FCP IRADETT 20. Elle est aussi dépositaire du FCP.

FCP IRADETT 50 :

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT 50 est un fonds commun de placement de type mixte.

Au 31 décembre 2014, le montant des actifs gérés par le FCP était de 647mD. A cette même date, l'ATB détenait 13,1% du FCP IRADETT 50. Elle aussi dépositaire du FCP.

FCP IRADETT 100 :

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT 100 est un fonds commun de placement de type dynamique (100% actions).

Au 31 décembre 2014, le montant des actifs gérés par le FCP était de 530mD. A cette même date, l'ATB détenait 20,8% du FCP IRADETT 100. Elle aussi dépositaire du FCP.

FCP IRADETT CEA :

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT CEA est un fonds commun de placement de type mixte dédié aux Comptes Epargne Actions.

Au 31 décembre 2014, le montant des actifs gérés par le FCP était de 575mD. A cette même date, l'ATB détenait 17,7% du FCP IRADETT CEA. Elle aussi dépositaire du FCP.

FCP SALAMETT PLUS :

Créé à la fin de 2006, FCP SALAMETT PLUS est un fonds commun de placement de type obligataire.

Au 31 décembre 2014, le montant des actifs gérés par le FCP était de 7,8MD. A cette même date, l'ATB détenait 0,9% du FCP SALAMETT CAP. Elle est aussi dépositaire du FCP.

FCP SALAMETT CAP :

Créé à la fin de 2006, FCP SALAMETT CAP est un fonds commun de placement de type obligataire à capitalisation, donc sans distribution de dividendes.

Au 31 décembre 2014, le montant des actifs gérés par le FCP était de 14,1MD. A cette même date, l'ATB détenait 0,6% du FCP SALAMETT CAP. Elle aussi dépositaire du FCP.

2.5.1.2. Etat des participations entre les sociétés du groupe ATB arrêté au 31/12/2014

	ATB	AFC	ATI SICAF	ATD SICAR	ATL	UNION DE FACTORING	CODIS	ARABIA SICAV	SANADETT SICAV	Axis Trésorerie SICAV	FCP Axis Capital Prudent	IRADETT 20	IRADETT 50	IRADETT 100	IRADETT CEA	SALAMETT T PLUS	SALAMETT CAP
ATB		30,00%	30,11%	41,14%	32,62%	6,97%	13,90%	87,49%	0,05%	0,59%	0,56%	11,68%	13,13%	20,81%	17,70%	0,91%	0,65%
AFC			0,28%								0,95%	5,00%	0,11%	0,74%		0,03%	0,01%
ATI Sicaf	0,03%	10,00%		6,86%	0,14%	3,94%			0,26%								
ATD Sicar					0,78%				12,22%							12,31%	40,32%
ATL			1,73%			11,33%											
UNION DE FACTORING																	
CODIS																	
ARABIA sicav				0,40%							0,37%						
SANADETT sicav										5,03%						6,36%	2,31%
Axis Trésorerie sicav									0,51%								4,21%
FCP Axis Capital Prudent								0,07%		1,00%							
IRADETT 20	0,001%																
IRADETT 50	0,002%				0,03%												
IRADETT 100	0,005%																
IRADETT CEA	0,009%				0,04%												
SALAMETT PLUS																	
SALAMETT CAP																4,16%	

2.5.1.3. Chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2014

(en mD)

Sociétés	Capitaux propres avant affectation	Chiffres d'affaires (produits d'exploitation)	Résultat d'exploitation	Résultat net	Dettes globales (total passifs)	Charges financières
ATB	497 201	335 986	55 096	53 311	4 539 071	153 523
AFC	4 795	2 497	147	326	2 088	4
ATI SICAF	7 207	879	344	560	391	0
ATD SICAR	12 898	5 278	2 877	2 436	273 010	56
ATL	72 419	37 846	9 781	6 098	364 944	20 211
UNION DE FACTORING	21 846	12 230	3 645	2 911	102 759	4 122
CODIS	3 312	20 265	1 542	525	11 006	826
SANADETT SICAV	215 708	11 066	9 389	9 414	374	0
ARABIA SICAV	6 186	202	108	59	101	0
AXIS TRESORERIE SICAV	36 137	1 430	1 079	1 107	64	0
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	12 804	486	262	985	42	0
FCP IRADETT 20	685	29	17	24	2	0
FCP IRADETT 50	660	29	15	46	2	0
FCP IRADETT 100	537	21	8	49	2	0
FCP IRADETT CEA	588	18	12	45	1	0
FCP SALAMETT PLUS	8 105	310	253	257	13	0
FCP SALAMETT CAP	14 631	459	344	362	19	0

2.5.1.4. Engagements financiers des sociétés du groupe ATB au 31/12/2014

(en mD)

Sociétés	ATB	AFC	ATI SICAF	ATD SICAR	ATL	Union de Factoring	CODIS	SANADETT SICAV	ARABIA SICAV	Axis Trésorerie SICAV	FCP Axis Capital Prudent	IRADETT 20	IRADETT 50	IRADETT 100	IRADETT CEA	SALAMETT PLUS	SALAMETT CAP	Total	
Crédits bancaires locaux	763 316				72 964	6 000	1 025												843 306
Crédits extérieurs	76 062				15 966														92 028
Emprunts obligataires	68 454				237 840	20 000													326 294
Fonds gérés				262 327															262 327
Ressources spéciales	4 879			1 264															6 143
Découverts				301		16 470	6 052												22 823
Billets de Trésorerie				800		12 980													13 780
Leasing							72												72
TOTAL	912 711	0	0	264 692	326 771	55 450	7 149	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 566 773

2.5.1.5. Politique actuelle et future de financement inter-société du groupe

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent généralement aux banques et au marché financier et peuvent émettre des billets de trésorerie souscrits par les sociétés du groupe.

2.5.2. Relations de l'ATL avec les sociétés du groupe ATB au 31/12/2014

2.5.2.1. Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe

Crédits reçus :

- L'ATL a contracté un emprunt à moyen terme de 10 000 000D auprès de l'ATB, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré d'un point de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé en 2014 la somme de 264 458D.

- L'ATL a émis en 2014 deux billets de trésorerie souscrits par la société SANDETT SICAV, dont l'ATB est administrateur, suivant les modalités suivantes :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Charge d'intérêts 2014
	du 19/09/2014			
Emission de billet de trésorerie	au 17/11/2014	4 000 000 DT	7,25%	47 756 DT
	du 18/11/2014			
Emission de billet de trésorerie	au 17/12/2014	4 000 000 DT	7,25%	24 022 DT

Au 31/12/2014, l'encours des crédits reçus se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014
CMT ATB	3 000 000
Sous total	3 000 000
Emprunt Obligataire	
SANADET SICAV	20 512 000
ATB	20 350 000
FCP SALAMET CAP ²	880 000
AXIS Trésorerie SICAV	860 000
ARABIA SICAV	76 200
ARAB FINANCIAL CONSULT	330 000
FCP AXIS capital protégé	40 000
FCP IRADET 50	34 000
FCP IRADET 20	26 000
Sous total	43 108 200
TOTAL	46 108 200

Prêts octroyés :

Au 31/12/2014, les comptes courants de l'ATL ouverts auprès de l'ATB présentent un solde créditeur de 5 725 117Dinars.

2.5.2.2. Les dividendes encaissés par l'ATL et distribués par les sociétés du groupe

Dividendes encaissés par l'ATL en 2014 au titre de l'exercice 2013

(en dinars)

Dénomination sociale	Nombre d'actions * détenues par l'ATL	Dividende par action	Dividendes encaissés par l'ATL
ATI SICAF**	20 000	0,6	12 000
UNIFACTOR **	339 900	0,250	85 000
TOTAL			97 000

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes.

** L'ATL détient 1,73% du capital de la ATI SICAF et en détient 11,33% du capital de UNIFACTOR

Dividendes encaissés par l'ATL en 2015 au titre de l'exercice 2014

(en dinars)

Dénomination sociale	Nombre d'actions * détenues par l'ATL	Dividende par action	Dividendes encaissés par l'ATL
ATI SICAF**	20 000	0	0
UNIFACTOR **	339 900	0,35	119 000
TOTAL	359 900		119 000

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes.

** L'ATL détient 1,73% du capital de la ATI SICAF et en détient 11,33% du capital de UNIFACTOR

2.5.2.3. Les dividendes distribués par l'ATL aux sociétés du groupe

Dividendes distribués par l'ATL en 2014 au titre de l'exercice 2013

(en dinars)

Dénomination sociale	Nombre d'actions détenues	Dividende par action	Total dividendes encaissés par les sociétés du groupe
ATB	8 154 021	0,2	1 630 804
ATI SICAF	30 000	0,2	6 000
TOTAL			1 636 804

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes

Dividendes distribués par l'ATL en 2015 au titre de l'exercice 2014

(en dinars)

Dénomination sociale	Nombre d'actions détenues	Dividende par action	Total dividendes encaissés par les sociétés du groupe
ATB	8 154 021	0,2	1 630 804
ATI SICAF	40 000	0,2	8 000
TOTAL			1 638 804

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes

2.5.2.4. Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe

Néant

2.5.2.5. Les apports en capitaux en 2014 avec les sociétés du groupe

Reçus : Néant

Donnés : Néant

2.5.2.6. Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe ATB

2.5.2.6.1. Garanties et sûretés réelles

Reçues : Néant

Données : Néant

2.5.2.6.2. Cautions

Reçues :

Données : Néant

2.5.3. Relations commerciales entre l'ATL et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2014

2.5.3.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe

La société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires avec les sociétés du groupe.

2.5.3.2. Achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles ou autres éléments d'actifs

Néant

2.5.3.3. Prestations de services reçues ou données

Reçues :

- L'émission par l'ATL, en 2014, des emprunts obligataires 2014/1, 2014/2 et 2014/3 a donné lieu à une rémunération perçue par l'intermédiaire en bourse AFC (Groupe ATB), qui se détaille comme suit:

Nature des rémunérations	AFC
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2014/1*	2 500 DT
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2014/2*	2 500 DT
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2014/3*	2 500 DT
Honoraires sur élaboration du document de référence de l'emprunt ATL 2014	5 000 DT

(*) Inscrits en charges reportées dont 2 124 DT rapportés au résultat de l'exercice 2014.

- La convention de collaboration commerciale conclue avec l'ATB, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'ATB et ses agents perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base

locative par dossier mis en force. La charge supportée, par l'ATL, au titre de cette convention s'est élevée, en 2014, à 3 056DT.

- La délivrance par l'ATB, d'ordre et pour le compte de l'ATL, en faveur de la Banque Centrale de Tunisie, d'une autorisation irrévocable et confirmée de débiter son compte ouvert auprès de celle-ci, à chaque date d'échéance, du montant exigible du crédit de 6 000 000 DT imputé sur la ligne BAD et objet de l'accord conclu le 4 décembre 2012 entre l'Etat Tunisien et l'ATL. L'engagement de l'ATB est amorti au fur et à mesure de l'amortissement du crédit susvisé. En contrepartie de son engagement, l'ATB perçoit une commission de 0,2‰ par mois.

Les commissions supportées par l'ATL au titre de cette opération se sont élevées, en 2014, à 11 941 DT.

- L'émission par l'ATL, en 2014, des emprunts obligataires 2014/1, 2014/2 et 2014/3, a donné lieu au prélèvement par l'intermédiaire en bourse AFC des rémunérations suivantes :

Nature des rémunérations	AFC
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2014/1 *	46 400 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2014/2 *	153 600 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2014/3 *	200 000 DT

* Inscrites en charges reportées dont 84.953 DT rapportés au résultat de l'exercice 2014.

Données : Néant

2.5.3.4. Contrats de gestion

Néant

2.5.3.5. Contrats de location

Néant

2.5.3.6. Fonds gérés

Les conventions conclues avec la société ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, et relatives à la gestion de cinq fonds à capital risque, selon les modalités suivantes ;

1- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 1 420 000 DT, objet de la convention du 23 mars 2007, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.

2- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 1 400 000 DT, objet de la convention du 25 mars 2008, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.

3- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 4) de 2.500.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2009, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée

préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :

- Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
- Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

4- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 5) de 4 100 000 DT, objet des conventions du 25 mars 2010, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :

- Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
- Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

5- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 6) de 3.450.000 DT, objet des conventions du 20 avril 2011, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :

- Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
- Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2014, à 170 777 DT.

2.5.4. Relations avec les autres parties liées au 31/12/2014 (autres que les sociétés du groupe)

2.5.4.1. Prêts octroyés et crédits reçus autres que les sociétés du groupe

Prêts octroyés:

Au 31/12/2014, les comptes courants de l'ATL ouverts auprès de la BNA présentent un solde créditeur de 3 495 054 dinars.

Crédits reçus:

- Un emprunt à moyen terme de 10 000 000 DT contracté par la société auprès de la Banque Nationale Agricole (BNA), administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré de 1,4 point de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2014, la somme de 277 469 DT.

- L'encours du crédit reçu de la BNA au 31/12/2014 s'élève à 3 500 000 DT.

2.5.4.2. Créances et dettes commerciales autres que les sociétés du groupe

Néant

2.5.4.3. Les apports en capitaux en 2014 autres que les sociétés du groupe

Néant

2.5.4.4. Les dividendes encaissés par l'ATL et distribués par les autres parties liées autres que les sociétés du groupe

Néant

2.5.4.5. Les dividendes décaissés par l'ATL et distribués par les autres parties liées autres que les sociétés du groupe

Néant

2.5.4.6. Garanties et suretés

Recues: Néant

Données: Néant

2.5.5. Transferts de ressources

1/ Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décisions du Conseil d'Administration du 28 avril 2006 et du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1er mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1er mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime.
- L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite fixée par l'article 53 de la convention

collective des banques et des établissements financiers à six mois du dernier salaire brut. Le Directeur Général Adjoint bénéficie des avantages découlant de ces régimes d'assurance.

- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	P.D.G		D.G.A	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	308 315	146 944	228 236	101 135
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	42 985	-
TOTAL	308 315	146 944	271 221	101 135

- L'ATL a acquis, en 2014, de deux véhicules neufs vendus par la société ENNAKL, administrateur. Lesdits véhicules, figurant parmi les immobilisations corporelles propres de la société, ont été acquis pour la somme de 249.504 DT hors taxes.

2.5.5.1. Chiffres d'affaires réalisés

Néant

2.5.5.2. Achat ou vente d'immobilisations

Néant

2.5.5.3. Prestations de service

Reçues:

- La convention de tenue du registre des actionnaires de la société ATL et de l'assistance à la tenue des assemblées générales telle que conclue avec la société BNA capitaux, dont la BNA est administrateur. La rémunération annuelle forfaitaire perçue, à ce titre, par la société BNA Capitaux est de 3 000 DT. L'ATL a, ainsi, supporté, en 2014, une charge égale au montant.

- Le montage, par alternance, de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, les dits intermédiaires en bourse se partagent, à l'occasion de chaque nouvelle émission, une commission d'établissement du document de référence fixée à 10 000 DT (hors TVA) et une commission d'élaboration de la note d'opération fixée à 5 000 DT (hors TVA).

L'émission par l'ATL, en 2014, des emprunts obligataires 2014/1, 2014/2 et 2014/3 a donné lieu au prélèvement par l'intermédiaire en bourse BNA Capitaux des rémunérations suivantes :

Nature des rémunérations	BNA CAPITAUX
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2014/1*	2 500 DT
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2014/2*	2 500 DT
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2014/3*	2 500 DT
Honoraires sur élaboration du document de référence de l'emprunt ATL 2014	5 000 DT

(*) Inscrits en charges reportées dont 2 124 DT rapportés au résultat de l'exercice 2014.

- Le placement de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur), engendre une commission initialement calculée sur la base de 0,5% du montant placé, la commission de placement revenant à chacun des intermédiaires en bourse susvisés a été portée à 1% de la même assiette.

L'émission par l'ATL, en 2014, des emprunts obligataires 2014/1, 2014/2 et 2014/3, a donné lieu au prélèvement par l'intermédiaire en bourse BNA Capitaux des rémunérations suivantes :

Nature des rémunérations	BNA CAPITAUX
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2014/1*	153 600 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2014/2*	46 400 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2014/3*	200 000 DT

* Inscrites en charges reportées dont 84.953 DT rapportés au résultat de l'exercice 2014.

Données:

Néant

2.5.5.4. Contrats de gestion

Néant

2.5.5.5. Contrats de location

Néant

2.5.5.6. Fonds gérés

Les conventions conclues avec la société SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relatives à la gestion de deux fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :

- 1- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 500.000 DT, objet de la convention du 24 novembre 2008, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) prélevée sur les actifs du fonds valorisés à la fin de chaque exercice. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession réalisées ou toute autre forme de produits de placements.
- 2- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 2.000.000 DT, objet de la convention du 8 juin 2012, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% (hors TVA) de l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200.000 DT. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 5% (hors TVA) sur les produits perçus et d'une commission de recouvrement assise sur le montant encaissé des titres cédés en capital selon le barème suivant:
 - 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
 - 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
 - 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions s'est élevée, en 2014, à 18 779 DT.

2.6. Dividendes:

	2012	2013	2014
Capital (en Dinars)	25 000 000*	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Dividende global (en Dinars)	3 400 000**	5 000 000	5 000 000
Dividende par action (en Dinars)	0,200	0,200	0,200
% du nominal	20%	20%	20%

(*) Une augmentation de capital a été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/06/2012 afin de porter le capital de 17 000 000D à 25 000 000D et ce par l'incorporation de 2 000 000D de réserves et une augmentation en numéraire de 6 000 000D.

(**) Le montant de dividende global de 2012 a été distribué sur les 17 000 000 actions anciennes

2.7. Marché des titres

Les titres de créance de l'ATL sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 31/08/2015, Il existe 12 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 21 lignes de cotation.

Il s'agit de :

Intitulé	Montant de l'emprunt (en Dinars)	Notation	Date de jouissance	Échéance annuelle	Encours au 31/12/2014 (en Dinars)	30/08/2015 (en Dinars)
"ATL 2008/2" – 10 ans** - Taux:7%	1 000 000					
"ATL 2008/2" – 10 ans**- Taux : TMM+1,5%	14 000 000	BB+	22/08/2008	22-août	12 000 000	9 000 000
"ATL 2009/2" – 7 ans* - Taux:5,25%	11 600 000					
"ATL 2009/2" – 7 ans* - Taux : TMM+0,75%	8 400 000	BBB	25/09/2009	25-sept	8 000 000	8 000 000
"ATL 2010/1" - 5 ans - Taux: 5,25%	40 019 000					
"ATL 2010/1" - 5 ans - Taux: TMM + 0,75%	34 981 000	BBB	09/08/2010	09-août	15 000 000	0
"ATL 2010/2" - 7 ans* - Taux: 5,50%	25 950 000					
"ATL 2010/2" - 7 ans* - Taux: TMM +1%	9 050 000	BBB	30/12/2010	30-déc	21 000 000	21 000 000
"ATL 2011" – 7 ans* - Taux: 6,25%	30 000 000					
"ATL 2011" - 7 ans* - Taux: TMM +1,25%	0	BBB	13/02/2012	13-févr	30 000 000	24 000 000
"ATL 2012/1" - 5 ans - Taux: 6,15%	30 000 000					
"ATL 2012/1" - 5 ans - Taux: TMM +1,25%	0	BBB	31/05/2012	31-mai	18 000 000	12 000 000
"ATL 2013/1" - 7 ans* - Taux: 6,8%	29 800 000					
"ATL 2013/1" - 7 ans* - Taux: TMM +1,9%	200 000	BBB	22/04/2013	22-avr	30 000 000	30 000 000
"ATL 2013/2" - 7 ans* - Taux: 7,2%	26 000 000					
"ATL 2013/2" - 7 ans* - Taux: TMM +1,9%	10 000 000	BBB	15/11/2013	15-nov	36 000 000	36 000 000
"ATL 2014/1" - 5 ans - Taux: 7,3%	20 000 000					
"ATL 2014/1" - 5 ans - Taux: TMM +1,9%	0	BBB	17/03/2014	17-mars	20 000 000	16 000 000
"ATL 2014/2" - 5 ans - Taux: 7,2%	6 570 000					
"ATL 2014/2" - 5 ans - Taux: TMM +1,9%	4 000 000					
"ATL 2014/2" - 7 ans* - Taux: 7,35%	9 430 000	BBB	19/05/2014	19-mai	20 000 000	17 660 000
"ATL 2014/3" - 5 ans - Taux: 7,60%	19 970 000					
"ATL 2014/3" - 5 ans - Taux: TMM + 2,30%	0					
"ATL 2014/3" - 7 ans* - Taux: 7,80%	20 030 000	BBB	19/05/2014	19-mai	27 840 000	40 000 000
"ATL 2015/1" - 5 ans - Taux: 7,65%	1 500 000					
"ATL 2015/1" - 5 ans - Taux: TMM + 2,30%	1 000 000					
"ATL 2015/1" - 7 ans* - Taux: 7,85%	37 500 000	BBB	19/05/2014	19-mai	0	40 000 000
Total					237 840 000	253 660 000

* avec deux ans de franchise

**ATL 2008/2 est un emprunt obligataire subordonné avec 5 ans de franchise

2.8. Notation de la société

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **12 février 2015** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note long terme : BBB (tun) ; Perspective :Négative
- Note court terme : F3 (tun)
- Risque Souverain en monnaie étrangère : BB-
- Risque Souverain en monnaie locale : BB

Selon l'Agence de Notation Fitch Ratings, Les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reposent sur la probabilité du soutien que pourrait lui apporter, en cas de nécessité, son actionnaire ultime, la banque Arab Bank plc (AB, notée 'BBB-'/Négative/'bbb-'), à travers sa filiale tunisienne, Arab Tunisian Bank (ATB, notée 'BB'/ Négative/ 'b'; note de soutien extérieur '3').

Le capital d'ATL est contrôlé à hauteur de 32,6% par ATB, qui est elle-même détenue à 64,2% par AB. Malgré la capacité d'AB à soutenir ATL, Fitch considère que la probabilité d'un tel soutien n'est que limitée du fait qu'AB est un actionnaire indirect (à travers – ATB), et que son niveau de participation au capital d'ATL est faible. La perspective sur la note nationale long-terme est négative en ligne avec celle d'AB.

Rapport de notation

Arab Tunisian Lease

Fiche de Notation

Notes

Notes Nationales	
Long terme	BBB(tun)
Court terme	F3(tun)

Risque Souverain	
NDE ³ LT en monnaie étrangère	BB-
NDE ³ LT en monnaie locale	BB
Note de plafond souverain	BB

Perspectives

NDE ³ LT en monnaie étrangère du souverain	Négative
NDE ³ LT en monnaie locale du souverain	Négative
Note Nationale à long terme	Négative

³NDE – Note de Défaut Emetteur

Données financières

Arab Tunisian Lease	30 juin 14	31 déc. 13
Total Bilan (Mio USD)	255,9	250,1
Total Bilan (Mio TND)	431,6	411,9
Fonds propres (Mio TND)	68,8	71,3
Résultat d'exploitation (Mio TND)	3,7	10,2
Résultat Net (Mio TND)	2,5	6,5
Résultat d'exploitation/ Actifs moyens (%)	1,8	2,5
Résultat d'exploitation/ Fds propres moyens (%)	10,6	14,8
Fonds propres durs (Fitch)/ Actifs pondérés	16,6	18,2

Rapports Associés

Peer Review: Tunisian Leasing Companies (February 2015)

Analystes

Vanessa Flores
+44 20 3530 1515
vanessa.flores@fitchratings.com

Solena Gloaguen
+44 20 3530 1126
solena.gloaguen@fitchratings.com

Fondements des notes attribuées

Des notes basées sur le soutien de l'actionnaire: Les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reposent sur la probabilité du soutien que pourrait lui apporter, en cas de nécessité, son actionnaire ultime, la banque Arab Bank plc (AB, notée 'BBB-/Négative/'bbb-'), à travers sa filiale tunisienne, Arab Tunisian Bank (ATB, notée 'BB'/ Négative/ 'b'); note de soutien extérieur '3').

Un soutien des actionnaires limité: Le capital d'ATL est contrôlé à hauteur de 32,6% par ATB, qui est elle-même détenue à 64,2% par AB. Malgré la capacité d'AB à soutenir ATL, Fitch considère que la probabilité d'un tel soutien n'est que limitée du fait qu'AB est un actionnaire indirect (à travers – ATB), et que son niveau de participation au capital d'ATL est faible. La perspective sur la note nationale long-terme est négative en ligne avec celle d'AB.

Une qualité d'actifs détériorée: Les ratios de qualité d'actifs sont modestes comparés à ceux du secteur. Le ratio de créances douteuses est élevé et en constante augmentation (juin 2014: 9,4% des encours bruts, décembre 2013: 8,8%, décembre 2012: 8,4%). Le taux de couverture des créances douteuses est tout juste adéquat (juin 2014: 67,2%). Les créances douteuses nettes de provisions représentent une part significative et croissante des fonds propres (fin juin 2014: 18,7% des fonds propres, décembre 2013: 10,4%).

Fitch ne s'attend pas à une amélioration significative de la qualité des actifs à fin 2014. L'agence estime cependant que la qualité des actifs devrait s'améliorer légèrement en 2015 soutenue par une conjoncture économique plus favorable.

Une rentabilité sous pression: Fitch estime que la rentabilité d'ATL sera pénalisée en 2014 par les pressions sur la marge nette d'intérêt et la hausse significative du coût du risque (fin juin 2014: 31,5% du résultat brut d'exploitation; 2013: 14,3%). Toutefois, cette détérioration des ratios de rentabilité restera partiellement compensée par une gestion efficace des charges opérationnelles (1S 2014: coefficient d'exploitation de 38,6%).

Une solvabilité tout juste adéquate: Fitch estime que le ratio de fonds propres durs (selon la définition de Fitch) est tout juste acceptable au regard du profil de risque d'ATL. Les ratios de solvabilité souffrent d'une politique de versements de dividendes élevés. Fitch considère cependant qu'ATB soutiendrait ATL en cas de besoin.

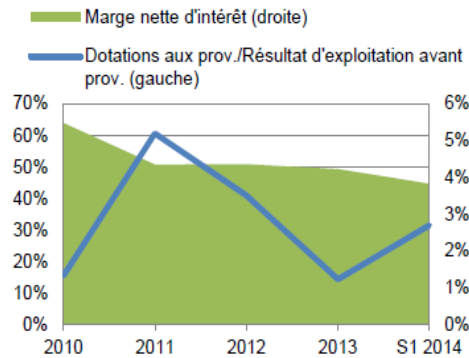
Une liquidité soutenue par les banques actionnaires: ATL se finance majoritairement par l'émission d'emprunts obligataires (80% du total de financement à fin juin 2014), ce qui la rend vulnérable à l'instabilité des marchés financiers. Nonobstant, Fitch considère que le soutien potentiel d'ATB permet de limiter le risque de refinancement.

Sensibilité des notes

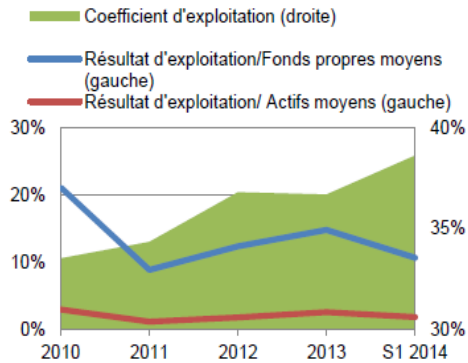
Un renforcement du contrôle d'ATB: Un relèvement des notes pourrait intervenir si ATB augmentait sensiblement sa participation au capital d'ATL. A l'inverse, les notes nationales d'ATL pourraient être abaissées si ATB réduisait cette participation, ou si AB diminuait fortement sa participation dans ATB (et par voie de conséquence dans ATL), ou encore si une dégradation des notes d'AB avait lieu.

Source: Arab Tunisian Lease; Fitch (à fin juin 2014, sauf mention contraire).

Marges

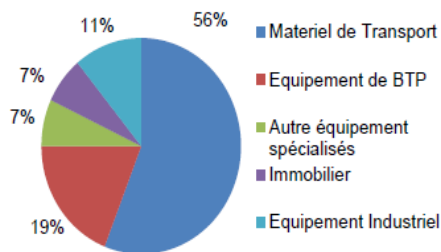


Rentabilité

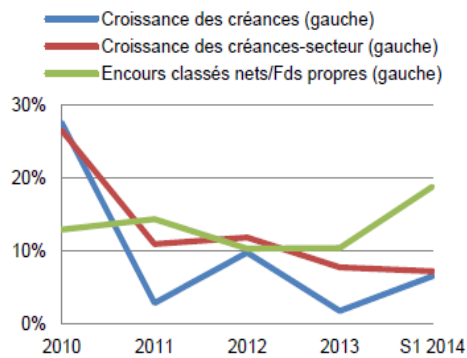


Portefeuille de crédits

(à fin juin 2014)

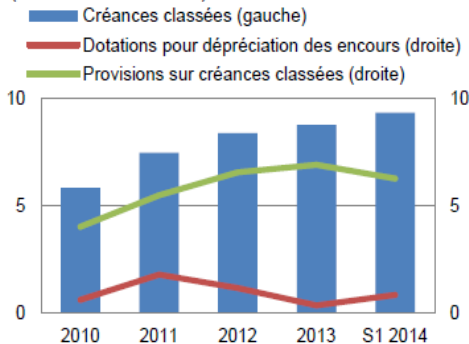


Crédit



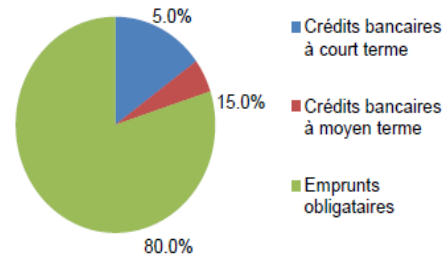
Qualité d'actifs

(% des encours bruts)

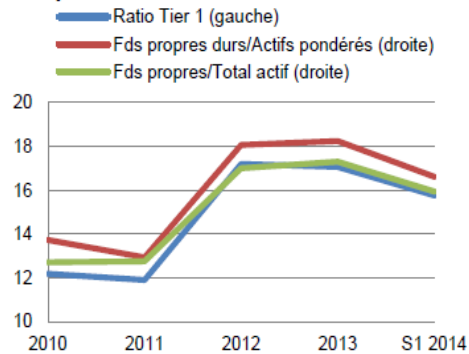


Ressources

(hors fonds propres) à fin juin 2014



Capital & Effet de levier



Arab Tunisian Lease Income Statement

	30 Jun 2014		31 Dec 2013		31 Dec 2012		31 Dec 2011		
	6 Months - Interim	Months - Interim	As % of	Year End	As % of	Year End	As % of	Year End	
	USDm	TNDm	Earning Assets	TNDm	Earning Assets	TNDm	Earning Assets		
	Unaudited	Unaudited		Unqualified		Unqualified		Unqualified	
1. Interest Income on Loans	10.3	17.3	0.30	35.0	0.60	33.2	0.47	31.4	0.42
2. Other Interest Income	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.1	0.03
3. Dividend Income	0.1	0.1	0.05	0.1	0.02	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Gross Interest and Dividend Income	10.3	17.4	0.35	35.1	0.62	33.2	0.47	31.5	0.45
5. Interest Expense on Customer Deposits	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Other Interest Expense	5.7	9.5	4.01	10.2	4.50	16.6	4.24	16.6	4.45
7. Total Interest Expense	5.7	9.5	4.01	10.2	4.50	16.6	4.24	16.6	4.45
8. Net Interest Income	4.6	7.9	3.74	16.9	4.18	16.6	4.24	14.9	4.00
9. Net Gains (Losses) on Trading and Derivatives	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
10. Net Gains (Losses) on Other Securities	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
11. Net Gains (Losses) on Assets at FV through Income Statement	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
12. Net Insurance Income	0.0	0.0	0.00	0.1	0.02	0.1	0.03	0.0	0.00
13. Net Fees and Commissions	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
14. Other Operating Income	0.6	1.0	0.48	1.8	0.45	1.5	0.30	1.7	0.46
15. Total Non-Interest Operating Income	0.6	1.0	0.48	1.8	0.47	1.6	0.41	1.7	0.46
16. Personnel Expenses	1.2	2.0	0.96	4.2	1.04	3.8	0.97	3.1	0.83
17. Other Operating Expenses	0.8	1.4	0.67	2.7	0.67	2.9	0.74	2.6	0.70
18. Total Non-Interest Expenses	2.0	3.4	1.63	6.9	1.71	6.7	1.71	5.7	1.53
19. Equity-accounted Profit/ Loss - Operating	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
20. Pre-impairment Operating Profit	3.2	5.4	2.59	11.9	2.95	11.6	2.94	10.9	2.92
21. Loan Impairment Charge	1.0	1.7	0.82	1.4	0.35	4.3	1.10	6.3	1.69
22. Securities and Other Credit Impairment Charges	0.0	0.0	0.00	0.3	0.07	0.4	0.10	0.3	0.08
23. Operating Profit	2.2	3.7	1.78	10.2	2.62	6.8	1.74	4.3	1.16
24. Equity-accounted Profit/ Loss - Non-operating	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
25. Non-recurring Income	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
26. Non-recurring Expense	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
27. Change in Fair Value of Own Debt	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
28. Other Non-operating Income and Expense	0.1	0.1	0.05	0.1	0.02	(0.1)	(0.03)	0.5	0.13
29. Pre-tax Profit	2.3	3.8	1.82	10.3	2.65	6.7	1.71	4.8	1.29
30. Tax expense	0.0	1.3	0.02	3.8	0.94	2.1	0.54	1.3	0.35
31. Profit/Loss from Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
32. Net Income	1.5	2.5	1.20	6.5	1.61	4.6	1.17	3.5	0.94
33. Change in Value of AFS Investments	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
34. Revaluation of Fixed Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
35. Currency Translation Differences	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
36. Remaining OCI Gains/(Losses)	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
37. Full Comprehensive Income	1.5	2.5	1.20	6.5	1.61	4.6	1.17	3.5	0.94
38. Memo: Profit Allocation to Non-controlling Interests	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
39. Memo: Net Income after Allocation to Non-controlling Interests	1.5	2.5	1.20	6.5	1.61	4.6	1.17	3.5	0.94
40. Memo: Common Dividends Related to the Period	0.0	0.0	0.00	3.6	0.09	3.4	0.07	3.4	0.91
41. Memo: Preferred Dividends Related to the Period	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-

Exchange rate

USD1 = TND1.6990

USD1 = TND1.6470

USD1 = TND1.5500

USD1 = TND1.4920

Arab Tunisian Lease Balance Sheet

	30 Jun 2014			31 Dec 2013		31 Dec 2012		31 Dec 2011	
	6 Months - Interim	Interim	As % of	Year End	As % of	Year End	As % of	Year End	As % of
	USDm	TNDm	Assets	TNDm	Assets	TNDm	Assets	TNDm	Assets
Assets									
A. Loans									
1. Residential Mortgage Loans	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Other Mortgage Loans	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Other Consumer/ Retail Loans	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Corporate & Commercial Loans	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Other Loans	249.2	420.3	97.38	304.7	95.82	387.9	96.68	353.5	91.96
6. Less: Reserves for Impaired Loans	15.7	26.4	6.12	27.3	8.63	25.5	6.38	19.4	5.05
7. Net Loans	233.5	393.9	91.27	367.4	89.20	362.4	90.33	334.1	86.91
8. Gross Loans	249.2	420.3	97.38	304.7	95.82	387.9	96.68	353.5	91.96
9. Memo: Impaired Loans included above	23.3	39.3	9.11	34.7	8.42	32.5	8.10	26.4	6.87
10. Memo: Loans at Fair Value included above	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
B. Other Earning Assets									
1. Loans and Advances to Banks	4.4	7.4	1.71	16.6	4.03	7.3	1.82	17.0	4.42
2. Reverse Repos and Cash Collateral	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Trading Securities and at FV through Income	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Derivatives	0.9	1.6	0.37	2.3	0.56	3.5	0.87	4.0	1.04
5. Available for Sale Securities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Held to Maturity Securities	10.2	17.2	3.90	17.7	4.30	18.6	4.64	17.7	4.60
7. Equity Investments in Associates	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
8. Other Securities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
9. Total Securities	11.1	18.8	4.36	20.0	4.86	22.1	5.51	21.7	5.65
10. Memo: Government Securities Included Above	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
11. Memo: Total Securities Pledged	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
12. Investments in Property	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
13. Insurance Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
14. Other Earning Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
15. Total Earning Assets	249.1	420.1	97.34	404.0	98.08	391.8	97.66	372.8	96.98
C. Non-Earning Assets									
1. Cash and Due From Banks	0.1	0.1	0.02	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Memo: Mandatory Reserves included above	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Foreclosed Real Estate	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Fixed Assets	2.4	4.1	0.95	4.0	0.97	4.1	1.02	4.5	1.17
5. Goodwill	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Other Intangibles	0.1	0.1	0.02	0.1	0.02	0.1	0.02	0.1	0.03
7. Current Tax Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
8. Deferred Tax Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
9. Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
10. Other Assets	4.3	7.2	1.87	3.8	0.92	5.2	1.30	7.0	1.82
11. Total Assets	255.9	431.8	100.00	411.9	100.00	401.2	100.00	384.4	100.00
Liabilities and Equity									
D. Interest-Bearing Liabilities									
1. Customer Deposits - Current	5.3	9.0	2.09	2.5	0.61	3.6	0.90	3.0	0.78
2. Customer Deposits - Savings	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Customer Deposits - Term	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Total Customer Deposits	5.3	9.0	2.09	2.5	0.61	3.6	0.90	3.0	0.78
5. Deposits from Banks	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	20.1	5.23
6. Repos and Cash Collateral	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
7. Other Deposits and Short-Term Borrowings	55.5	93.6	21.69	108.6	26.37	124.0	30.91	40.3	10.48
8. Total Deposits, Money Market and Short-Term Funding	60.8	102.6	23.77	111.1	26.97	127.6	31.80	63.4	16.49
9. Senior Debt Maturing after 1 Year	122.3	206.3	47.80	188.2	45.69	159.6	39.78	294.0	60.87
10. Subordinated Borrowing	9.4	15.9	3.88	15.4	3.74	15.4	3.84	15.0	3.90
11. Other Funding	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
12. Total Long Term Funding	131.7	222.2	51.48	203.6	49.43	175.0	43.62	249.0	64.78
13. Derivatives	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
14. Trading Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
15. Total Funding	192.8	324.8	75.25	314.7	76.40	302.6	75.42	312.4	81.27
E. Non-Interest Bearing Liabilities									
1. Fair Value Portion of Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
2. Credit Impairment reserves	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Reserves for Pensions and Other	0.1	0.1	0.02	0.1	0.02	0.1	0.02	1.2	0.31
4. Current Tax Liabilities	0.5	0.8	0.19	3.3	0.80	1.4	0.35	0.3	0.08
5. Deferred Tax Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Other Deferred Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
7. Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
8. Insurance Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
9. Other Liabilities	22.0	37.1	8.80	22.5	5.46	26.9	7.20	21.5	5.59
10. Total Liabilities	215.1	362.8	84.06	340.6	82.69	333.0	83.00	335.4	87.25
F. Hybrid Capital									
1. Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Debt	n.a.	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Equity	n.a.	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
G. Equity									
1. Common Equity	40.8	68.8	15.94	71.3	17.31	68.2	17.00	49.0	12.75
2. Non-controlling Interest	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Securities Revaluation Reserves	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Foreign Exchange Revaluation Reserves	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
5. Fixed Asset Revaluations and Other Accumulated OCI	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
6. Total Equity	40.8	68.8	15.94	71.3	17.31	68.2	17.00	49.0	12.75
7. Total Liabilities and Equity	255.9	431.8	100.00	411.9	100.00	401.2	100.00	384.4	100.00
8. Memo: Fitch Core Capital	40.7	68.7	15.92	71.2	17.29	68.1	16.97	48.9	12.72
9. Memo: Fitch Eligible Capital	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-

Exchange rate

USD1 = TND1.68860

USD1 = TND1.64670

USD1 = TND1.55060

USD1 = TND1.49930

Arab Tunisian Lease Summary Analytics

	30 Jun 2014 6 Months - Interim	31 Dec 2013 Year End	31 Dec 2012 Year End	31 Dec 2011 Year End
A. Interest Ratios				
1. Interest Income on Loans/ Average Gross Loans	8.49	8.83	8.94	8.94
2. Interest Expense on Customer Deposits/ Average Customer Deposits	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
3. Interest Income/ Average Earning Assets	8.51	8.77	8.71	8.61
4. Interest Expense/ Average Interest-bearing Liabilities	6.05	5.88	5.35	5.39
5. Net Interest Income/ Average Earning Assets	3.82	4.22	4.35	4.07
6. Net Int. Inc Less Loan Impairment Charges/ Av. Earning Assets	2.98	3.87	3.23	2.35
7. Net Interest Inc Less Preferred Stock Dividend/ Average Earning Asset	3.82	4.22	4.35	4.07
B. Other Operating Profitability Ratios				
1. Non-Interest Income/ Gross Revenues	11.36	10.11	8.79	10.24
2. Non-Interest Expense/ Gross Revenues	38.64	36.70	36.81	34.34
3. Non-Interest Expense/ Average Assets	1.63	1.69	1.70	1.48
4. Pre-Impairment Op. Profit/ Average Equity	15.53	17.25	20.87	22.38
5. Pre-Impairment Op. Profit/ Average Total Assets	2.58	2.91	2.92	2.83
6. Loans and securities Impairment charges/ Pre-Impairment Op. Profit	31.48	14.29	40.87	60.55
7. Operating Profit/ Average Equity	10.64	14.78	12.34	8.83
8. Operating Profit/ Average Total Assets	1.77	2.49	1.73	1.12
9. Taxes/ Pre-tax Profit	34.21	36.89	31.34	27.08
10. Pre-Impairment Operating Profit / Risk Weighted Assets	2.63	3.05	3.05	2.88
11. Operating Profit / Risk Weighted Assets	1.80	2.61	1.80	1.14
C. Other Profitability Ratios				
1. Net Income/ Average Total Equity	7.19	9.42	8.35	7.19
2. Net Income/ Average Total Assets	1.20	1.59	1.17	0.91
3. Fitch Comprehensive Income/ Average Total Equity	7.19	9.42	8.35	7.19
4. Fitch Comprehensive Income/ Average Total Assets	1.20	1.59	1.17	0.91
5. Net Income/ Av. Total Assets plus Av. Managed Securitized Assets	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
6. Net Income/ Risk Weighted Assets	1.22	1.66	1.22	0.93
7. Fitch Comprehensive Income/ Risk Weighted Assets	1.22	1.66	1.22	0.93
D. Capitalization				
1. Fitch Core Capital/ Risk Weighted Assets	16.61	18.24	18.05	12.93
2. Fitch Eligible Capital/ Risk Weighted Assets	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
3. Tangible Common Equity/ Tangible Assets	15.92	17.29	16.98	12.72
4. Tier 1 Regulatory Capital Ratio	15.76	17.06	17.20	11.87
5. Total Regulatory Capital Ratio	20.13	21.72	21.20	15.84
6. Core Tier 1 Regulatory Capital Ratio	15.76	17.06	17.20	11.87
7. Equity/ Total Assets	15.94	17.31	17.00	12.75
8. Cash Dividends Paid & Declared/ Net Income	0.00	55.38	73.91	97.14
9. Cash Dividend Paid & Declared/ Fitch Comprehensive Income	0.00	55.38	73.91	97.14
10. Cash Dividends & Share Repurchase/Net Income	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
11. Internal Capital Generation	7.33	4.07	1.76	0.20
E. Loan Quality				
1. Growth of Total Assets	4.78	2.67	4.37	(0.05)
2. Growth of Gross Loans	6.49	1.75	9.73	2.85
3. Impaired Loans/ Gross Loans	9.35	8.79	8.38	7.47
4. Reserves for Impaired Loans/ Gross Loans	6.28	6.92	6.57	5.49
5. Reserves for Impaired Loans/ Impaired Loans	67.18	78.67	78.46	73.48
6. Impaired loans less Reserves for Impaired Loans/ Fitch Core Capital	18.78	10.39	10.28	14.31
7. Impaired Loans less Reserves for Impaired Loans/ Equity	18.75	10.38	10.26	14.29
8. Loan Impairment Charges/ Average Gross Loans	0.84	0.35	1.16	1.79
9. Net Charge-offs/ Average Gross Loans	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
10. Impaired Loans + Foreclosed Assets/ Gross Loans + Foreclosed Ass	9.35	8.79	8.38	7.47
F. Funding and Liquidity				
1. Loans/ Customer Deposits	4,670.00	15,788.00	10,775.00	11,783.33
2. Interbank Assets/ Interbank Liabilities	n.a.	n.a.	n.a.	84.58
3. Customer Deposits/ Total Funding (excluding derivatives)	2.77	0.79	1.19	0.96
4. Liquidity Coverage Ratio	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
5. Net Stable Funding Ratio	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Arab Tunisian Lease Reference Data

	30 Jun 2014		31 Dec 2013		31 Dec 2012		31 Dec 2011		
	6 Months - Interim USDm	Interim - Interim TNDm	As % of Assets	Year End TNDm	As % of Assets	Year End TNDm	As % of Assets	Year End TNDm	As % of Assets
I. Off-Balance Sheet Items									
1. Managed Securitised Assets Reported Off-Balance Sheet	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
2. Other off-balance sheet exposures to securitizations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Guarantees	8.8	11.5	2.00	20.0	4.00	20.0	4.99	20.0	5.20
4. Acceptances and documentary credits reported off-balance sheet	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Committed Credit Lines	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Other Contingent Liabilities	9.4	15.9	3.00	16.1	3.91	n.a.	-	n.a.	-
7. Total Business Volume	272.1	459.9	106.30	440.0	108.78	421.2	104.99	404.4	105.20
8. Memo: Risk Weighted Assets	245.2	413.6	95.03	390.4	94.79	377.2	94.02	376.2	96.39
9. Fitch Adjustments to Risk Weighted Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
10. Fitch Adjusted Risk Weighted Assets	245.2	413.6	95.03	390.4	94.79	377.2	94.02	376.2	96.39
I. Average Balance Sheet									
Average Loans	241.6	407.5	94.42	396.3	96.21	371.5	92.80	351.4	91.42
Average Earning Assets	244.3	412.1	95.48	400.3	97.18	381.3	95.04	365.7	95.14
Average Assets	250.1	421.8	97.73	409.3	99.37	385.6	96.11	385.0	100.18
Average Managed Securitised Assets (MSA)	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Average Interest-Bearing Liabilities	189.6	319.8	74.10	309.0	75.19	310.3	77.34	307.9	80.10
Average Common equity	41.6	70.1	16.24	69.0	16.75	55.1	13.73	48.7	12.07
Average Equity	41.6	70.1	16.24	69.0	16.75	55.1	13.73	48.7	12.07
Average Customer Deposits	3.4	5.8	1.34	4.8	1.12	5.4	1.35	4.3	1.12
1. Maturities									
Asset Maturities									
Loans & Advances < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans and Advances 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances > 5 years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances to Banks < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances to Banks 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances to Banks 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances to Banks > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Liability Maturities									
Retail Deposits < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Retail Deposits 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Retail Deposits 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Retail Deposits > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Deposits from Banks < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Deposits from Banks 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Deposits from Banks 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Deposits from Banks > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Senior Debt Maturing < 3 months	32.9	55.5	12.80	57.5	13.99	n.a.	-	n.a.	-
Senior Debt Maturing 3-12 Months	22.5	36.0	8.80	51.1	12.41	n.a.	-	n.a.	-
Senior Debt Maturing 1-5 Years	100.3	169.1	39.18	141.9	34.45	n.a.	-	n.a.	-
Senior Debt Maturing > 5 Years	22.1	37.2	8.82	46.3	11.24	n.a.	-	n.a.	-
Total Senior Debt on Balance Sheet	177.8	297.8	69.60	296.8	72.09	n.a.	-	n.a.	-
Fair Value Portion of Senior Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Covered Bonds	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Subordinated Debt Maturing < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Subordinated Debt Maturing 3-12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Subordinated Debt Maturing 1-5 Year	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Subordinated Debt Maturing > 5 Year	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Total Subordinated Debt on Balance Sheet	9.4	15.9	3.00	15.4	3.74	15.4	3.94	15.0	3.90
Fair Value Portion of Subordinated Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Equity Reconciliation									
1. Equity	40.8	60.8	15.94	71.3	17.31	60.2	17.00	49.0	12.75
2. Add: Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Equity	n.a.	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Add: Other Adjustments	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Published Equity	40.8	60.8	15.94	71.3	17.31	60.2	17.00	49.0	12.75
I. Fitch Eligible Capital Reconciliation									
1. Total Equity as reported (including non-controlling interests)	40.8	60.8	15.94	71.3	17.31	60.2	17.00	49.0	12.75
2. Fair value effect incl in own debt/borrowings at F on the B/S - CC only	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Non-loss-absorbing non-controlling interests	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Goodwill	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
5. Other Intangibles	0.1	0.1	0.02	0.1	0.02	0.1	0.02	0.1	0.02
6. Deferred tax assets deduction	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
7. Net asset value of insurance subsidiaries	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
8. First loss tranches of off-balance sheet securitizations	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
9. Fitch Core Capital	40.7	60.7	15.92	71.2	17.29	60.1	16.97	48.9	12.72
10. Eligible weighted Hybrid capital	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
11. Government held Hybrid Capital	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
12. Fitch Eligible Capital	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-

Exchange Rate

USD1 = TND1.8980

USD1 = TND1.6470

USD1 = TND1.5580

USD1 = TND1.4980

Echelle de notation

DEFINITION DES NOTES NATIONALES

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(xxx) F1(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(xxx)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(xxx) AA(xxx) AA-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(xxx) A(xxx) A-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(xxx) BBB(xxx) BBB-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(xxx) BB(xxx) BB-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(xxx) B(xxx) B-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(xxx) CCC(xxx) CCC-(xxx) CC(xxx) C(xxx)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(xxx) DD(xxx) D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de "positive" pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de "négative" pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

(xxx) : Suffixe attaché à la note et indiquant le pays dans lequel cette note nationale est attribuée. Exemple : (tun) pour la Tunisie, (mar) pour le Maroc ou (dza) pour l'Algérie.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch sur la capacité de la société à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société et dont Fitch ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment, Fitch pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

Chapitre 3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'ATL

3.1. Présentation de la société

L'ATL est un établissement de crédit créé en décembre 1993 et spécialisé dans le financement par le leasing (crédit-bail) de biens mobiliers ou immobiliers à usage professionnel.

Elle a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel dans les différents secteurs économiques. Toutefois, son activité est orientée principalement vers les véhicules utilitaires et les camions.

3.2. Organisation de la société

3.2.1 Organigramme et contrôle interne:

Le mode de gouvernance adopté par l'ATL s'articule autour d'un conseil d'administration, qui supervise et gouverne toute la structure administrative, assisté par la direction "Contrôle Permanent et d'Audit", le responsable du contrôle conformité (M. Ridha Ferchichi) et cinq comités directement liés au conseil d'administration à savoir:

Comité	Composition	Attributions
Comité exécutif de crédit	<u>Président</u> : M. Slimene BETTAIEB <u>Membres</u> : M. Fethi BLANCO M. Ammar TLILI	- Proposer la politique de financement - Suivre l'activité de financement - Approbation des dossiers spécifiques dont ceux d'un montant supérieur à 500 md ou au profit de client dont l'engagement est supérieur à 2 MD
Comité permanent d'audit interne	<u>Président</u> : M. Ezzeddine SAIDANE <u>Membres</u> : M. Abdelwahed GOUIDER Mme Maha NAJJAR TAJINA	- Piloter l'activité de l'audit interne - Suivre le système de contrôle interne
Comité de stratégie et des rémunérations	M. Slimene BETTAIEB M. Abdelwahed GOUIDER M. Ammar TLILI M. Mohamed DRISS	- Proposer les orientations stratégiques - Fixer les émoluments, salaires et enveloppes d'intéressement servis à la Direction Générale
Comité des risques	<u>Président</u> : M. Laaroussi BOUZIRI <u>Membres</u> : M. Faouzi GUEBLI M. Kaies MARRAKCHI	- Piloter l'activité de mesure et surveillance des risques et suivre le système management des risques
Comité chariâa board	3 membres externes (experts)	- Piloter et suivre la conformité du produit « Ijara »

Par ailleurs, la Direction Générale qui est directement supervisée par le Président Directeur Général de la société, s'occupe d'assurer au mieux la continuité de l'exploitation et la conformité des procédures aux lois et règles régissant l'activité. La Direction Générale est assistée dans cette mission par des comités qui lui sont directement attachés, à savoir;

Comité	Composition	Attributions
Comité de financement	<u>Président</u> : PDG <u>Membres</u> : - DGA, Directeur des engagements - Analyste financier - Analyste juridique (pour le leasing immobilier et les dossiers avec garanties) - Chef d'agence et chargé de clientèle <u>Superviseur</u> : responsable conformité	Approuve les dossiers inférieur à 500 md au profit de client dont l'engagement est inférieur à 2 MD
Comité de recouvrement	<u>Président</u> : PDG <u>Membres</u> : - DGA - Directeur d'exploitation - Directeur du recouvrement judiciaire - Directeur du contrôle de gestion surveillance des risques - Chef service contrôle de gestion - Directeur administratif et financier - Chef d'agence et chargé du recouvrement <u>Superviseur</u> : responsable conformité	Procéder à l'arrangement, évènements exceptionnels et passage en contentieux
Comité d'approvisionnement	<u>Président</u> : DGA <u>Membres</u> : - directeur administratif et financier - chef service administratif - chef service informatique pour les achats informatiques <u>Superviseur</u> : directeur du contrôle de gestion et surveillance des risques	Statue sur l'engagement des dépenses administratives conformément au budget de fonctionnement et d'investissement
Comité de remplacement	<u>Président</u> : DGA <u>Membres</u> : - Directeur du patrimoine - Directeur du recouvrement judiciaire - Directeur administratif et financier <u>Superviseur</u> : responsable conformité	Statue sur les offres de vente et de remplacement du matériel récupéré
Comité informatique	<u>Président</u> : DGA <u>Membres</u> : - Directeur de comptabilité et système d'information - Directeur administratif et financier - Directeur du contrôle de gestion et surveillance des risques <u>Rapporteur</u> : chef service informatique	Examine les projets de développement informatique

L'organisation de l'ATL est bien adaptée pour le cheminement normal du dossier client qui passe par trois étapes et trois interlocuteurs : Approbation – Réalisation – Recouvrement.

Une 4ème étape non obligatoire est subie par le mauvais client : le contentieux.

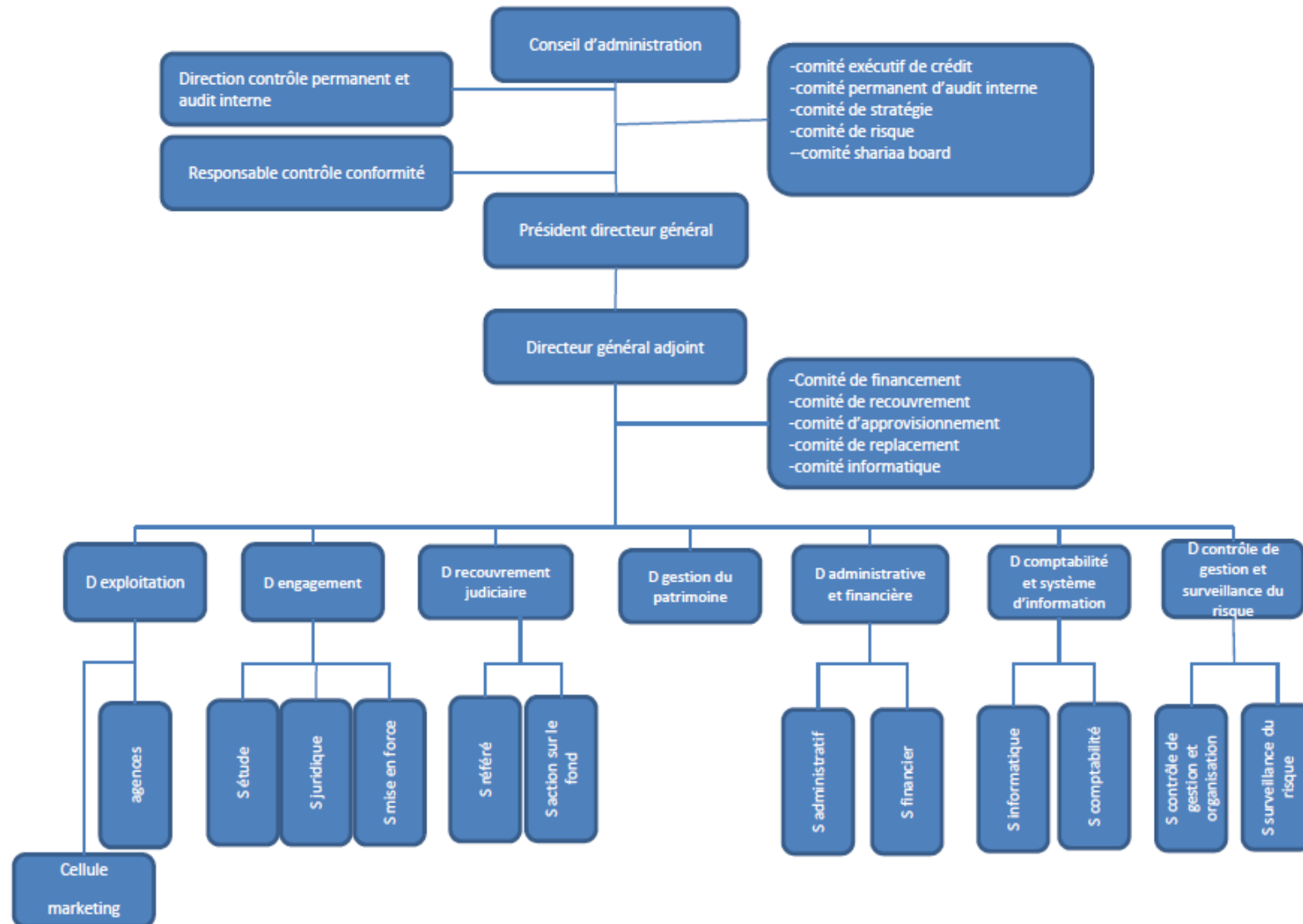
Cette organisation est complétée par une logistique : la comptabilité, l'administratif et le financier. L'ensemble étant contrôlé et suivi au niveau régularité et efficacité par un contrôle de gestion et par un audit interne.

Toutefois, dans leurs rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2014, les commissaires aux comptes ont relevé certaines insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la société dont notamment:

- L'absence de mise en place des règles de contrôle interne pour la gestion des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme et ce conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2013-15;**
- L'existence de postes vacants;**
- L'absence d'une cellule de comptabilité analytique.**

Ci-après, l'organigramme de l'ATL :

Organigramme de ATL



3.2.2 Système d'informations :

L'année 2014 a représenté une continuité de l'effort entamé en 2013, et qui consiste en le développement des principaux piliers du SI à savoir;

- ✓ Traitement des dossiers de recouvrement et contentieux par Workflow : Au niveau du logiciel métier « PROLEASE » développé en Tunisie par la société LASER Software, le Workflow a été étendu à la partie recouvrement du processus métier tout en améliorant le processus d'approbation pour aboutir à une gestion plus étendue de l'activité
- ✓ Maintien et renforcement de la plateforme informatique existante (Virtualisation, Cluster, Téléphonie IP, MPLS) : Toujours à l'affût des dernières technologies, l'ATL a refait sa plateforme en remplaçant les serveurs physique par des serveurs virtuels et les machines physiques des utilisateurs des agences distantes par des VM (Virtual machine); cette plateforme est gérée par Hyper-V de Microsoft. Cette nouvelle plateforme nous a permis de mettre en place la technologie de haute disponibilité (Clustering). De plus, les connexions Frame Relay inter agences ont migré vers la technologie MPLS qui a permis de mettre en place la téléphonie IP.
- ✓ Maintien d'un niveau de sécurité élevé par la signature d'un contrat OV avec Microsoft (Licences serveurs et Poste clients, migration automatique vers les dernières versions de Microsoft) : La sécurité du SI de l'ATL est maintenue grâce au renouvellement des licences antivirus, mise à jour du Firewall, l'application des best practices de Microsoft en terme de mise à jour des systèmes d'exploitation, des patches et des correctifs (ATL dispose d'un serveur WSUS), ainsi que les dernières versions en matières de programme Microsoft tel que Office 2010 et des système d'exploitation des serveurs Windows Data Center 2008 R2, SQL Server 2008 R2, MS system Center, TMG, etc.
- ✓ Expansion du réseau WAN : Le réseau étendu de l'ATL évolue par la création de nouvelles agences connectées au siège par une ligne MPLS hautement disponible. ATL dispose actuellement de 10 agences sur tout le territoire tunisien.

Toutefois, les commissaires aux comptes ont relevé dans leur rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2014 certaines défaillances se rapportant au système d'information de la société dont notamment:
- L'ATL n'a pas mis en place un plan de continuité de son activité;
L'ATL ne dispose pas d'une application pour la gestion du stock.

3.3. Description de l'activité

3.3.1. Activité de la société au 31/12/2014

Les parts de marché de l'ATL en termes d'approbations et des mises en force ont augmenté pendant la période 2013 à 2014, avec une légère diminution au niveau de l'encours, en passant respectivement de 12,1%, 13,4% et 14,0% au 31/12/2013 à 12,38%, 13,76% et 13,83% au 31/12/2014.

Situation de l'ATL par rapport au secteur au 31/12/2014

En MD	Ensemble du Secteur*			ATL			Part de l'ATL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Approbations	1 747,80	1 759,00	1 963,00	227,6	213,4	243,0	13,00%	12,10%	12,38%
Mises en force	1 394,30	1 417,00	1 606,30	207	190,3	220,7	14,80%	13,40%	13,76%
Encours	2 414,90	2 601,00	2 870,72	360,8	365,7	396,6	14,90%	14,00%	13,83%

*Source : CIL

- **Approbations**

La répartition des approbations par type de produit se présente comme suit :

Evolution des approbations

En MD	2012		2013		2014		Evolution 2014/2013	Evolution 2013/2012
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
Approbations mobilières	218,8	96,10%	200,9	94,10%	236,2	97,12%	17,47%	-8,18%
Approbations Immobilières	8,8	3,90%	12,5	5,90%	7	2,88%	-44,00%	42,05%
Total	227,6	100%	213,4	100%	243,0	100%	13,87%	-6,24%

Répartition sectorielle des approbations

En MD	2012		2013		2014		Evolution 2014/2013	Evolution 2013/2012
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
Agriculture	22,1	9,70%	21,8	10,20%	23,6	9,72%	8,26%	-1,36%
BTP	44,7	19,60%	36,4	17,10%	37,2	15,32%	2,20%	-18,57%
Industrie	21,4	9,40%	13,4	6,30%	30,2	12,44%	125,37%	-37,38%
Service	117,4	51,60%	118,6	55,60%	130,6	53,79%	10,12%	1,02%
Tourisme	22	9,70%	23,2	10,90%	21,2	8,73%	-8,62%	5,45%
Total	227,6	100%	213,4	100%	243,0	100%	13,78%	-6,24%

Répartition des approbations par type d'équipement

En MD	2012		2013		2014		Evolution 2014/2013	Evolution 2013/2012
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
MOBILIER								
Matériel de transport lourd	51,0	22,41%	35,9	16,82%	47,9	19,73%	33,43%	-29,61%
Matériel de transport léger	88,1	38,71%	94,2	44,14%	115,1	47,41%	22,19%	6,92%
Matériel industriel	16,8	7,38%	11,5	5,39%	21,3	8,77%	85,22%	-31,55%
Matériel médical	14,9	6,55%	17,5	8,20%	11,4	4,70%	-34,86%	17,45%
Matériel de BTP	42,0	18,45%	40,3	18,88%	40,3	16,60%	0,00%	-4,05%
Autres	6,0	2,64%	1,5	0,70%	0	0,00%	-100,00%	-75,00%
Sous-total	218,8	96,13%	200,9	94,14%	236,2	97,20%	17,47%	-8,18%
IMMOBILIER								
Immobilier	8,8	3,87%	12,5	5,86%	6,8	2,80%	-45,60%	42,05%
Sous-total	8,8	3,87%	12,5	5,86%	6,8	2,80%	-45,60%	42,05%
Total	227,6	100%	213,4	100%	243,0	100%	13,78%	-6,24%

- **Les mises en force**

Au 31/12/2014, le montant des mises en force a enregistré une progression de 15,97% par rapport à l'année 2013, passant de 190,3MD à 220,7MD.

La structure des mises en force par type de matériel se présente comme suit :

Répartition sectorielle des mises en force

En MD	2012		2013		2014		Evolution 2014/2013	Evolution 2013/2012
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
Agriculture	21,5	10,39%	19,6	10,30%	22,3	10,10%	13,78%	-8,84%
BTP	36,2	17,49%	34,8	18,29%	32,6	14,77%	-6,32%	-3,87%
Industrie	17,2	8,31%	13,7	7,20%	26,1	11,83%	90,51%	-20,35%
Service	114,4	55,27%	103,1	54,18%	124,1	56,23%	20,37%	-9,88%
Tourisme	17,7	8,55%	19,1	10,04%	15,6	7,07%	-18,32%	7,91%
Total	207,0	100%	190,3	100%	220,7	100%	15,97%	-8,07%

Répartition des mises en force par type d'équipement

En MD	2012		2013		2014		Evolution 2014/2013	Evolution 2013/2012
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
MOBILIER								
Matériel de transport lourd	47,2	22,80%	31	16,29%	40,9	18,53%	31,94%	-34,32%
Matériel de transport léger	84,3	40,72%	85,4	44,88%	107,3	48,62%	25,64%	1,30%
Matériel industriel	13,2	6,38%	12,1	6,36%	16,4	7,43%	35,54%	-8,33%
Matériel médical	19,1	9,23%	11,7	6,15%	15,3	6,93%	30,77%	-38,74%
Matériel de BTP	34,3	16,57%	38,6	20,28%	34,3	15,54%	-11,14%	12,54%
Autres	1	0,48%	1,5	0,79%	0	0,00%	-100,00%	50,00%
Sous-total	199,1	96,18%	180,3	94,75%	214,2	97,05%	18,80%	-9,44%
IMMOBILIER								
Immobilier	7,9	3,82%	10	5,25%	6,5	2,95%	-35,00%	26,58%
Sous-total	7,9	3,82%	10	5,25%	6,5	2,95%	-35,00%	26,58%
Total	207,0	100%	190,3	100%	220,7	100%	15,97%	-8,07%

- **Evolution de l'encours financier**

Répartition de l'encours financier par secteur

En MD	2012		2013		2014		Evolution 2014/2013	Evolution 2013/2012
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
Agriculture	41,3	11,45%	42,4	11,59%	40,5	10,21%	-4,48%	2,66%
BTP	62,3	17,27%	63,7	17,41%	64,5	16,26%	1,26%	2,25%
Industrie	29,2	8,09%	26,8	7,33%	37,4	9,43%	39,55%	-8,22%
Service	204,5	56,68%	208	56,88%	230,1	58,02%	10,63%	1,71%
Tourisme	23,5	6,51%	24,8	6,78%	24,1	6,08%	-2,82%	5,53%
Total	360,8	100%	365,7	100%	396,6	100%	8,45%	1,36%

Répartition de l'encours financier par type d'équipement

En MD	2012		2013		2014		Evolution 2014/2013	Evolution 2013/2012
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
MOBILIER								
Matériel de transport lourd	63,7	17,66%	64,0	17,50%	69,1	17,42%	7,97%	0,47%
Matériel de transport léger	139,1	38,55%	141,0	38,56%	160,0	40,34%	13,48%	1,37%
Matériel industriel	21	5,82%	24,0	6,56%	28,6	7,22%	19,25%	14,29%
Matériel médical	43	11,92%	44,0	12,03%	46,4	11,70%	5,45%	2,33%
Matériel de BTP	58,9	16,32%	66,7	18,23%	67,5	17,02%	1,23%	13,21%
Autres	16	4,43%	2,5	0,68%		0,00%	-100,00%	-84,38%
Sous-total	341,7	94,71%	342,2	93,57%	371,6	93,70%	8,60%	0,14%
IMMOBILIER								
Immobilier	19,1	5,29%	23,5	6,43%	25	6,30%	6,38%	23,04%
Sous-total	19,1	5,29%	23,5	6,43%	25	6,30%	6,38%	23,04%
Total	360,8	100%	365,7	100%	396,6	100%	8,46%	1,35%

Rapprochement encours comptable encours financier

(MD)	2012	2013	2014
Encours financiers	360,8	365,7	396,6
Réajustement de l'encours financier	0,0	2,2	-4,4
Encours comptable	360,8	367,9	392,2

Evolution des engagements de la société entre 2012, 2013 et 2014

	En dinars		
	2014	2013	2012
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)*	400 641 961	365 678 929	372 454 852
Créances classées (1)*	36 258 378	34 390 387	32 159 620
Classe 2	3 395 982	6 110 765	5 169 474
Classe 3	4 552 960	2 026 761	3 591 503
Classe 4	28 309 436	26 252 861	23 398 643
Total des engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)*	436 900 339	400 069 316	404 614 472
Total brut des créances (Bilan) (3)*	421 399 311	392 250 152	384 356 217
Provisions et agios réservés sur créances classées (4)	25 812 450	24 200 786	22 447 161
Provisions affectées	22 645 113	21 485 772	20 097 190
Produits réservés	3 017 472	2 664 772	2 349 971
Provisions additionnelles	149 864	50 793	-
Provisions collectives (5)	3 080 521	3 080 521	3 080 521
Engagements nets (2)-(4)-(5)	408 007 368	372 788 009	379 086 790
Ratio des créances classées (1)/(3)	8,60%	8,77%	8,37%
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4)/(1)	71,19%	70,37%	69,80%

*En tenant compte des avances reçues

3.3.2. Activité de la société au 30/06/2015

Durant le premier semestre 2015, la part de marché de l'ATL dans le total des approbations du secteur a progressé à 14,00% contre 14,56% à la même période en 2014. Les mises en force ont suivi une évolution plus importante que celle du secteur, ce qui a permis d'attendre une part de marché de 15,84% contre 14,34% à fin Juin 2014. L'encours de l'ATL au 30/06/2015 représente 13,6% de l'encours du secteur alors qu'il représentait 14,20% de ce dernier à la même date en 2014.

Situation de l'ATL par rapport au secteur au 30/06/2015

	Secteur*		ATL		Part de l'ATL	
	juin-14	juin-15	juin-14	juin-15	juin-14	juin-15
Approbations mobilières	1 005,9	1 020,0	149,3	147,8	14,84%	14,49%
Approbations Immobilières	55,9	88,1	5,3	7,1	9,48%	8,06%
Total Approbations	1 061,8	1 108,0	154,6	154,9	14,56%	13,98%
Mises en force Mobilières	796,1	794,5	118,4	127,1	14,87%	16,00%
Mises en force Immobilières	45,5	63,8	2,3	8,3	5,05%	13,01%
Total Mises en force	841,6	858,3	120,7	135,4	14,34%	15,78%
Encours mobilier	2 531,1	2 725,5	370,6	383,9	14,64%	14,09%
Encours immobilier	228,4	265,7	21,3	23,0	9,33%	8,66%
Total Encours	2 759,5	2 991,2	391,9	406,9	14,20%	13,60%

*Source : CIL, données au 30/06/2015 actualisées

- **Approbations**

Au 30/06/2015, le montant des approbations s'élève à 154,9MD contre 154,6MD au 30/06/2014, soit une augmentation de 0,19%. Le nombre des dossiers approuvés est passé de 2 151 au courant du premier semestre de 2014 à 2 344 au courant du premier semestre de 2015.

Ainsi, le montant moyen approuvé par dossier est passé de 71,9mD au 30/06/2014 à 66,1mD au 30/06/2015.

Evolution des approbations

	juin-14	juin-15	Evolution
Nombre d'approbations	2 151	2 344	8,97%
Montant (MD)	154,6	154,9	0,19%
Montant moyen des approbations (mD)	71,9	66,1	-8,06%

Répartition sectorielle des approbations

	juin-14		juin-15		2014		Evolution S1-2015/S1-2014
	Montant (MD)	%	Montant (MD)	%	Montant	Part	
Agricole	13,7	8,86%	15,5	10,01%	23,64	9,73%	13,14%
BTP	21,3	13,78%	24,5	15,82%	37,24	15,33%	15,02%
Industrie	18,7	12,10%	13,2	8,52%	30,24	12,44%	-29,41%
Service	84	54,33%	88,2	56,94%	130,64	53,76%	5,00%
Tourisme	16,9	10,93%	13,5	8,72%	21,24	8,74%	-20,12%
Total	154,6	100%	154,9	100%	243,0	100%	0,19%

Répartition des approbations par type d'équipement

En MD	juin-14		juin-15		2014		Evolution Juin2015/Juin2014
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
MOBILIER							
Matériel de transport lourd	32,8	21,22%	25	16,14%	47,9	19,73%	-23,78%
Matériel de transport léger	69,1	44,70%	76,4	49,32%	115,1	47,38%	10,56%
Matériel industriel	12,9	8,34%	7,4	4,78%	21,3	8,78%	-42,64%
Matériel médical	7,6	4,92%	11,6	7,49%	11,4	4,71%	52,63%
Matériel de BTP	25,9	16,75%	27,4	17,69%	40,3	16,60%	5,79%
Autres	1,0	0,65%	0	0,00%	0,0	0,00%	-100,00%
Sous-total	149,3	96,57%	147,8	95,42%	236,2	97,20%	-1,00%
IMMOBILIER							
Immobilier	5,3	3,43%	7,1	4,58%	6,8	2,80%	33,96%
Sous-total	5,3	3,43%	7,1	4,58%	6,8	2,80%	33,96%
Total	154,6	100%	154,9	100%	243,0	100%	0,19%

- Les mises en force

Le montant total des mises en force est passé de 120,7MD au 30/06/2014 à 135,4MD au 30/06/2015 en augmentation de 12%. De même, le nombre de dossiers a progressé de 16% à 2 201 au 30/06/2015 contre 1 900 à la même période en 2014. Ainsi, le montant moyen par contrat est passé de 63,5mD au 30/06/2014 à 61,5mD au 30/06/2015.

	juin-14	juin-15	Evolution
Nombre de contrats mis en force	1 900	2 201	16%
Montant (MD)	120,7	135,4	12%
Montant moyen par contrat (mD)	63,5	61,5	-3,2%

Répartition sectorielle des mises en force

	juin-14		juin-15		déc-14		Evolution Juin2015/Juin2014
	Montant (MD)	%	Montant (MD)	%	Montant	Part	
Agricole	11,4	9,44%	15,1	11,15%	22,3	10,10%	32,46%
BTP	19,4	16,07%	19,1	14,11%	32,6	14,77%	-1,55%
Industrie	12,3	10,19%	13,1	9,68%	26,1	11,83%	6,50%
Service	67	55,51%	76,1	56,20%	124,1	56,23%	13,58%
Tourisme	10,6	8,78%	12	8,86%	15,6	7,07%	13,21%
Total	120,7	100%	135,4	100%	220,7	100%	12,18%

Répartition des mises en force par type d'équipement

En MD	juin-14		juin-15		déc-14		Evolution Juin2015/Juin2014
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
MOBILIER							
Matériel de transport lourd	24,5	20,30%	24,0	17,73%	40,9	18,53%	-2,04%
Matériel de transport léger	56,8	47,06%	67,4	49,78%	107,3	48,62%	18,66%
Matériel industriel	4,4	3,65%	8,8	6,50%	16,4	7,43%	100,00%
Matériel médical	10,6	8,78%	9,3	6,87%	15,3	6,93%	-12,26%
Matériel de BTP	21,2	17,56%	17,6	13,00%	34,3	15,54%	-16,98%
Autres	0,9	0,75%	0,0	0,00%	0	0,00%	-100,00%
Sous-total	118,4	98,09%	127,1	93,87%	214,2	97,05%	7,35%
IMMOBILIER							
Immobilier	2,3	1,91%	8,3	6,13%	6,5	2,95%	260,87%
Sous-total	2,3	1,91%	8,3	6,13%	6,5	2,95%	260,87%
Total	120,7	100%	135,4	100%	220,7	100%	12,18%

- Evolution de l'encours financier

Répartition de l'encours financier par secteur

En MD	juin-14		juin-15		déc-14		Evolution Juin2015/Juin2014
	Montant	%	Montant	%	Montant	Part	
Agricole	41,9	10,69%	38,3	9,41%	40,5	10,21%	-8,59%
BTP	66,3	16,92%	54,4	13,37%	64,5	16,26%	-17,95%
Industrie	32,3	8,24%	56,4	13,86%	37,4	9,43%	74,61%
Service	224,3	57,23%	251,2	61,74%	230,1	58,02%	11,99%
Tourisme	27,1	6,92%	6,6	1,62%	24,1	6,08%	-75,65%
Total	391,9	100%	406,9	100%	396,6	100%	3,83%

Répartition de l'encours financier par type d'équipement

En MD	juin-14		juin-15		2014		Variation Juin2015/Juin2014
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
MOBILIER							
Matériel de transport lourd	68,8	17,56%	74,8	18,38%	69,1	17,42%	8,72%
Matériel de transport léger	154,3	39,37%	164,2	40,35%	160	40,34%	6,42%
Matériel industriel	23,2	5,92%	26,5	6,51%	28,62	7,22%	14,22%
Matériel médical	48,3	12,32%	47,8	11,75%	46,4	11,70%	-1,04%
Matériel de BTP	71,5	18,24%	64,4	15,83%	67,5	17,02%	-9,93%
Autres	2,6	0,66%	0	0,00%	0	0,00%	-100,00%
Sous-total	368,7	94,08%	377,7	92,82%	371,6	93,70%	2,44%
IMMOBILIER							
Immobilier	23,2	5,92%	29,2	7,18%	25	6,30%	25,86%
Sous-total	23,2	5,92%	29,2	7,18%	25	6,30%	25,86%
Total	391,9	100%	406,9	100%	396,6	100%	3,83%

- Rapprochement encours comptable encours financier

(MD)	juin-15	juin-14	2014
Encours financier	406,9	391,9	396,6
Réajustement de l'encours financier	-3,5	-3,4	-4,4
Encours comptable	403,4	388,5	392,2

- **Evolution des engagements de la société entre juin 2014 et juin 2015**

	30/06/2015	30/06/2014	2014
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)*	432 199 773	386 828 499	400 641 961
Créances classées (1)*	38 965 384	39 033 744	36 258 378
<i>Classe 2</i>	5 799 683	7 972 681	3 395 982
<i>Classe 3</i>	4 113 893	4 867 974	4 552 960
<i>Classe 4</i>	29 051 808	26 193 089	28 309 436
Total des engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)*	471 165 157	425 862 243	436 900 339
Total brut des créances (Bilan) (3)*	444 049 348	414 326 258	421 399 311
Provisions et agios réservés sur créances classées (4)	26 955 212	26 240 434	25 812 450
<i>Provisions affectées</i>	23 834 484	23 087 260	22 645 113
<i>Produits réservés</i>	3 004 107	2 970 187	3 017 472
<i>Provisions additionnelles</i>	116 621	182 987	149 864
Provisions collectives (5)	3 080 521	3 080 521	3 080 521
Engagements nets (2)-(4)-(5)	441 129 424	396 541 288	408 007 368
Ratio des créances classées (1)/(3)	8,78%	9,41%	8,60%
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4)/(1)	69,18%	67,22%	71,19%

*En tenant compte des avances reçues

3.3.3. Indicateurs d'activité au 30/09/2015

	troisième trimestre			Cumul à la fin du 3ème trimestre			exercice 2014 (1)
	2015	2014	variation	2015	2014	variation	
Total Approbations	59 025	47 876	23,29%	213 941	202 436	5,68%	242 754
sous total Approbations Mobilières	58 433	46 959	24,43%	206 265	196 201	5,13%	235 976
Agriculture	7 428	6 716	10,60%	22 378	20 214	10,71%	23 246
Bâtiments & travaux publics	13 516	4 659	190,11%	37 736	25 577	47,54%	36 881
Industrie	9 978	9 868	1,11%	22 898	28 548	-19,79%	30 168
Service et commerce	22 467	24 983	-10,07%	104 628	104 405	0,21%	125 659
Tourisme	5044	733	588,13%	18 625	17 457	6,69%	20 022
sous total Approbations Immobilières	592	917	-35,44%	7 676	6 235	23,11%	6 778
Agriculture	10			510	200		314
Bâtiments & travaux publics	130			412	337	22,26%	337
Industrie				290			60
Service et commerce	452	917	-50,71%	6 464	5 548	16,51%	4 917
Tourisme	0				150	-100,00%	1150
Total Mises en Force	50 511	50 118	0,78%	185 967	170 813	8,87%	220 649
Sous total Mises en Force Mobilières	48 982	48 787	0,40%	176 120	167 135	5,38%	214 182
Agriculture	6 936	6 857	1,15%	21 188	18 270	15,97%	21 940
Bâtiments & travaux publics	12 885	3 526	265,43%	31 711	22 958	38,13%	32 233
Industrie	6 221	6 384	-2,55%	18 941	18 614	1,76%	26 121
Service et commerce	17 195	27 777	-38,10%	87 524	92 629	-5,51%	118 420
Tourisme	5 745	4 243	35,40%	16 756	14 664	14,27%	15 468
sous total Mises en Force Immobilières	1 529	1 331	14,88%	9 847	3 678	167,73%	6 467
Agriculture	0			819			314
Bâtiments & travaux publics	130	337	-6,42%	406	337	20,47%	337
Industrie	667			1017	1196	-14,97%	0
Service et commerce	732	994	-26,36%	6607	1 994	231,34%	5 666
Tourisme	0			998	151	560,93%	150
Total des engagements				466 576	419 326	11,27%	436 900
Engagements courants				426 358	374 901	13,73%	400 642
Engagements classés				40 218	44 425	-9,47%	36 258
Trésorerie nette				11 763	13 499	-12,86%	13 772
Ressources d'emprunts (2)				346 166	324 555	6,66%	326 770
Capitaux propres (3)				67 419	66 321	1,66%	66 321
Revenus Bruts de leasing	56 925	49 125	15,88%	164 280	148 144	10,89%	211 650
Revenus Nets de leasing	9 969	8 810	13,16%	30 612	26 982	13,45%	37 846
Produits Nets de leasing (4)	5 229	4 179	25,13%	14 824	13 142	12,80%	18 095
Total des charges d'exploitation	1 718	1 801	-4,61%	5 504	5 147	6,94%	7 278

(1) Données auditées

(2) Les ressources d'emprunts sont constituées de l'encours en principal des emprunts courants et non courants

(3) Les capitaux propres sont déterminés compte non tenu du résultat de la période

(4) Les produits nets de leasing sont les revenus nets de leasing majorés des autres produits d'exploitation et des produits des placements

3.4. Les facteurs de risque et la nature spéculative de l'activité

En tant qu'établissement financier, ATL est confrontée aux risques suivants :

→ **Le risque de crédit :**

L'article 22 de la circulaire de la BCT n°2006-19 le définit comme étant le risque encourus en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérés comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Afin de maîtriser ce risque, la société procède à un suivi rigoureux des contre parties et à la couverture systématique des pertes probables selon les termes prédéfinis par les normes prudentielles définies par la BCT.

Un comité des risque a été institué depuis Août 2012 conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2011-06 et a commencé par la revue des procédures d'approbation et d'études notamment l'efficacité et la fiabilité du système de WORK-FLOW utilisé par la société, les délégations et les niveaux des pouvoirs d'approbation, ainsi que les critères d'appréciation et d'évaluation du risque de crédit en termes de classement et de provisionnement individuel et collectif. Dans une seconde étape, un système de SCORING et de notation interne ainsi qu'une batterie de limites d'engagement par profil et par catégorie de clientèle seront examinés.

→ **Le risque de marché :**

L'article 31 de la circulaire BCT n°2006-19 définit le risque de marché comme étant les risques de pertes qui peuvent résulter :

- Des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur ;
- Ou des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de marché.

→ **Le risque de liquidité :**

L'article 38 de la circulaire de la BCT n°2006-19 le définit comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

Le comité des risques a mis en place un système de mesure et surveillance de ce risque et a proposé au conseil d'administration de veiller à réduire au maximum l'exposition de la société à ce type de risque, par la recherche active des ressources à long et moyen terme.

→ **Le risque de règlement :**

Selon l'article 42 de la circulaire de la BCT n°2006-19, le risque de règlement s'entend comme le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer des instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

L'ATL ne s'adonne pas aux activités de marché ce qui lui évite d'être exposée au risque de règlement.

→ **Le risque opérationnel :**

L'article 45 de la circulaire de la BCT n°2006-19 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de défaillance attribuables à la conception, l'organisation et la mise en œuvre de procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

L'activité de la société est organisée en procédures et tâches précises qui limitent les marges d'erreur. En effet, l'accent a été mis sur les risques les plus importants qui touchent principalement à la sécurité informatique (sauvegarde des données, plan de reprise de l'activité et sécurisation du logiciel métier) et la mise à jour du manuel des procédures.

→ **Le risque de taux :**

L'article 35 de la circulaire BCT n°2006-19 définit le risque de taux comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt, mesurée sur l'ensemble des opérations de bilan et hors bilan.

Les emplois de la société sont à taux fixes. Par ailleurs, certaines ressources ayant un encours à la clôture de l'exercice de 64.569.400 DT, sont indexées au Taux du Marché Monétaire. A titre indicatif, une augmentation (diminution) du taux de marché monétaire de 50 points de base, aurait pour effet une charge additionnelle (en moins) de l'ordre de 322.847 DT par an.

3.5. Dépendance de l'émetteur

La dépendance de l'ATL s'apprécie principalement par le degré de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17/12/1991 telle que modifiée par les circulaires n°99-04 du 19/03/1999, n°2001-12 du 04/05/2001, n°2012-09 du 29/06/2012, n°2012-20 du 06/12/2012 et n°2013-21 du 30/12/2013.

Article 1 :

→ **Risques encourus supérieurs à 5% des fonds propres nets**

Conformément à l'article 1^{er} de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- 3 fois les fonds propres nets de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent pour chacun d'entre eux à 5% ou plus desdits fonds propres nets.

Le montant des risques encourus sur les bénéficiaires dont le risque dépasse 5% des fonds propres nets est de 7 556 962D et il ne dépasse pas 3 fois les fonds propres nets à savoir 243 576 463 D.

→ **Risques encourus supérieurs à 5% des fonds propres nets**

- 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.

A ce titre, aucune relation ne présente un risque dépassant 15% des fonds propres nets de l'ATL, au 31/12/2014.

L'article 1 est respecté.

Article 2 :

→ **Risques encourus sur un même bénéficiaire**

Les risques encourus sur un même bénéficiaire, au sens de l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°99-04, ne doivent pas excéder 25 % des fonds propres nets de l'établissement.

A ce titre, aucune relation ne présente un risque supérieur ou égale à 25% des fonds propres de la société.

L'article 2 est respecté.

Article 3 :

→ **Risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 23 de la loi 2001-65**

- Conformément à l'article 3 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 23 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001, ne doit pas excéder une seule fois les fonds propres nets ;

Le total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 23 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 est de 130 200D, contre un total des fonds propres de 81 192 154D.

L'article 3 est respecté.

Article 4 :

→ **Couverture des risques encourus pondérés par les fonds propres nets**

Conformément à l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, les fonds propres nets de l'établissement financier doivent représenter à fin 2014 au moins 9% du total des risques encourus pondérés. De même, les fonds propres nets de base doivent représenter à fin 2014 au moins 6% des risques encourus pondérés.

Le montant des fonds propres nets représente environ 19,13% du total des actifs pondérés.

Fonds propres nets = 81 192 154DT

Risques encourus = 424 380 966DT

L'article 4 est respecté.

3.6. Matrice SWOT

FORCES

- L'ATL est parmi les pionniers du secteur du leasing en Tunisie, avec une expérience de plus de 20 ans, et s'accapare 13,8% en 2014 de l'encours financier du secteur.
- L'ATL dispose d'un important réseau d'agences par rapport à ses concurrentes et bénéficie de la synergie de plusieurs institutions financières, présentes dans son actionnariat, dont deux banques.

FAIBLESSES

- Un niveau important de créances classées.
- Une sensibilité, à l'instar du secteur du leasing et du secteur financier en général, à la situation sociopolitique du pays.

OPPORTUNITÉES

- Une importante reprise de l'activité suite à la stabilisation de la situation sociopolitique du pays.
- Une forte croissance prévue pour le marché, sous la lumière des différents investissements prévus pour le prochain quinquennat.
- Une reprise graduelle de l'activité du secteur.

MENACES

- La concurrence est de plus en plus rude sur le marché avec l'entrée de nouveaux opérateurs.
- Les ressources de financement sont rares et les taux appliqués peuvent réduire la marge de la société.
- Une détérioration de la situation économique et sécuritaire dans le pays.

3.7. Litige ou arbitrage en cours

Néant

3.8. Evolution de l'effectif de la société

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
Personnel de direction	2	2	2
Cadres supérieurs	49	53	56
Cadres moyens	23	30	30
Agents de service	6	1	1
Total	80	86	89

3.9. Politique d'intéressement et de formation du personnel

L'ATL applique la convention nationale du personnel des banques au personnel de la société.

Une gratification est servie aux commerciaux et aux recouvreurs en fonction des résultats dégagés et de la réalisation des objectifs assignés.

Par ailleurs, un programme de formation est fixé annuellement en fonction des besoins recensés pour développer les compétences nécessaires à la réalisation des objectifs de la société.

Les dépenses de formation pour l'année 2014, ont atteint 38,0mD. Pour l'année 2015, le budget alloué à la formation est de 40mD.

3.10. Politique d'investissement

Les investissements budgétisés pour l'exercice 2015, se détaillent comme suit:

Objet	Montant
<i>Logiciels</i>	75 034
<i>Matériel informatique</i>	40 500
<i>Matériel de transport</i>	85 000
<i>Mobilier et matériel de bureau</i>	77 000
<i>Agencement, aménagement et installation</i>	251 500
<i>Construction</i>	0
Total	529 034

A partir de 2016, un investissement annuel de 100 md est prévu.

Chapitre 4 : PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

4.1. Patrimoine de la société au 31 Décembre 2014

4.1.1. Etat des immobilisations propres corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles totalisent au 31 décembre 2014 une valeur nette comptable de 4 118 182 DT contre 3 976 171 DT au 31 décembre 2013.

Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Régul/ Cessions	Fin de l'exercice	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 209 271	106 535	-	4 315 806	949 747	92 410	-	1042 157	3 273 649
Matériel de transport	20,0%	999 826	343 799	228 449	1 115 176	675 588	192 123	224 302	643 409	471 767
Equipements de bureau	10,0%	419 492	33 518	2 745	450 264	350 050	12 654	2 745	359 960	90 304
Matériel informatique	33,3%	538 042	35 352	51 929	521 465	498 499	30 901	51 836	477 564	43 901
Installations générales	10,0%	724 835	23 595	-	748 429	498 260	38 127	-	536 386	212 043
Immobilisations en cours	-	42 600	9 267	39 600	12 267	-	-	-	-	12 267
TOTAUX		6 948 315	552 065	322 723	7 177 658	2 972 144	366 216	278 883	3 059 476	4 118 182

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent au 31 décembre 2014 une valeur nette comptable de 74 075 DT contre 74 053 DT au 31 décembre 2013. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Régul/ Cessions	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	364 425	53 467	-	417 892	290 372	53 445	-	343 817	74 075
TOTAUX		364 425	53 467	-	417 892	290 372	53 445	-	343 817	74 075

4.1.2. Immobilisations financières

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève au 31 décembre 2014 à 16 834 489 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					4 584 811	(100 947)	4 483 864
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(50 947)	115 108
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	-	1 143 756
- PHENICIA SEED FUND	-	-	-	-	1 000 000	-	1 000 000
- SENED SICAR	-	-	-	-	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST	30 000	10	10	3,75%	300 000	-	300 000
- SOCIETE L'IMMOBILIERE DE CARTHAGE	2 250	100	100	3,13%	225 000	-	225 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					217 244	(217 244)	-
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	4,090	-	65 444	(65 444)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (*)					13 946 070	(1 695 445)	12 250 625
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	-	350 000	-	350 000
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	-	2 000 000	-	2 000 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	-	486 070	(319 370)	166 700
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	-	1 060 000	(303 750)	756 250
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	-	2 500 000	(722 035)	1 777 965
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	-	4 100 000	(290 290)	3 809 710
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	-	3 450 000	(60 000)	3 390 000
OBLIGATIONS :					100 000	-	100 000
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100	-	-	100 000	-	100 000
TOTAL EN DT					18 848 125	(2 013 636)	16 834 489

4.1.3. Créances issues d'opérations de leasing

Au 31 décembre 2014, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 396 925 993 DT contre un solde net de 367 454 606 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

		<i>Au 31 Décembre</i>	
		<i>2 014</i>	<i>2 013</i>
<i>Créances sur contrats mis en force</i>		<i>421 333 697</i>	<i>393 166 974</i>
+ Encours financiers	7.1	392 245 357	367 876 036
+ Impayés		29 711 449	25 059 471
+ Créances- assurance matériel en leasing		120 213	124 436
+ Créances- factures à établir		350 477	259 733
+ Valeurs à l'encaissement		809 559	1 583 590
- Intérêts échus différés		(1 903 358)	(1 736 292)
<i>Créances sur contrats en instance de mise en force</i>		<i>4 485 266</i>	<i>1 568 940</i>
<i>Total brut des créances leasing</i>	<i>7.2</i>	<i>425 818 963</i>	<i>394 735 914</i>
<i>A déduire couverture</i>			
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(22 794 978)	(21 536 014)
Provisions collectives	7.2	(3 080 521)	(3 080 521)
Produits réservés	7.2	(3 017 472)	(2 664 772)
<i>Total net des créances leasing</i>		<i>396 925 993</i>	<i>367 454 606</i>

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 décembre 2014 la somme de 392 245 357 DT contre 367 454 606 DT au 31 décembre 2013.

Par rapport au 31 décembre 2013, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 7 029 289 DT expliqué comme suit :

	<i>Financement</i>	<i>Capital amorti</i>	<i>Encours financier</i>
<i>Soldes au 31 décembre 2013</i>	<i>999 563 873</i>	<i>631 687 837</i>	<i>367 876 036</i>
<i>Capital amorti des anciens contrats</i>	<i>-</i>	<i>125 977 290</i>	<i>(125 977 290)</i>
<i>Ajouts de la période</i>	<i>216 249 790</i>	<i>47 898 196</i>	<i>168 351 594</i>
Investissements (Nouveaux contrats)	206 835 463	46 268 069	160 567 394
Relocations	9 414 327	1 630 127	7 784 200
<i>Retraits de la période</i>	<i>(125 234 097)</i>	<i>(107 229 114)</i>	<i>(18 004 983)</i>
Cessions à la valeur résiduelle	(79 937 706)	(79 907 747)	(29 959)
Cessions anticipées	(19 416 058)	(14 669 492)	(4 746 566)
Cessions anticipées nouveaux contrats	(373 147)	(33 269)	(339 878)
Transferts (cessions)	(9 176 124)	(5 394 655)	(3 781 469)
Relocations	(16 331 062)	(7 223 951)	(9 107 111)
<i>Soldes au 31 décembre 2014</i>	<i>1 090 579 566</i>	<i>698 334 209</i>	<i>392 245 357</i>

4.2. Etats financiers comparés au 31 Décembre

4.2.1. Bilans comparés au 31 décembre

(En dinars)	Notes	31-déc-14	31-déc-13	31-déc-12
ACTIF				
Liquidités et équivalents de liquidités	6	13 772 635	16 602 379	7 282 788
Placements à court terme		-	-	-
Créances issues d'opérations de leasing	7	396 925 993	367 454 606	362 448 911
Placements à long terme	8	17 132 759	17 666 346	18 635 943
Valeurs immobilisées				
a- Immobilisations incorporelles	9	74 075	74 053	74 277
b- Immobilisations corporelles	10	4 118 182	3 976 171	4 054 349
Autres actifs	11	5 339 636	6 124 196	8 659 129
Total de l'actif		437 363 279	411 897 752	401 155 398
PASSIF				
Concours bancaires et dettes rattachées		-	-	1 761 852
Emprunts et dettes rattachées	12	334 603 659	312 167 935	297 201 958
Dettes envers la clientèle	13	4 419 652	2 485 762	3 620 376
Fournisseurs et comptes rattachés	14	22 893 180	20 831 918	27 195 744
Autres passifs	15	3 027 638	5 090 699	3 177 667
Total du passif		364 944 128	340 576 313	332 957 597
CAPITAUX PROPRES				
Capital		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		38 814 826	39 097 141	38 397 106
Résultats reportés		2 506 613	700 660	192 934
Résultat de l'exercice		6 097 713	6 523 639	4 607 761
Total des capitaux propres	16	72 419 152	71 321 439	68 197 800
Total passif et capitaux propres		437 363 279	411 897 752	401 155 398

4.2.2. Etat de résultat comparé au 31 décembre

(En dinars)	Notes	31-déc-14	31-déc-13	31-déc-12
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		36 503 703	34 977 482	33 158 360
Autres produits sur opérations de leasing		1 342 734	1 285 070	968 848
Total des produits de leasing	17	37 846 437	36 262 552	34 127 209
Charges financières nettes	18	-20 211 417	-18 222 206	-16 564 648
Produits des placements	19	460 053	515 066	361 977
PRODUIT NET DE LEASING		18 095 073	18 555 412	17 924 538
Autres produits d'exploitation	20	315 423	270 313	293 987
Charges de personnel	21	-4 205 716	-4 249 710	-3 812 506
Autres charges d'exploitation	22	-2 595 473	-2 297 526	-2 331 545
Dotations aux amortissements et aux résorptions	23	-477 194	-502 907	-545 587
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		11 132 113	11 775 582	11 528 887
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	24	-1 262 975	-1 348 142	-4 300 513
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	25	-88 270	-286 454	-419 874
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 780 868	10 140 986	6 808 499
Autres gains ordinaires		128 921	171 451	150 691
Autres pertes ordinaires		-83 837	-53 556	-282 579
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		9 825 952	10 258 882	6 676 611
Impôt sur les bénéfices	26	-3 728 240	-3 735 243	-2 068 850
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		6 097 713	6 523 639	4 607 761
Résultat de base par action	16	0,244	0,261	0,239

4.2.3. Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre

(En dinars)	31-déc-14	31-déc-13*	31-déc-13	31-déc-12*	31-déc-12
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION					
Encaissements provenant des clients de leasing	252 886 300	244 075 945	244 064 926	225 048 982	225 048 982
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing	-234 525 422	-208 548 293	-208 590 939	-210 539 754	-208 353 570
Encaissements autres que leasing	288 108	245 482	199 714	247 118	259 118
Décaissements autres que leasing	-7 603 473	-7 778 362	-6 774 007	-5 476 608	-5 262 608
Décaissements au personnel	-2 148 282	-2 457 208	-2 518 433	-2 168 108	-2 168 108
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)	-6 668 392	-6 266 966	0	-2 839 261	0
Intérêts perçus	251 627	206 542	456 230	162 317	480 790
Intérêts payés	-18 885 697	-17 401 548	-17 717 884	-15 158 349	-15 158 349
Impôts sur le résultat payés	-4 756 042	-3 114 462	-10 375 957	-291 660	-5 317 106
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	-21 161 273	-1 038 870	-1 256 350	-11 015 323	-10 470 851
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT					
Dividendes reçus sur placements à long terme	97 000	63 000	0	12 000	0
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	386 795	303 327	0	318 472	0
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	-600 000	0	0	-2 000 000	-2 000 000
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	984 145	767 230	767 230	300 000	300 000
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	-578 841	-401 619	-347 097	-80 181	-80 181
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	110 600	63 100	63 100	18 000	18 000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	399 699	795 038	483 233	-1 431 709	-1 762 181
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT					
Encaissement suite à l'émission d'action	0	0	0	18 000 000	18 000 000
Dividendes versés	-4 999 901	-3 399 993	-3 634 993	-3 399 992	-3 613 992
Encaissements provenant des emprunts	81 840 000	87 776 550	276 126 550	158 190 000	211 190 000
Remboursement des emprunts	-58 908 269	-73 051 283	-260 636 997	-171 826 607	-224 826 607
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	17 931 830	11 325 274	11 854 560	963 401	749 401
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	-2 829 744	11 081 442	11 081 443	-11 483 631	-11 483 630
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	16 602 379	5 520 937	5 520 937	17 004 567	17 004 567
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	13 772 635	16 602 379	16 602 379	5 520 937	5 520 937

(*) Données retraitées à des fins comparatives (cf note 5).

4.2.4. Tableau des engagements hors bilan au 31 décembre

(En dinars)	31-déc-14	31-déc-13	31-déc-12
1. PASSIFS EVENTUELS	-	-	-
Total en DT	-	-	-
2. ENGAGEMENTS DONNES			
- Accords de financement prêt à mettre en force	5 908 458	7 819 164	20 258 255
- Autres Engagements donnés	15 539 012	16 096 851	-
- Traités de garanties sur crédit CITIBANK	15 000 000	20 000 000	20 000 000
Total en DT	36 447 470	43 916 015	40 258 255
3. ENGAGEMENTS RECUS			
- Hypothèques reçues	12 352 832	14 770 510	9 610 580
- Garanties reçues d'établissements bancaires	15 539 012	16 096 851	-
- Intérêts à échoir sur crédits leasing	64 041 925	57 774 240	57 618 532
Total en DT	91 933 770	88 641 601	67 229 112
4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES			
- Emprunts obtenus non encore encaissés	1 223 450	1 223 450	-
- Crédits consentis non encore versés	9 592 569	1 568 940	4 519 050
- Opérations de portage	217 244	217 244	217 244
Total en DT	11 033 264	3 009 634	4 736 294

4.2.5. Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2014

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012. Le capital est divisé en 25.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31 décembre 2014, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	8 154 021	8 154 021	32,62%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,67%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	2 500 000	2 500 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	987 500	987 500	3,95%
SEFINA SICAF	937 500	937 500	3,75%
PIRECO	750 000	750 000	3,00%
KAMOUN HABIB	601 289	601 289	2,41%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	500 000	500 000	2,00%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,66%
BEN AMMAR CHEDLI	255 538	255 538	1,02%
CURAT	248 415	248 415	0,99%
AUTRES ACTIONNAIRES	6 984 443	6 984 443	27,94%
Total Général	25 000 000	25 000 000	100,00%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1er janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1er janvier de la même année.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers de l'ATL, arrêtés au 31 décembre 2014, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société

sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2014-21 du 30 décembre 2014 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles qui s'inscrivent en harmonie avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) seront fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les principes comptables utilisés pour l'élaboration des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 sont identiques à ceux appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 à l'exception des changements décrits dans la note 5 ci-après.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle et à base collective, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).
- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté annuel.

(c) Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers annuels peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers annuels de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location

correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

A partir de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991)

2- Estimation individualisée et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet,...) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens données en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),

- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

En ce qui concerne les créances rééchelonnées en 2011, et en application de la circulaire de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par des retombées des derniers événements, ces créances ont été considérées comme de nouveaux financements et sont classées à ce titre conformément aux critères usuels précités.

Les produits et intérêts demeurés impayés à la date de rééchelonnement ont été réservés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012, et ce, indépendamment de la classification de la créance rééchelonnée.

3- Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.
- L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :
- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêté des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.
- Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :
- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et

- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1er de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources 77

propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont converties en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS21 -Effets des variations des cours des monnaies étrangères.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour 78

l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories : 79

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – avantages au personnel, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – Résultat par action, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse ainsi que des soldes nets des comptes courants bancaires.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement.

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a) les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b) les passifs éventuels qui résultent :
 - soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
 - soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a) les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b) les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c) les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Note 4. Faits marquants de l'exercice :

L'exercice clos le 31 décembre 2014, a été marqué par les faits suivants :

4-1. L'augmentation des mises en force de 16,32% et ce en passant de 190 MDT à 221 MDT.

4-2. La baisse du produit net de leasing de 2,48% en passant de 18.555.412 DT en 2013 à 18.095.073 DT en 2014 et ce par l'effet conjugué de la légère augmentation des produits de leasing de 4,37% et de l'augmentation substantielle des charges financières nettes de 10,92%.

4-3. Le paiement, en 2014, d'un montant de 318.549 DT au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle instituée par l'article 28 de la loi n°2014-54 du 19 août 2014 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2014.

4-4. La légère baisse du bénéfice net de 6,53% en passant de 6.523.639 DT en 2013 à 6.097.713 DT en 2014.

Note 5. Eléments d'appréciation permettant la comparabilité :

(a) Changement de méthodes traité prospectivement

Jusqu'au 31 décembre 2013, les garanties hypothécaires reçues de la clientèle n'étaient pas considérées lors du calcul, à base individuelle, des provisions requises pour engagements douteux relevant des classes B2, B3 et B4.

Un changement de méthodes est intervenu, en 2014, et a consisté en la prise en compte des hypothèques dûment inscrites consenties au profit de l'ATL lors de la détermination des provisions requises pour les engagements devenus douteux en 2014.

Les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2014 demeurent exclues du calcul des provisions requises. En conséquence, la nouvelle méthode a été appliquée de manière prospective.

Ce changement a eu pour effet de réduire le besoin en provisions, au titre de l'exercice 2014, à hauteur de **68.426 DT**.

(b) Reclassements au niveau de certaines rubriques de l'état des flux de trésorerie

Afin d'améliorer la présentation de l'état des flux de trésorerie de la société et d'accroître le degré d'utilité des informations y figurant conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains reclassements ont été opérés, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

A des fins comparatives, l'état des flux de trésorerie publié au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 a été retraité, en pro-forma.

Les reclassements opérés sont récapitulés dans le tableau suivant :

Libellé	Ancienne rubrique	Nouvelle rubrique	Exercice 2013
Dividendes perçus sur titres de participation	FE03- Encaissements autres que leasing	FI01- Dividendes reçus sur placements à long terme	63 000
Impôts et taxes payés (autres que l'LS)	FE06- Impôts et taxes payés à l'Etat	FE07- Impôts et taxes payés (autres que l'LS)	(6 266 966)
Impôts sur les résultats payés	FE06- Impôts et taxes payés à l'Etat	FE10- Impôts sur le résultat payés	(3 032 105)
Produits perçus sur fonds gérés	FE08- Intérêts perçus	FI02- Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	303 327

En outre, les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes étaient présentées, 83

antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2014, d'une manière séparée sous les intitulés respectifs "Encaissements provenant des emprunts" et "Remboursement des emprunts". La présentation des flux de trésorerie précités pour un montant net, à partir de 2014, a donné lieu à un retraitement des flux correspondants de 2013 pour 188.350.000 DT.

(c) Passage de l'état des flux de trésorerie publié au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à celui retraité à des fins comparatives

Compte tenu de l'effet des reclassements susvisés et des autres ajustements décrits ci-après, le passage de l'état des flux de trésorerie publié au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à celui retraité à des fins comparatives se présente comme suit :

	2013 publié (1)	Reclassements (2)	Ajustements (3)	2013 retraité (1)+(2)+(3)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</i>				
FE-01 Encaissements provenant des clients de leasing	244 064 926	-	11 019	244 075 945
FE-02 Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing	(208 590 939)	-	42 646	(208 548 293)
FE-03 Encaissements autres que leasing	199 714	(63 000)	108 768	245 482
FE-04 Décaissements autres que leasing	(6 774 007)	-	(1 004 355)	(7 778 362)
FE-05 Décaissements au personnel	(2 518 433)	-	61 225	(2 457 208)
FE-06 Impôts et taxes payés à l'Etat	(10 375 957)	9 299 072	1 076 885	-
FE-07 Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)	-	(6 266 966)	-	(6 266 966)
FE-08 Intérêts perçus	456 230	(303 327)	53 639	206 542
FE-09 Intérêts payés	(17 717 884)	-	316 336	(17 401 548)
FE-10 Impôts sur le résultat payés	-	(3 032 105)	(82 356)	(3 114 462)
<i>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</i>	<u>(1 256 350)</u>	<u>(366 327)</u>	<u>583 807</u>	<u>(1 038 870)</u>
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>				
FI-01 Dividendes reçus sur placements à long terme	-	63 000	-	63 000
FI-02 Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	-	303 327	-	303 327
FI-03 Décaissements provenant de l'acquisition de placements à long terme	-	-	-	-
FI-04 Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	767 230	-	-	767 230
FI-05 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations propres	(347 097)	-	(54 522)	(401 619)
FI-06 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	63 100	-	-	63 100
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	<u>483 233</u>	<u>366 327</u>	<u>(54 522)</u>	<u>795 038</u>
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>				
FF-01 Dividendes versés	(3 634 993)	-	235 000	(3 399 993)
FF-02 Encaissements provenant des emprunts	276 126 550	(188 350 000)	-	87 776 550
FF-03 Remboursement des emprunts	(260 636 997)	188 350 000	(764 285)	(73 051 283)
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	<u>11 854 559</u>	<u>-</u>	<u>(529 285)</u>	<u>11 325 274</u>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	11 081 442	-	-	11 081 442
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	5 520 937			5 520 937
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	16 602 379			16 602 379

Les ajustements opérés concernent les éléments suivants :

Libellé	Ancienne rubrique		Nouvelle rubrique	
	Code	Montant	Code	Montant
	FE-03	(233)		
			FE-04	82 520
			FE-09	(91 479)
			FE-08	19 399
			FE-10	(10 672)
Agios bancaires		(233)		(233)
	FE-03	(200)		
	FE-09	(2 747)		
	FE-08	(89)		
			FE-04	(3 037)
Commissions bancaires payées		(3 037)		(3 037)
	FE-06	(867 363)	FE-04	(867 363)
Cotisations sociales payées		(867 363)		(867 363)
	FE-03	3 450		
	FE-04	1 647		
	FE-08	10 714		
			FE-02	15 811
Escomptes de règlement obtenues de fournisseurs leasing		15 811		15 811
	FE-02	(26 835)		
	FE-04	(21 229)		
			FI-05	(48 063)
Décaissements aux fournisseurs d'immobilisations propres		(48 063)		(48 063)
	FE-04	(224 974)	FE-09	(224 974)
Intérêts intercalaires payés		(224 974)		(224 974)
	FF-01	(235 000)	FE-04	(235 000)
Jetons de présence et rémunérations assimilées		(235 000)		(235 000)
	FE-09	(2 630 014)	FF-03	(2 630 014)
Pertes de changes sur principal		(2 630 014)		(2 630 014)
	FE-03	(169 147)	FE-04	(169 147)
Primes d'assurance payées		(169 147)		(169 147)
	FE-09	162 361	FE-09	162 361
Couverture du risque de change avéré sur intérêts		162 361		162 361
	FE-09	1 865 729	FF-03	1 865 729
Couverture du risque de change avéré sur principal		1 865 729		1 865 729
	FE-03	99 008		
	FE-09	(311)		
			FE-05	98 696
Remboursement de crédits au personnel		98 696		98 696
	FE-03	1 407	FE-04	1 407
Remboursements CNAM		1 407		1 407

Libellé (suite)	Ancienne rubrique		Nouvelle rubrique	
	Code	Montant	Code	Montant
	FE-04	6 495	FE-03	6 495
Remboursements Assurance		6 495		6 495
	FE-01	(11 019)		
	FE-03	(37 339)		
	FE-04	(6 172)		
	FE-09	(4 370)		
	FE-08	(7 395)		
	FE-06	(5 389)		
			FE-10	(71 684)
Retenues à la source opérées par les tiers		(71 684)		(71 684)
	FE-03	781	FE-04	781
Tickets restaurant		781		781
	FE-06	(204 133)		
			FE-04	(58 750)
			FE-09	(138 925)
			FI-05	(6 458)
Retenues à la source opérées par l'ATL		(204 133)		(204 133)
	FE-05	37 471	FE-08	37 471
Intérêts sur prêts au personnel		37 471		37 471

Note 6. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 13.772.635 DT au 31 décembre 2014 contre 16.602.379 DT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Banques	13 762 427	16 585 245
Caisses	10 208	17 134
Total	13 772 635	16 602 379

Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 décembre 2014, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 396.925.993 DT contre un solde net de 367.454.606 DT au 31 décembre 2013.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	Au 31 Décembre		
	2 014	2 013	
Créances sur contrats mis en force		421 333 697	393 166 974
+ Encours financiers	7.1	392 245 357	367 876 036
+ Impayés		29 711 449	25 059 471
+ Créances- assurance matériel en leasing		120 213	124 436
+ Créances- factures à établir		350 477	259 733
+ Valeurs à l'encaissement		809 559	1 583 590
- Intérêts échus différés		(1 903 358)	(1 736 292)
Créances sur contrats en instance de mise en force		4 485 266	1 568 940
Total brut des créances leasing	7.2	425 818 963	394 735 914
A déduire couverture			
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(22 794 978)	(21 536 014)
Provisions collectives	7.2	(3 080 521)	(3 080 521)
Produits réservés	7.2	(3 017 472)	(2 664 772)
Total net des créances leasing		396 925 993	367 454 606

7.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 décembre 2014 la somme de 392.245.357 DT contre 367.876.036 DT au 31 décembre 2013.

Par rapport au 31 décembre 2013, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 24.369.321 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2013	999 563 873	631 687 837	367 876 036
Capital amorti des anciens contrats	-	125 977 290	(125 977 290)
Ajouts de la période	216 249 790	47 898 196	168 351 594
Investissements (Nouveaux contrats)	206 835 463	46 268 069	160 567 394
Relocations	9 414 327	1 630 127	7 784 200
Retraits de la période	(125 234 097)	(107 229 114)	(18 004 983)
Cessions à la valeur résiduelle	(79 937 706)	(79 907 747)	(29 959)
Cessions anticipées	(19 416 058)	(14 669 492)	(4 746 566)
Cessions anticipées nouveaux contrats	(373 147)	(33 269)	(339 878)
Transferts (cessions)	(9 176 124)	(5 394 655)	(3 781 469)
Relocations	(16 331 062)	(7 223 951)	(9 107 111)
Soldes au 31 décembre 2014	1 090 579 566	698 334 209	392 245 357

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	451 964 796	420 630 049
à recevoir dans moins d'1 an	169 227 833	158 353 916
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	272 548 954	250 864 133
à recevoir dans plus de 5 ans	10 188 010	11 412 001
- Produits financiers non acquis	(64 041 925)	(57 774 240)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	387 922 871	362 855 809
à recevoir dans moins d'1 an	131 443 848	131 443 848
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	238 951 277	221 090 116
à recevoir dans plus de 5 ans	9 224 844	10 321 845
Valeurs résiduelles (2)	303 998	309 929
Contrats suspendus ordinaires (3)	-	-
Contrats suspendus en contentieux (4)	4 018 488	4 710 299
Total général (1)+(2)+(3)+(4)	392 245 357	367 876 036

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Bâtiment et travaux publics	87 814 277	81 643 631
Industrie	59 153 517	53 533 517
Tourisme	5 015 134	5 789 759
Commerces et services	203 871 801	186 780 532
Agriculture	36 390 629	40 128 596
Total	392 245 357	367 876 036

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Equipements	49 259 439	49 348 270
Matériel roulant	289 740 443	271 138 182
Matériel spécifique	29 129 368	24 401 600
<i><u>Sous Total</u></i>	<i><u>368 129 250</u></i>	<i><u>344 888 052</u></i>
Immobilier	24 116 107	22 987 984
Total	392 245 357	367 876 036

7.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	305 292 979	71 943 018	2 535 331	3 279 878	9 194 151	392 245 357	24 116 107
Impayés	1 516 009	7 726 645	872 258	1 278 602	18 317 936	29 711 449	1 169 921
Créances- assurance matériel en leasing	106 828	5 824	720	-	6 842	120 213	-
Créances- factures à établir	290 601	59 876	-	-	-	350 477	40 792
Valeurs à l'encaissement	245 656	498 576	1 779	11 000	52 547	809 559	15 148
Intérêts échus différés	(1 478 216)	(362 554)	(12 863)	(16 520)	(33 205)	(1 903 358)	(119 028)
Contrats en instance de mise en force	2 632 343	912 423	-	-	940 500	4 485 266	940 500
CREANCES LEASING	308 606 200	80 783 808	3 397 224	4 552 960	28 478 772	425 818 963	26 163 440
Avances reçues (*)	(3 952 578)	(296 496)	(1 243)	-	(169 335)	(4 419 652)	(67 304)
ENCOURS GLOBAL	304 653 622	80 487 312	3 395 982	4 552 960	28 309 436	421 399 311	26 096 136
ENGAGEMENTS HORS BILAN	15 339 864	161 163	-	-	-	15 501 028	100 000
TOTAL ENGAGEMENTS	319 993 486	80 648 475	3 395 982	4 552 960	28 309 436	436 900 339	26 196 136
Produits réservés	-	-	(81 940)	(237 171)	(2 698 361)	(3 017 472)	(171 677)
Provisions à base individuelle	-	-	(102 618)	(887 561)	(21 654 934)	(22 645 113)	(625 050)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(149 864)	(149 864)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	-	-	(184 558)	(1 124 732)	(24 503 159)	(25 812 450)	(796 727)
Provisions à base collective	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	-
ENGAGEMENTS NETS	317 519 191	80 042 250	3 211 423	3 428 228	3 806 277	408 007 369	-
Ratio des actifs bilantiels non performants (B2, B3 et B4)	(1)		0,81%	1,08%	6,72%		
				8,60%			
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés	(2)		5,43%	24,70%	86,55%		
				71,19%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

(1) Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 Décembre 2014 à 8,60% contre 8,77% au 31 Décembre 2013.

(2) Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et les agios réservés s'établit au 31 Décembre 2014 à 71,19% contre 70,37% au 31 Décembre 2013.

Note 8. Placements à long terme :

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève au 31 décembre 2014 à 17.132.759 DT contre 17.666.347 DT au 31 décembre 2013. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 014	2 013
Portefeuille investissement (1)	8.1	18 848 125	19 203 020
Participations directes		4 584 811	4 309 811
Participations en portage		217 244	217 244
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	(*)	13 946 070	14 675 965
Obligations (Emprunt National 2014)		100 000	-
Créances rattachées (2)		389 614	480 036
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque	(*)	295 001	388 692
Intérêts courus sur obligations		3 269	-
Total brut (1) + (2)		19 237 739	19 683 056
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(100 947)	(267 699)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(217 244)	(217 244)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(1 695 445)	(1 440 423)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)
Total net		17 132 759	17 666 347

8.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève au 31 décembre 2014 à 16.834.489 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					4 584 811	(100 947)	4 483 864
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(50 947)	115 108
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	-	1 143 756
- PHENICIA SEED FUND	-	-	-	-	1 000 000	-	1 000 000
- SENED SICAR	-	-	-	-	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST	30 000	10	10	3,75%	300 000	-	300 000
- SOCIETE L'IMMOBILIERE DE CARTHAGE	2 250	100	100	3,13%	225 000	-	225 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					217 244	(217 244)	-
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	4,090	-	65 444	(65 444)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (*)					13 946 070	(1 695 445)	12 250 625
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	-	350 000	-	350 000
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	-	2 000 000	-	2 000 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	-	486 070	(319 370)	166 700
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	-	1 060 000	(303 750)	756 250
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	-	2 500 000	(722 035)	1 777 965
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	-	4 100 000	(290 290)	3 809 710
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	-	3 450 000	(60 000)	3 390 000
OBLIGATIONS :					100 000	-	100 000
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100	-	-	100 000	-	100 000
TOTAL EN DT					18 848 125	(2 013 636)	16 834 489

(*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 31 décembre 2014, la somme de 14.243.569 DT et se présentent comme suit :

<i>Année de libération:</i>	SICAR INVEST		ATD SICAR					Total au 31/12/2014
	FG 2 2008	FG 3 2012	FG 2 2007	FG 3 2008	FG 4 2009	FG 5 2010	FG 6 2011	
Emplois sur fonds à capital risque								
<i>Participations en rétrocession</i>	208 000	2 000 000	486 070	820 000	500 000	3 021 900	3 077 500	10 113 470
<i>Autres participations ciblées</i>	-	-	-	-	1 000 006	-	-	1 000 006
<i>Placements</i>	167 600	46 821	-	288 722	1 044 664	1 134 338	427 892	3 110 037
<i>Disponibilités en Banques</i>	1 208	211	-	2 396	16 241	-	-	20 056
Total des emplois	376 808	2 047 032	486 070	1 111 118	2 560 911	4 156 238	3 505 392	14 243 569
Ressources des fonds à capital risque								
<i>Dotations remboursables</i>	350 000	2 000 000	486 070	1 060 000	2 500 000	4 100 000	3 450 000	13 946 070 (a)
<i>Excédents antérieurs en instance de virement</i>	-	-	-	-	-	-	-	- (b)
Excédent de l'exercice	24 950	47 032	-	51 118	60 911	56 127	54 863	295 001 (c)
<i>Créditeurs divers</i>	1 858	-	-	-	-	-	-	1 858
<i>Découverts bancaires</i>	-	-	-	-	-	111	529	640
Total des ressources	376 808	2 047 032	486 070	1 111 118	2 560 911	4 156 238	3 505 392	14 243 569

(a) = Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges réalisé, par fonds, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

+ Plus-values de rétrocession	17 660	-	-	49 422	-	-	-	67 082
+ Produits nets des placements	7 292	47 148	-	2 519	61 090	56 209	55 045	229 302
+ <i>Dividendes</i>	8 252	34 743	-	-	37 340	37 059	15 655	133 048
+ <i>Plus-values de cession</i>	-	12 710	-	2 519	23 750	19 150	39 390	97 519
- <i>Moins-values de cession</i>	(960)	(305)	-	-	-	-	-	(1 265)
- Services bancaires & assimilés	(2)	(116)	-	(823)	(179)	(82)	(182)	(1 384)
Excédent de l'exercice	24 950	47 032	-	51 118	60 911	56 127	54 863	295 001

Note 9. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent au 31 décembre 2014 une valeur nette comptable de 74.075 DT contre 74.053 DT au 31 décembre 2013. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Régul/ Cessions	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	364 425	53 467	-	417 892	290 372	53 445	-	343 817	74 075
TOTAUX		364 425	53 467	-	417 892	290 372	53 445	-	343 817	74 075

Note 10. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2014 une valeur nette comptable de 4.118.182 DT contre 3.976.171 DT au 31 décembre 2013. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Régul/ Cessions	Fin de l'exercice	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 209 271	106 535	-	4 315 806	949 747	92 410	-	1042 157	3 273 649
Matériel de transport	20,0%	999 826	343 799	228 449	1 115 176	675 588	192 123	224 302	643 409	471 767
Equipements de bureau	10,0%	419 492	33 518	2 745	450 264	350 050	12 654	2 745	359 960	90 304
Matériel informatique	33,3%	538 042	35 352	51 929	521 465	498 499	30 901	51 836	477 564	43 901
Installations générales	10,0%	724 835	23 595	-	748 429	498 260	38 127	-	536 386	212 043
Immobilisations en cours	-	42 600	9 267	39 600	12 267	-	-	-	-	12 267
TOTAUX		6 948 315	552 065	322 723	7 177 658	2 972 144	366 216	278 883	3 059 476	4 118 182

Note 11. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2014 la somme de 5.339.636 DT contre 6.124.196 DT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Instrument de couverture	945 921	2 259 936
Prêts et avances au personnel	1 059 168	1 076 276
- Échéances à plus d'un an sur prêts	815 975	866 519
- Échéances à moins d'un an sur prêts	242 632	209 757
- Effets tirés sur le personnel remis à l'encaissement	561	-
- Avances et acomptes au personnel	4 426	4 426
- Moins : provisions	(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements	37 898	37 898
- Créances immobilisées	45 522	45 522
- Moins : provisions	(7 624)	(7 624)
Charges reportées	1 307 518	856 753
- Frais d'émission des emprunts 11.1	1 305 988	797 690
- Frais d'augmentation de capital 11.2	1 530	59 063
Etat, impôts et taxes (actif) :	331 623	7 341
- TVA en attente ou à régulariser	310 784	-
- Retenues à la source	64 945	44 122
- Moins : provisions	(44 106)	(36 781)
Autres débiteurs :	1 393 426	1 764 941
- Avances aux fournisseurs	101 533	155 219
- Fonds de péréquation des changes	1 251 563	1 609 723
- Autres débiteurs divers	100 568	63 552
- Moins : provisions	(60 238)	(63 552)
Comptes de régularisation actifs :	264 081	121 051
- Produits à recevoir	26 172	9 555
- Charges constatées d'avance	237 909	111 496
Total	5 339 636	6 124 196

11.1. Frais d'émission des emprunts :

Les frais d'émission des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus. Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2014, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeurs comptables nettes
	Début de l'exercice	Additions	Régul.	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Régul.	Fin de l'exercice	
Frais d'émission des obligations ATL 2008/2	121 625	-	-	121 625	81 501	14 146	-	95 647	25 978
Frais d'émission des obligations ATL 2009/1	172 603	-	(172 603)	-	168 694	3 909	(172 603)	-	-
Frais d'émission des obligations ATL 2009/2	127 132	-	-	127 132	100 462	14 425	-	114 887	12 246
Frais d'émission des obligations ATL 2009/3	172 485	-	-	172 485	159 593	12 892	-	172 485	-
Frais d'émission des obligations ATL 2010/1	427 826	-	-	427 826	367 487	47 821	-	415 308	12 518
Frais d'émission des obligations ATL 2010/2	203 423	-	-	203 423	126 289	34 256	-	160 545	42 878
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	185 457	-	-	185 457	69 813	37 091	-	106 905	78 553
Frais d'émission des obligations ATL 2012/1	175 503	-	-	175 503	85 940	39 941	-	125 881	49 622
Frais d'émission des obligations ATL 2013/1	175 390	-	-	175 390	24 314	35 077	-	59 391	115 999
Frais d'émission des obligations ATL 2013/2	226 037	-	-	226 037	5 698	45 109	-	50 806	175 231
Frais d'émission des obligations ATL 2014/1	-	221 975	-	221 975	-	58 585	-	58 585	163 390
Frais d'émission des obligations ATL 2014/2	-	225 583	-	225 583	-	35 800	-	35 800	189 783
Frais d'émission des obligations ATL 2014/3	-	439 791	-	439 791	-	-	-	-	439 791
TOTAUX	1 987 481	887 349	(172 603)	2 702 228	1 189 791	379 051	(172 603)	1 396 239	1 305 988

La dotation aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élève, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, à 379.051 DT et figure parmi les charges financières.

11.2. Frais d'augmentation du capital :

Les frais d'augmentation du capital sont résorbés linéairement sur une période de 3 ans. Le tableau des mouvements des frais d'augmentation de capital se présente, au 31 décembre 2014, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeurs comptables nettes
	Début de l'exercice	Additions	Régl.	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Régl.	Fin de l'exercice	
Frais d'augmentation de capital	172 599	-	-	172 599	113 537	57 533	-	171 070	1 530
TOTAUX	172 599	-	-	172 599	113 537	57 533	-	171 070	1 530

La dotation aux résorptions des frais d'augmentation de capital s'élève, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, à 57.533 DT et figure parmi les dotations aux amortissements et aux résorptions.

Note 12. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 334.603.659 DT au 31 décembre 2014 contre 312.167.935 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre		
	2 014	2 013	
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	12.1	326 770 929	305 528 040
Emprunts obligataires		237 840 000	217 000 000
Emprunts bancaires		72 964 477	68 210 510
Emprunts extérieurs		15 966 453	20 317 530
Billets de trésorerie		-	-
+ Intérêts post-comptés courus (2)		7 824 298	6 620 051
Intérêts courus sur emprunts obligataires		6 938 896	5 669 113
Intérêts courus sur emprunts bancaires		799 268	594 444
Intérêts courus sur emprunts extérieurs		86 133	356 494
- Intérêts précomptés non courus (3)		-	-
Intérêts sur billets de trésorerie		-	-
+ Contributions à payer au F.P.C (4)		8 432	19 844
Total général (1) + (2) + (3) + (4)	12.2	334 603 659	312 167 935

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

12.1. Valeur de remboursement des emprunts :

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 326.770.929 DT au 31 décembre 2014 contre 305.528.040 DT au 31 décembre 2013.

Par rapport au 31 décembre 2013, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré un accroissement net de 21.242.889 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>							
ATL subordonné 2008/2	15 000 000	-	(3 000 000)	-	12 000 000	9 000 000	3 000 000
ATL 2009/1	6 000 000	-	(6 000 000)	-	-	-	-
ATL 2009/2	12 000 000	-	(4 000 000)	-	8 000 000	4 000 000	4 000 000
ATL 2009/3	6 000 000	-	(6 000 000)	-	-	-	-
ATL 2010/1	30 000 000	-	(15 000 000)	-	15 000 000	-	15 000 000
ATL 2010/2	28 000 000	-	(7 000 000)	-	21 000 000	14 000 000	7 000 000
ATL 2011/1	30 000 000	-	-	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
ATL 2012/1	24 000 000	-	(6 000 000)	-	18 000 000	12 000 000	6 000 000
ATL 2013/1	30 000 000	-	-	-	30 000 000	30 000 000	-
ATL 2013/2	36 000 000	-	-	-	36 000 000	36 000 000	-
ATL 2014/1	-	20 000 000	-	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
ATL 2014/2	-	20 000 000	-	-	20 000 000	17 660 000	2 340 000
ATL 2014/3	-	27 840 000	-	-	27 840 000	27 840 000	-
<u>Total des emprunts obligataires</u>	217 000 000	67 840 000	(47 000 000)	-	237 840 000	190 500 000	47 340 000
<u>EMPRUNTS IMPUTES SUR DES LIGNES EXTERIEURES</u>							
BEI	7 540 980	-	(4 356 566)	5 488	3 189 903	-	3 189 903
BIRD	8 000 000	-	-	-	8 000 000	8 000 000	-
BAD	4 776 550	-	-	-	4 776 550	4 776 550	-
<u>Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures</u>	20 317 530	-	(4 356 566)	5 488	15 966 453	12 776 550	3 189 903

DESIGNATION (Suite)	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS ET AUTRES CONCOURS BANCAIRES</u>							
ATB (CMT)	5 000 000	-	(2 000 000)	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BNA (CMT)	5 500 000	-	(2 000 000)	-	3 500 000	1 500 000	2 000 000
CITI BANK (CCT)	20 000 000	60 000 000	(65 000 000)	-	15 000 000	-	15 000 000
AL BARAKA BANK (CMT)	710 510	-	(246 033)	-	464 477	204 414	260 063
<u>Total des emprunts et autres concours bancaires</u>	31 210 510	60 000 000	(69 246 033)	-	21 964 477	3 704 414	18 260 063
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>							
AL BARAKA BANK	25 000 000	110 000 000	(100 000 000)	-	35 000 000	-	35 000 000
ZITOUNA BANK	12 000 000	54 500 000	(50 500 000)	-	16 000 000	-	16 000 000
<u>Total des certificats de leasing</u>	37 000 000	164 500 000	(150 500 000)	-	51 000 000	-	51 000 000
<u>BILLETS DE TRESORERIE</u>							
SANADETT SICAV 1	-	4 000 000	(4 000 000)	-	-	-	-
SANADETT SICAV 2	-	4 000 000	(4 000 000)	-	-	-	-
<u>Total des billets de trésorerie</u>	-	8 000 000	(8 000 000)	-	-	-	-
<u>TOTAL GENERAL</u>	305 528 040	300 340 000	(279 102 599)	5 488	326 770 929	206 980 964	119 789 966

12.2. Analyse des emprunts par maturité :

	Au 31 Décembre 2014					Au 31 Décembre 2013		
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal (1)	Dettes rattachées (2)	Total Général (1)+(2)	Total Général
Dettes représentées par un titre								
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission</i>								
Billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</i>								
Emprunts obligataires à taux fixe	10 000 000	19 673 800	113 720 000	42 320 000	185 713 800	6 161 147	191 874 947	153 743 472
Emprunts obligataires à taux variable	-	14 666 200	23 420 000	2 040 000	40 126 200	475 713	40 601 913	53 548 689
Dettes subordonnées								
<i>- Dettes subordonnées remboursables</i>								
Emprunts obligataires à taux fixe	-	2 800 000	8 400 000	-	11 200 000	283 529	11 483 529	14 354 411
Emprunts obligataires à taux variable	-	200 000	600 000	-	800 000	18 507	818 507	1 022 541
Autres fonds empruntés								
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers</i>								
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	-	3 189 903	-	-	3 189 903	23 520	3 213 423	7 596 642
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	-	-	4 571 429	3 428 571	8 000 000	42 237	8 042 237	8 278 091
Banque Africaine de Développement (BAD)	-	-	2 388 275	2 388 275	4 776 550	28 808	4 805 358	4 819 135
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens</i>								
<i>Certificats de leasing</i>								
AL BARAKA BANK	25 000 000	10 000 000	-	-	35 000 000	543 898	35 543 898	25 272 538
ZITOUNA BANK	16 000 000	-	-	-	16 000 000	150 436	16 150 436	12 111 190
<i>Crédits directs</i>								
ATB	-	1 000 000	2 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000	5 000 000
BNA	500 000	1 500 000	1 500 000	-	3 500 000	37 540	3 537 540	5 556 902
CITI BANK	10 000 000	5 000 000	-	-	15 000 000	62 514	15 062 514	20 146 469
<i>Autres concours</i>								
AL BARAKA BANK	-	260 063	204 414	-	464 477	4 879	469 356	717 855
Total	61 500 000	58 289 966	156 804 117	50 176 846	326 770 929	7 832 729	334 603 659	312 167 935

Note 13. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 4.419.652 DT au 31 décembre 2014 contre 2.485.762 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Avances et acomptes reçus des clients	4 419 652	2 485 762
Dépôt et cautionnement reçus	-	-
Total	4 419 652	2 485 762

Note 14. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 22.893.180 DT au 31 décembre 2014 contre 20.831.918 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
<i>Fournisseurs de biens (1)</i>	22 651 381	20 342 533
Fournisseurs, factures parvenues	2 321 381	1 655 915
Fournisseurs, factures non parvenues	2 176 812	4 508 104
Effets à payer	18 153 189	14 178 514
<i>Autres fournisseurs (2)</i>	241 798	489 385
Compagnies d'assurance	926	145 060
Fournisseurs d'immobilisations propres	45 127	23 561
Divers fournisseurs	195 746	320 764
Total général (1) + (2)	22 893 180	20 831 918

Note 15. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 3.027.638 DT au 31 décembre 2014 contre 5.090.699 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Provisions pour risques et charges :	88 963	88 963
- Provision pour risque fiscal et social	88 963	88 963
- Provision pour affaires en contentieux	-	-
Etat impôts et taxes :	1 085 180	3 267 260
- Impôt sur les sociétés à payer 15.1	536 237	1 543 216
- TVA à payer	79 638	1 343 245
- Autres impôts et taxes	469 305	380 800
Personnel :	957 104	869 956
- Bonus et primes de bilan à payer	781 574	733 700
- Congés à payer	175 529	136 256
Créditeurs divers	4 717	3 392
- Actionnaires, dividendes à payer	117	18
- Autres créditeurs divers	4 600	3 374
Organismes de sécurité sociale	219 879	182 221
Autres charges à payer	643 547	636 882
Comptes de régularisation passifs :	28 248	42 025
- Produits constatés d'avance	-	10 129
- Comptes d'attente à régulariser	28 248	31 896
Total	3 027 638	5 090 699

15.1. Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Impôt sur les sociétés dû (Cf. note 27)	3 728 240	3 560 243
- Acomptes provisionnels	(3 185 494)	(2 013 155)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(6 509)	(3 872)
Dettes (report) d'impôt exigible	536 237	1 543 216

Note 16. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Capital social	25 000 000	25 000 000
Prime d'émission	17 000 000	17 000 000
Réserve légale (A)	2 379 330	1 950 035
Réserves pour réinvestissements exonérés	18 003 022 *	18 864 632
Réserves pour fonds social (B)	1 432 474	1 282 474
Résultats reportés	2 506 613 *	700 660
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>	<i>66 321 439</i>	<i>64 797 800</i>
Résultat net de l'exercice (1)	6 097 713	6 523 639
Total des capitaux propres avant affectation (D)	72 419 152	71 321 439
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (2)	25 000 000	25 000 000
Résultat de base par action de valeur nominale de 1 DT (1) / (2) (C)	0,244	0,261

(*) Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Arab Tunisian Lease « ATL » - Etats financiers annuels au 31 décembre 2014

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E (*)	Réserve pour risques généraux	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 décembre 2012	25 000 000	17 000 000	1 700 000	18 364 632	200 000	1 132 474	192 934	4 607 761	68 197 800
Réaffectation de réserves en résultats reportés					(200 000)		200 000		-
Affectations décidées par l'AGO du 06 juin 2013			250 035	500 000		150 000	307 726	(1 207 761)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 06 juin 2013								(3 400 000)	(3 400 000)
Résultat net de l'exercice 2013								6 523 639	6 523 639
Soldes au 31 décembre 2013	25 000 000	17 000 000	1 950 035	18 864 632	-	1 282 474	700 660	6 523 639	71 321 439
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(1 361 611)			1 361 611		-
Affectations décidées par l'AGO du 30 mai 2014			429 295	500 000		150 000	444 343	(1 523 639)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 30 mai 2014								(5 000 000)	(5 000 000)
Résultat net de l'exercice 2014								6 097 713	6 097 713
Soldes au 31 décembre 2014	25 000 000	17 000 000	2 379 330	18 003 022	-	1 432 474	2 506 613	6 097 713	72 419 152

(*) Réinvestissements exonérés

Note 17. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
<i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i>	36 503 703	34 977 482
Marges financières nettes de leasing (A)	35 595 934	33 986 579
Préloyers (B)	48 663	66 836
Intérêts de retard	1 211 805	1 238 869
Variation des produits réservés	(352 699)	(314 802)
<i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i>	1 342 734	1 285 070
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing	570 872	628 060
Récupération de frais de dossiers	398 901	304 071
Récupération de frais de rejet	357 798	341 193
Récupération de frais de télégramme	10 882	11 746
Ristournes accordées par les fournisseurs de biens donnés en leasing	4 282	-
Total (1)+(2)	37 846 437	36 262 552
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	364 734 677	361 048 558
. A la fin de la période	392 712 134	364 734 677
. Moyenne (C)	378 723 406	362 891 618
- Produits de la période (D) = (A)+(B)	35 644 597	34 053 415
- Taux moyen (D)/(C)	9,41%	9,38%

Note 18. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 014	2 013
Charges financières des emprunts (1)	(A)	20 422 167	18 267 927
Intérêts sur emprunts obligataires		14 963 944	13 027 726
Intérêts sur crédits bancaires		1 360 975	1 722 810
Intérêts sur emprunts extérieurs		711 505	697 054
Contributions au fonds de péréquation des changes		121 878	286 685
Intérêts sur certificats de leasing		2 799 500	2 021 739
Intérêts sur billets de trésorerie		71 778	169 466
Commissions sur émission d'emprunts		13 536	24 368
Résorptions des frais d'émission des emprunts		379 051	318 079
Autres charges financières nettes (2)		(210 749)	(45 721)
Intérêts sur comptes courants		(180 803)	(29 910)
Autres produits financiers		(29 947)	(15 811)
Relation de couverture (3)		-	-
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		(1 314 014)	(1 214 728)
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		1 314 014	1 214 728
Total (1)+(2)+(3)		20 211 417	18 222 206
- Encours des emprunts			
. Au début de la période		305 528 040	291 245 028
. A la fin de la période		326 770 929	305 528 040
. Moyenne	(B)	316 149 485	298 386 534
- Taux moyen	(A)/(B)	6,46%	6,12%

Note 19. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Revenus des placements à court terme (1)	11 667	42 151
Revenus des pensions à terme	11 667	28 991
Revenus des certificats de dépôt	-	13 160
Revenus des placements à long terme (2)	448 386	472 915
Dividendes	97 000	63 000
Revenus nets des fonds gérés (Cf. note 8.1)	295 001	388 713
Intérêts sur obligations	3 387	-
Gains sur cession d'actions	29 250	-
Jetons de présence	23 750	22 500
Revenus de placements liés à une modification comptable	(1)	(1 298)
Total (1) + (2)	460 053	515 066

Note 20. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Produits locatifs des contrats de location simple	96 020	126 401
Intérêts sur prêts au personnel	44 562	37 471
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	12 942	12 425
Ristournes sur contrats d'assurance	135 736	83 503
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	26 163	10 513
Total	315 423	270 313

Note 21. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Avantages à court terme (1)	3 794 048	3 794 874
Salaires et compléments de salaires	2 575 903	2 605 080
Bonus et prime de bilan	645 425	614 391
Autres charges de personnel	294 524	296 841
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	263 827	264 173
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	14 370	14 388
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	411 668	454 837
Cotisations patronales au régime de retraite de base	212 384	212 662
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	61 896	69 729
Primes d'assurance-Complément retraite	93 801	143 806
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	43 587	28 640
Total (1) + (2)	4 205 716	4 249 710

(*) Prestations familiales, assurances sociales et assurance maladie.

Note 22. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Honoraires et autres rémunérations	529 176	502 689
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	193 497	191 221
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle (CCE)	318 549	-
Autres impôts et taxes	266 358	263 474
Publicité, publications et relations publiques	117 334	223 035
Frais postaux et de télécommunication	230 838	233 292
Services bancaires et assimilés	480 708	488 450
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	133 571	108 565
Cotisations APB	18 000	21 227
Loyers et charges locatives	36 283	30 773
Frais de gestion des valeurs mobilières	72 209	65 465
Autres charges d'exploitation	198 950	169 336
Total	2 595 473	2 297 526

Note 23. Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	53 445	52 967
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	366 216	395 506
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	57 533	57 533
Dotations aux résorptions liées à une modification comptable	-	(3 098)
Total	477 194	502 907

Note 24. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Coût du risque (1)	1 258 964	1 438 824
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	6 706 430	8 155 312
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(5 447 467)	(6 716 488)
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	4 011	(90 682)
+ Dotations	7 325	8 527
- Reprises	(3 314)	(99 209)
Total (1) + (2)	1 262 975	1 348 142

Note 25. Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Dotations	327 254	539 766
- Reprises	(238 984)	(253 312)
Total	88 270	286 454

Note 26. Impôt sur les bénéfices :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	26.1 3 728 240	3 560 243
Impôt sur les bénéfices lié à une modification comptable	26.2 -	175 000
Total	3 728 240	3 735 243

26.1. Charge courante d'impôt sur les bénéfices :

Pour les exercices clos le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2013, la charge courante d'impôt sur les bénéfices a été décomptée, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Résultat net de l'exercice	6 097 713	6 523 639
A réintégrer		
- Impôt sur les sociétés	3 728 240	3 560 243
- Jetons de présence et rémunérations assimilées	303 750	310 000
- Pénalités fiscales et sociales	-	53 551
- Modifications comptables affectant le résultat de l'exercice	-	175 000
- Dotations aux provisions pour risques et pour dépréciation d'autres actifs	7 325	8 527
- Dotations aux provisions sur titres	327 254	428 027
- Dotations aux provisions sur concours à la clientèle	6 706 430	8 155 312
- Cadeaux et frais de réception excédentaires	36 465	94 161
- Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	318 549	-
- Autres charges non déductibles	275 719	133 870
A déduire		
- Reprises sur provisions pour risques	(3 314)	(99 209)
- Reprises sur provisions pour titres	(142 455)	(253 312)
- Dividendes & plus-values de rétrocession	(297 132)	(262 371)
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>17 358 544</u>	<u>18 827 436</u>
Provisions sur créances déductibles à hauteur de 100%	(6 706 430)	(8 155 312)
<u>Bénéfice imposable avant réinvestissements exonérés</u>	<u>10 652 114</u>	<u>10 672 124</u>
Déduction pour réinvestissements exonérés	-	(500 000)
Résultat fiscal	10 652 114	10 172 124
Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)	3 728 240	3 560 243

26.2. Impôt sur les bénéfices lié à une modification comptable :

La charge courante d'impôt sur les bénéfices de l'exercice clos le 31 décembre 2012 a été déterminée compte tenu de la décision de réinvestir en franchise d'impôt une quote-part des bénéfices égale à 500.000 DT dans un fonds d'amorçage. La non libération de cette somme avant la date de dépôt de la déclaration définitive d'impôt sur les sociétés (IS) au titre de l'exercice 2012, a donné lieu, en 2013, au paiement d'un supplément d'IS de 175.000 DT.

Note 27. Encaissements autres que leasing :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Encaissements sur créances des contrats de location simple	102 459	128 966
+ Jetons de présence perçus	23 750	22 500
+ Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	135 736	83 503
+ Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	26 163	10 513
Total	288 108	245 482

Note 28. Intérêts perçus :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Intérêts perçus sur placements à long terme	118	-
+ Intérêts perçus sur placements à court terme	11 667	42 151
+ Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	195 280	126 921
+ Intérêts perçus sur prêts au personnel	44 562	37 471
Total	251 627	206 542

Note 29. Intérêts payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Intérêts payés sur emprunts obligataires	13 694 160	12 467 122
+ Intérêts payés sur crédits bancaires	1 466 758	1 968 363
+ Intérêts payés sur emprunts extérieurs	1 047 216	580 432
+ Contributions payées au fonds de péréquation des changes	168 389	388 452
+ Intérêts payés sur certificats de leasing	2 488 893	1 888 447
+ Intérêts payés sur billets de trésorerie	71 778	169 466
+ Intérêts payés sur comptes courants bancaires créditeurs	32 286	101 625
- Couverture du risque de change avéré sur intérêts	(83 782)	(162 361)
Total	18 885 697	17 401 548

Note 30. Impôts sur le résultat payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Impôt sur les sociétés payé	1 543 216	1 548 974
+ Acomptes provisionnels payés	3 132 527	1 483 131
+ Retenues à la source opérées par les tiers	80 299	82 356
Total	4 756 042	3 114 462

Note 31. Dividendes reçus sur placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	85 000	51 000
+ Dividendes perçus sur titres SICAR INVEST	12 000	12 000
Total	97 000	63 000

Note 32. Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Produits perçus sur FG 1 SICAR INVEST	-	34 423
+ Produits perçus sur FG 2 SICAR INVEST	10 332	11 751
+ Produits perçus sur FG 3 SICAR INVEST	96 793	-
+ Produits perçus sur FG 1 ATD SICAR	61 558	-
+ Produits perçus sur FG 2 ATD SICAR	32 092	52 532
+ Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	44 180	9 961
+ Produits perçus sur FG 4 ATD SICAR	31 188	84 485
+ Produits perçus sur FG 5 ATD SICAR	28 516	34 512
+ Produits perçus sur FG 6 ATD SICAR	82 136	75 663
Total	386 796	303 327

Note 33. Décaissements sur acquisition de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Participation PHENICIA SEED FUND	500 000	-
+ Obligations émises par l'Etat (emprunt national)	100 000	-
Total	600 000	-

Note 34. Encaissements provenant de la cession de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Remboursements sur fonds à capital risque	729 895	767 230
+ Produits de cession de participations directes	254 250	-
Total	984 145	767 230

Note 35. Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	53 467	52 743
+ Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	552 065	320 983
- Transfert des immobilisations en cours en immobilisations achevées	(39 600)	-
+ TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	34 474	27 893
+ Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en début d'exercice	23 561	23 561
- Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin d'exercice	(45 127)	(23 561)
Total	578 841	401 619

Note 36. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Valeur brute des immobilisations cédées	283 123	150 219
- Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(278 883)	(146 563)
± Résultat de cession des immobilisations	126 333	59 445
+ TVA à reverser sur immobilisations cédées	28	-
+ Créances sur cession d'immobilisations en début d'exercice	-	-
- Créances sur cession d'immobilisations en fin d'exercice	(20 000)	-
Total	110 600	63 100

Note 37. Dividendes versés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Détachement de dividendes	5 000 000	3 400 000
- Dividendes non versés	(99)	(7)
Total	4 999 901	3 399 993

Note 38. Encaissements provenant des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	67 840 000	66 000 000
+ Encaissements sur emprunts extérieurs	-	12 776 550
+ Flux net sur certificats de leasing	14 000 000	9 000 000
Total	81 840 000	87 776 550

Note 39. Remboursement des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Remboursements sur emprunts obligataires	47 000 000	56 000 000
+ Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	4 246 033	4 232 761
+ Remboursements sur emprunts extérieurs	4 356 566	9 684 251
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	5 000 000	5 000 000
- Couverture du risque de change avéré sur principal	(1 694 330)	(1 865 729)
Total	58 908 269	73 051 283

Note 40. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente, au début et à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2014, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Avoirs en banques	13 762 427	16 585 245
+ Avoirs en caisse	10 208	17 134
Total	13 772 635	16 602 379

Note 41. Transactions avec les parties liées :

41.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2014 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2014. Il présente, en outre, les autres éléments constitutifs d'avantages à court terme sous forme de droits aux congés payés, et de cotisations au régime d'assurance groupe ainsi que des cotisations de sécurité sociale liées aux régimes obligatoires de prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles.

	P.D.G		D.G.A		Autres administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme (1)	308 315	146 944	228 236	101 135	-	-
Salaires mensuels	145 379	-	112 673	-	-	-
Prime de bilan	148 565	146 944	85 840	92 360	-	-
Avantages en nature	7 780	-	5 432	-	-	-
Droits aux congés acquis et non consommés	-	-	(342)	8 775	-	-
Cotisations au régime d'assurance groupe	6 591	-	5 047	-	-	-
Cotisations aux régimes de sécurité sociale	-	-	19 586	-	-	-
Jetons de présence (2)	25 000	25 000	-	-	245 000	245 000
Total 2014 [(1) +(2)]	333 315	171 944	228 236	101 135	245 000	245 000

P.D.G: Président Directeur Général

D.G.A: Directeur Général Adjoint

Les avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	P.D.G	D.G.A
Avantages postérieurs à l'emploi		
Régimes de retraite à cotisations définies		
<i>Cotisations dues par la société dans l'année</i>		
Régime national de base	-	14 952
Régime national complémentaire	-	11 552
Régime d'assurance complément retraite	-	10 068
Régime d'assurance Indemnité de départ à la retraite	-	6 413
Total 2014	-	42 985

41.2. Transactions avec les autres parties liées :

41.2.1. Nature des relations avec les parties liées :

Les autres parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des autres parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T.B	Actionnaire détenant 32,62% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ENNAKL	Actionnaire détenant 10,67% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N.A	Actionnaire détenant 10% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ATD SICAR	Filiale de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B : 43,24%)

A.F.C	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B : 33,07%)
SANADETT SICAV (*)	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B : 10,86%)
S.I.C.A.R INVEST	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A : 41,60%)
B.N.A CAPITAUX	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A : 98,02%)

(*) OPCVM dont le gestionnaire est l'AFC et le dépositaire est l'ATB.

42.2.2. Flux de transactions avec les parties liées :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, certaines transactions ont été conclues par l'A.T.L avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2014/1 (*)	-	-	-	-	(46 400)	(153 600)	-	-
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2014/2 (*)	-	-	-	-	(153 600)	(46 400)	-	-
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2014/3 (*)	-	-	-	-	(200 000)	(200 000)	-	-
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2014/1 (*)	-	-	-	-	(2 500)	(2 500)	-	-
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2014/2 (*)	-	-	-	-	(2 500)	(2 500)	-	-
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2014/3 (*)	-	-	-	-	(2 500)	(2 500)	-	-
Honoraires sur document de référence de l'emprunt ATL 2014 (*)	-	-	-	-	(5 000)	(5 000)	-	-
Commission de garantie	(11 941)	-	-	-	-	-	-	-
Commissions sur tenue du registre des actionnaires	-	-	-	-	-	(3 000)	-	-
Commissions de gestion des fonds à capital risque	-	-	(170 777)	(18 779)	-	-	-	-
Intérêts sur billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	(71 778)	-
Commissions sur opérations bancaires	(28 832)	(6 472)	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur découverts bancaires	(880)	(5 180)	-	-	-	-	-	-
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires	17 292	96 717	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur emprunts obligataires	(1 339 018)	(412 046)	-	-	-	-	(1 238 455)	-
Intérêts intercalaires sur emprunts obligataires	(13 784)	(37 792)	-	-	-	-	(22 562)	-
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	(264 458)	(277 469)	-	-	-	-	-	-
Commission d'apporteur d'affaires	(3 056)	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles (hors taxes)	-	-	-	-	-	-	-	(249 504)
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force en 2014	-	-	-	-	-	-	-	(12 339 835)

(*) *Inscrits en charges reportées dont 87.077 DT rapportés au résultat de l'exercice 2014.*

42.2.3. Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2014 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Échéances, en principal, à plus d'un sur emprunts bancaires	(2 000 000)	(1 500 000)	-	-	-	-	-	-
Échéances, en principal, à moins d'un sur emprunts bancaires	(1 000 000)	(2 000 000)	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts bancaires	-	(37 540)	-	-	-	-	-	-
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(15 832 000)	(9 366 000)	-	-	-	-	(16 190 000)	-
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(4 518 000)	(634 000)	-	-	-	-	(4 322 000)	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(619 206)	(246 266)	-	-	-	-	(535 918)	-
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer	-	-	(170 777)	(18 779)	-	-	-	-
Commission d'apporteur d'affaires, à payer	(3 056)	-	-	-	-	-	-	-
Fournisseurs de biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	(111 450)
Effets à payer sur biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	(535 535)
Solde net des comptes courants bancaires	4 285 882	3 681 427	-	-	-	-	-	-

Note 43. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 29 avril 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Note 44. Risques encourus, fonds propres nets et ratio de solvabilité :

Les tableaux suivants récapitulent, au 31 décembre 2014, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société conformément aux dispositions de l'article 4 (nouveau) de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment par la circulaire BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 :

44.1. RISQUES ENCOURUS SELON LA CIRCULAIRE 91-24

ANNEE 2014

	Engagements bruts	Pondération moyenne	Risques encourus
TOTAL DES RISQUES ENCOURUS (I) [C.f pages suivantes]	483 978 652	88%	424 380 966

44.2. FONDS PROPRES NETS DE LA SOCIETE

Capital social libéré	+	25 000 000
Prime d'émission	+	17 000 000
Réserves	+	20 382 352
Fonds social	+	1 432 474
Résultats reportés	±	2 506 613
Résultat de l'exercice	+	6 097 713
Rachat d'actions propres	-	-
Non valeurs nettes des résorptions	-	(1 307 518)
Dividendes proposés pour distribution	-	(5 000 000)
FONDS PROPRES NETS DE BASE	A	66 111 634
Emprunts subordonnés à taux fixe (ATL 2008/2)		11 200 000
Emprunts subordonnés à taux variable (ATL 2008/2)		800 000
Provision collective sur engagements non douteux		3 080 521
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	B	15 080 521
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS (II)	A+B	81 192 154

44.3. RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES

FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS	(II)/(I)	19,13%
FONDS PROPRES NETS DE BASE/ RISQUES ENCOURUS	(A)/(I)	15,58%

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Engagements Bruts (1)	Provisions affectées et Agios réservés (2)	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus)				Ajustements (4) (*)	Engagements nets (5)=(1)-(2)-(3)-(4)	Quotité (6)	Risques encourus (7)=(6)x(5)
			Etat et Fonds de garantie	Dépôts et actifs financiers affectés	Compagnies d'assurances	Etablissements de crédit				
A- RISQUES SUR LA CLENTELE	461 599 340	30 997 950			338 582		338 582	4 419 652	425 843 156	416 990 356
I- ENGAGEMENTS DU BILAN	446 098 313	30 997 950			338 582		338 582	4 419 652	410 342 129	401 539 329
1) Opérations de leasing										
* Leasing immobilier	26 163 440	796 727					67 304	25 299 409	50%	12 649 705
* Leasing mobilier	399 655 523	25 015 723			338 582		4 352 348	369 948 871	100%	369 948 871
* Provision collective sur engagements non douteux		3 080 521						(3 080 521)	0%	-
* Ajustement des risques encourus										1 045 437
2) Crédits au personnel autres que ceux à l'habitat	707 600	-						707 600	100%	707 600
3) Crédits au personnel à l'habitat	351 569	-						351 569	50%	175 784
4) Titres de participations libérés	4 893 400	409 535						4 483 864	100%	4 483 864
5) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte										
* Participations en rétrocession	10 113 470	1 254 660						8 858 810	100%	8 858 810
* Autres participations ciblées	1 000 006	440 785						559 221	100%	559 221
* Placements	3 110 037	-						3 110 037	100%	3 110 037
6) Obligations (Emprunt national 2014)	103 269							103 269	0%	-
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN	15 501 028	-						15 501 028		15 451 028
1) Contrats de leasing immobilier signés et non mis en force	100 000	-						100 000	50%	50 000
2) Contrats de leasing mobilier signés et non mis en force	15 401 028	-						15 401 028	100%	15 401 028
B/ RISQUES SUR LES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS INSTALLEES A L'ETRANGER										
I- ENGAGEMENTS DU BILAN										
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN										
C-RISQUES SUR LES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS INSTALLEES EN TUNISIE	13 781 843	-						13 781 843		2 756 369
I- ENGAGEMENTS DU BILAN	13 781 843							13 781 843		
1) Concours à ces banques et à ces organismes financiers										
* Comptes ordinaires	13 762 427	-						13 762 427	20%	2 752 485
2) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte										
* Disponibilités en Banques	19 416							19 416	20%	3 883
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN										

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Engagements Bruts (1)	Provisions affectées et Agios réservés (2)	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus)					Ajustements (4) (*)	Engagements nets (5)=(1)-(2)-(3)-(4)	Quotité (6)	Risques encourus (7)=(6)x(5)
			État et Fonds de garantie	Dépôts et actifs financiers affectés	Compagnies d'assurances	Etablissements de crédit	Total (3)				
D-AUTRES ENGAGEMENTS DU BILAN	8 597 468	116 394							8 481 074		4 634 241
1) Caisse	10 208	-							10 208	0%	-
2) Dépôts et cautionnements	45 522	7 624							37 898	100%	37 898
3) Charges reportées	1 307 518	-							1 307 518	0%	-
4) Immobilisations nettes d'amortissements	4 192 257	-							4 192 257	100%	4 192 257
5) Opérations avec l'Etat											
* Crédits d'impôts et taxes	375 729	44 106							331 623	0%	-
* Fonds de péréquation des changes	1 251 563	-							1 251 563	0%	-
6) Autres postes d'actifs											
* Instrument de couverture contre le risque de change	945 921	-							945 921	0%	-
* Avances au personnel	4 426	4 426							-	100%	-
* Débiteurs divers nets des crédits au personnel	202 101	60 238							141 863	100%	141 863
* Comptes d'ordre et de régularisation nets	262 223	-							262 223	100%	262 223
TOTAL GENERAL (A+B+C+D)	483 978 652	31 114 344	-	-	338 582	-	338 582	4 419 652	448 106 073		424 380 966

(*) Il s'agit des avances reçues des clients (portées au passif, parmi les dettes envers la clientèle).

Notes complémentaires

- **Note explicative de la note 39 « Remboursements des emprunts »** : fournir le détail de la rubrique « couverture du risque de change avéré sur principal », colonne 2014.

Le contenu de la rubrique « Couverture du risque de change avéré sur principal » figurant au niveau de la note 39 comme, d'ailleurs, celui de la rubrique « Couverture du risque de change avéré sur intérêts » figurant au niveau de la note 29, devraient être appréhendés en relation avec les traitements comptables développés au niveau des notes 3 (c-7) et 3 (c-13).

La note 3 (c-7) précise le traitement comptable réservé, par l'ATL à la garantie reçue du Fonds de Péréquation de Changes (FPC) au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs. (Instrument de couverture traité conformément à IAS 39)

Le dernier paragraphe de la note 3 (c-13) indique, de son côté, que lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte. (Traitement préconisé par le paragraphe 16 de la norme IAS 7 et appliqué par l'ATL en l'absence d'un traitement prévu par la norme générale NC 01).

Ainsi, les encaissements perçus, par l'ATL, en provenance du FPC, au titre de l'indemnisation des pertes de change réalisées lors du remboursement du principal et des intérêts de l'emprunt extérieur contracté auprès de la BEI figurent, au niveau de l'état des flux de trésorerie, respectivement parmi les composantes des rubriques "Remboursements des emprunts" (note 39) et "Intérêts payés" (note 29).

- **Note rectificative de la note 4.1 « Faits marquants de l'exercice ».**

L'exercice clos le 31 décembre 2014, a été marqué par les faits suivants:

4.1 L'augmentation des mises en force de 14,37% et ce en passant de 190 MDT à 217,3 MDT.

4.2 La baisse du produit net de leasing de 2,48% en passant de 18.555.412 DT en 2013 à 18.095.073 DT en 2014 et ce par l'effet conjugué de la légère augmentation des produits de leasing de 4,37% et de l'augmentation substantielle des charges financières nettes de 10,92%.

4.3 Le paiement, en 2014, d'un montant de 318.549 DT au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle instituée par l'article 28 de la loi n°2014-54 du 19 août 2014 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2014.

4.4 La légère baisse du bénéfice net de 6,53% en passant de 6.523.639 DT en 2013 à 6.097.713 DT en 2014.

- **Note rectificative de la note 44.1 « Risques encourus selon la circulaire 91-24 »** : engagements bruts (483.978.652 DT) * pondération moyenne (88%) est différent des risques encourus (424.380.966 DT).

Le détail de calcul des engagements bruts (483.978.652 DT) et des risques encourus par référence aux quotités appropriées prévues par la circulaire de la BCT n° 91-24 (424.380.966 DT) figure dans les pages qui suivent les notes 44.1, 44.2 et 44.3.

C'est la pondération moyenne qui est calculée à partir des deux grandeurs précédents, soit le rapport [Risques encourus/Engagements bruts] = 88% (pourcentage arrondi).

4.2.6. Rapports général et spécial du commissaire aux comptes

✓ **Rapport général :**



LA GÉNÉRALE
D'AUDIT & CONSEIL

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Membre de CPA International

9, Place Ibn Hafis - Mutuelleville
Tél : 71 288 259 / Fax: 71 289 827
E-mail: chiheb.gac@gnet.tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie

22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana

Tél : 71 230 666 / Fax : 71 234 215
E-mail: neji.fac@planet.tn

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES

DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Arab Tunisian Lease (ATL) arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 437.363.279 DT et un bénéfice net de 6.097.713 DT ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ATL, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers :

2- Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes :

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces

normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

4- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

5- A notre avis, les états financiers de l'ATL, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1er)** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

2- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales et de l'**article 3** de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne et nous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne remis à la Direction Générale, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

3- En application des dispositions de l'**article 19** du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises sous forme d'actions ordinaires par l'ATL eu égard à la réglementation en vigueur.

Quant aux valeurs mobilières émises sous forme d'obligations, la société procède actuellement au suivi de la liste des obligataires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières émises sous forme d'obligations n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Tunis, le 30 Avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International

Chiheb GHANMI



F.A.C

Mohamed Neji HERGLI



✓ **Rapport spécial :**



LA GÉNÉRALE
D'AUDIT & CONSEIL

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Membre de CPA International



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie

22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2014**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)**

En application des dispositions de l'article **29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001** relative aux établissements de crédit telle que modifiée par **la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006** et des articles **200 (nouveau) et suivants** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés de la révision du taux de la commission de placement revenant à la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et à la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur) à l'occasion de l'émission, par l'ATL, de tout emprunt obligataire. Initialement calculée sur la base de 0,5% du montant placé, la commission de placement revenant à chacun des intermédiaires en bourse susvisés a été portée à 1% de la même assiette.

L'émission par l'ATL, en 2014, des emprunts obligataires 2014/1, 2014/2 et 2014/3 a donné lieu au prélèvement, par lesdits intermédiaires en bourse, des rémunérations suivantes :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2014/1 ^(**)	46.400 DT	153.600 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2014/2 ^(**)	153.600 DT	46.400 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2014/3 ^(**)	200.000 DT	200.000 DT

^(**) Inscrites en charges reportées dont 84.953 DT rapportés au résultat de l'exercice 2014.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- L'emprunt à moyen terme de 10.000.000 DT contracté par la société auprès de l'Arab Tunisian Bank (ATB), administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré d'un point de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2014, la somme de 264.458 DT.
- L'emprunt à moyen terme de 10.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Nationale Agricole (BNA), administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré de 1,4 point de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2014, la somme de 277.469 DT.
- La convention de collaboration commerciale conclue avec l'ATB, administrateur, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'ATB et ses agents perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force. La charge supportée, par l'ATL, au titre de cette convention s'est élevée, en 2014, à 3.056 DT.
- Les conventions conclues avec la société ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, et relatives à la gestion de cinq fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
 - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 1.420.000 DT, objet de la convention du 23 mars 2007, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
 - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 1.400.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2008, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
 - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 4) de 2.500.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2009, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

- ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 5) de 4.100.000 DT, objet des conventions du 25 mars 2010, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
- ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 6) de 3.450.000 DT, objet des conventions du 20 avril 2011, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2014, à 170.777 DT.

- Les conventions conclues avec la société SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relatives à la gestion de deux fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
 - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 500.000 DT, objet de la convention du 24 novembre 2008, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) prélevée sur les actifs du fonds valorisés à la fin de chaque exercice. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession réalisées ou toute autre forme de produits de placements.
 - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 2.000.000 DT, objet de la convention du 8 juin 2012, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% (hors TVA) de l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200.000 DT. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 5% (hors TVA) sur les produits perçus et d'une commission de recouvrement assise sur le montant encaissé des titres cédés en capital selon le barème suivant :
 - 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
 - 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
 - 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2014, à 18.779 DT.

- La convention de tenue du registre des actionnaires de la société ATL et de l'assistance à la tenue des assemblées générales conclue avec la société BNA capitaux, dont la BNA est administrateur. En contrepartie, la société BNA Capitaux perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de 3.000 DT. L'ATL a, ainsi, supporté, en 2014, une charge d'égal montant.
- Le montage, par alternance, de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse se partagent, à l'occasion de chaque nouvelle émission, une commission d'établissement du document de référence fixée à 10.000 DT (hors TVA) et une commission d'élaboration de la note d'opération fixée à 5.000 DT (hors TVA).

L'émission par l'ATL, en 2014, des emprunts obligataires 2014/1, 2014/2 et 2014/3 a donné lieu au prélèvement, par lesdits intermédiaires en bourse, des rémunérations suivantes :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2014/1 ^(*)	2.500 DT	2.500 DT
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2014/2 ^(*)	2.500 DT	2.500 DT
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2014/3 ^(*)	2.500 DT	2.500 DT
Honoraires sur élaboration du document de référence de l'emprunt ATL 2014 ^(*)	5.000 DT	5.000 DT

^(*) Inscrits en charges reportées dont 2.124 DT rapportés au résultat de l'exercice 2014.

- La délivrance par l'ATB, d'ordre et pour le compte de l'ATL, en faveur de la Banque Centrale de Tunisie, d'une autorisation irrévocable et confirmée de débiter son compte ouvert auprès de celle-ci, à chaque date d'échéance, du montant exigible du crédit de 6.000.000 DT imputé sur la ligne BAD et objet de l'accord conclu le 4 décembre 2012 entre l'Etat Tunisien et l'ATL. L'engagement de l'ATB est amorti au fur et à mesure de l'amortissement du crédit susvisé. En contrepartie de son engagement, l'ATB perçoit une commission de 0,2% par mois.

Les commissions supportées par l'ATL au titre de cette opération se sont élevées, en 2014, à 11.941 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décisions du Conseil d'Administration du 28 avril 2006 et du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil

d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.

- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime.
- L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite fixée par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à six mois du dernier salaire brut. Le Directeur Général Adjoint bénéficie des avantages découlant de ces régimes d'assurance.

C.2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	P.D.G		D.G.A	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	308 315	146 944	228 236	101 135
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	42 985	-
TOTAL	308 315	146 944	271 221	101 135

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que certaines conventions conclues, en 2014, avec la société ENNAKL, administrateur, ainsi qu'avec la société SANADETT SICAV ayant des administrateurs communs avec l'ATL n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations que nous avons relevées ou qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

La nature desdites conventions, les modalités y afférentes et leur incidence sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 peuvent être récapitulées comme suit :

- L'acquisition par l'ATL, en 2014, de deux véhicules neufs vendus par la société ENNAKL, administrateur. Lesdits véhicules, figurant parmi les immobilisations corporelles propres de la société, ont été acquis pour la somme de 249.504 DT hors taxes.
- L'émission par l'ATL, en 2014, de deux billets de trésorerie souscrits par la société SANADETT SICAV, dont l'ATB est administrateur, suivant les modalités suivantes :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Charge d'intérêts 2014
Emission de billet de trésorerie	du 19/09/2014 au 17/11/2014	4.000.000 DT	7,25%	47.756 DT
Emission de billet de trésorerie	du 18/11/2014 au 17/12/2014	4.000.000 DT	7,25%	24.022 DT

Ces conventions, dont votre Conseil d'Administration en a été informé dans sa réunion du 29 avril 2015, ont été considérées comme relevant des opérations courantes conclues à des conditions normales et qu'en conséquence, la procédure d'autorisation préalable prévue par l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales ne leur était pas applicable.

Tunis, le 30 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International

Chiheb GHANMI




F.A.C

Mohamed Neji HERGLI




4.3. Les engagements financiers au 31/12/2014

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés						
a) garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval	15 539 012	Banques				
* Autres garanties	5 908 458	Clients				
b) Garanties réelles						
* Hypothèques						
* Nantissements (effets)	15 000 000	Banques				
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisés						
e) Abandon de créances						
f) Engagements sur titre non libéré						
g) Engagement par signature						
Total	36 447 470					
2- Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval	15 539 012	Banques				
* Autres garanties (dépôts affectés)						
b) Garanties réelles						
* Hypothèques	12 352 832	Clients				
* Nantissements						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs	64 041 925	Clients				
Total	91 933 770					
3- Engagements réciproques						
* Emprunts obtenus non encore encaissés	1 223 450	Banques				
* Crédit consenti non encore versé	9 592 569	Clients				
* Opération de portage	217 244	Investisseurs				
* Crédit documentaire						
* Commande d'immobilisation						
* Commande de longue durée						
* Contrats avec le personnel prévoyant des supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
Total	11 033 264					

4.4. Encours des emprunts émis par l'ATL au 31/12/2014

Emprunt	Encours (mD)	Taux d'intérêt	Type d'amortissement (annuel constant, in fine)	Date première échéance	Date dernière échéance
EO 2008-2-1	800	7,00%	annuel constant, 10 ans, 5 ans grâce	22/08/2008	22/08/2018
EO 2008-2-2	11 200	TMM+1,25%	annuel constant, 10 ans, 5 ans grâce	22/08/2008	22/08/2018
EO 2009-2-1	4 640	5,30%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	25/09/2009	25/09/2016
EO 2009-2-2	3 360	TMM+0,75%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	25/09/2009	25/09/2016
EO 2010-1-1	8 004	5,30%	annuel constant, 5 ans	09/08/2010	09/08/2015
EO 2010-1-2	6 996	TMM+0,75%	annuel constant, 5 ans	09/08/2010	09/08/2015
EO 2010-2-1	15 570	5,50%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	30/12/2010	30/12/2017
EO 2010-2-2	5 430	TMM+1%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	30/12/2010	30/12/2017
EO 2011-1	30 000	6,30%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	13/02/2011	13/02/2018
EO 2012-1	18 000	6,20%	annuel constant, 5 ans	31/05/2012	31/05/2017
EO 2013-1-1	29 800	6,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	22/04/2013	22/04/2020
EO 2013-1-2	200	TMM+1,9%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	22/04/2013	22/04/2020
EO 2013-2-1	26 000	7,20%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	15/11/2013	15/11/2020
EO 2013-2-2	10 000	TMM+1,9%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	15/11/2013	15/11/2020
EO ATL 2014-1-1	20 000	7,30%	annuel constant, 5 ans	17/03/2014	17/03/2019
EO ATL 2014-1-2	0	TMM +1,9%	annuel constant, 5 ans	17/03/2014	17/03/2019
EO ATL 2014-2-1	6 570	7,20%	annuel constant, 5 ans	19/05/2014	19/05/2015
EO ATL 2014-2-2	4 000	TMM +1,9%	annuel constant, 5 ans	19/05/2014	19/05/2015
EO ATL 2014-2-3	9 430	7,35%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	19/05/2014	19/05/2017
EO ATL 2014-3-1	7 810	7,60%	annuel constant, 5 ans	09/02/2015	09/02/2020
EO ATL 2014-3-2	0	TMM + 2,30%	annuel constant, 5 ans	09/02/2015	09/02/2020
EO ATL 2014-3-3	20 030	7,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	09/02/2015	09/02/2022
Total	237 840				

Emprunts bancaires

Emprunt	Encours (mD)	Taux d'intérêt	Type d'amortissement	Date première échéance	Date dernière échéance
ATB	3 000	TMM+1%	semestriel constant, 5 ans	01/08/2011	30/06/2016
BARAKA BANK ISLQ 10-10	264	5,50%	semestriel constant, 4 ans	17/05/2012	17/05/2016
BARAKA BANK ISLQ 17-05	200	5,50%	semestriel constant, 4 ans	10/10/2012	10/10/2016
BNA	3 500	TMM+1,4%	semestriel constant, 5 ans	01/08/2011	31/07/2016
CITI BANK 25-06	5 000	TMM+1,5%	Crédit Court Terme	22/12/2014	25/06/2015
CITI BANK 25-05	5 000	TMM+1,5%	Crédit Court Terme	23/12/2014	25/05/2015
CITI BANK 25-02	5 000	TMM+1,5%	Crédit Court Terme	11/11/2014	25/02/2015
BRAKA BANK 18-03	3 000	TMM+2%	Crédit Court Terme	18/12/2014	18/03/2015
BRAKA BANK 25-03	5 000	TMM+2%	Crédit Court Terme	25/12/2014	25/03/2015
BRAKA BANK 06-01	3 000	TMM+2%	Crédit Court Terme	06/10/2014	06/01/2015
BRAKA BANK 20-01	4 000	TMM+2%	Crédit Court Terme	20/10/2014	20/01/2015
BRAKA BANK 27-01	5 000	TMM+2%	Crédit Court Terme	27/10/2014	27/01/2015
BRAKA BANK 02-02	5 000	TMM+2%	Crédit Court Terme	02/11/2014	02/02/2015
BRAKA BANK 08-07	5 000	TMM+2%	Crédit Court Terme	08/07/2014	08/07/2015
BRAKA BANK 19-08	5 000	TMM+2%	Crédit Court Terme	19/08/2014	19/08/2015
ZITOUNA 23-03	2 500	7,00%	Crédit Court Terme	23/12/2014	23/03/2015
ZITOUNA 25-03	2 500	7,00%	Crédit Court Terme	25/12/2014	25/03/2015
ZITOUNA 03-01	2 000	7,00%	Crédit Court Terme	03/10/2014	03/01/2015
ZITOUNA 14-01	3 000	7,00%	Crédit Court Terme	14/10/2014	14/01/2015
ZITOUNA 04-02	3 000	7,00%	Crédit Court Terme	04/11/2014	04/02/2015
ZITOUNA 11-11	3 000	7,00%	Crédit Court Terme	11/11/2014	11/02/2015
Total	72 964				

Emprunts extérieurs

Emprunt	Encours (mD)	Taux d'intérêt	Type d'amortissement (annuel constant, in fine)	Date première échéance	Date dernière échéance
BAD 2013	4777	4,70%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/11/2013	15/05/2023
BEI 3	390	3,50%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/11/2005	15/05/2015
BEI 4	389	3,50%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/11/2005	15/05/2015
BEI 5	2002	3,90%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/05/2006	15/11/2015
BEI 6	409	3,80%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/05/2006	15/11/2015
BIRD 2013	8000	4,10%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	01/02/2013	15/11/2022
Total	15 967				

4.5. Structure des souscripteurs par catégorie à l'emprunt obligataire « ATL 2015/1 »

	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant en Dinars		Pourcentage
			Souscrit à TF	Souscrit à TV	
SICAV	12	144 000	14 400 000	0	36,00%
Assurances	10	126 000	12 600 000	0	31,50%
Banques	2	70 000	6 000 000	1 000 000	15,00%
FCP	1	17 000	1 700 000	0	4,25%
Société	2	0	5 300 000	0	13,25%
Total	27	357 000	40 000 000	1 000 000	100,00%

4.6. Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre

Produits	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Charges	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Soldes	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Revenus de Leasing	35 644 597	34 053 415	33 146 483	Charges financières nettes	-20 211 417	-18 222 206	-16 564 648				
Intérêts de retard	1 211 805	1 238 869	796 423								
Variation des produits réservés	-352 699	-314 802	-784 546								
Autres produits sur opérations de leasing	1 342 734	1 285 070	968 848								
Autres produits d'exploitation	315 423	270 313	293 987								
Produits d'exploitation	38 161 860	36 532 865	34 421 195	Total des charges nettes financières	-20 211 417	-18 222 206	-16 564 648	Marge commerciale	17 950 443	18 310 659	17 856 547
Marges commerciale (PNB)	17 950 443	18 310 659	17 856 547	Charges de personnel	-4 205 716	-4 249 710	-3 812 506				
Produits des placements	460 053	515 066	361 977	Autres charges d'exploitation	-2 595 473	-2 297 526	-2 331 545				
Sous Total	18 410 496	18 825 725	18 218 524	Sous Total	-6 801 189	-6 547 236	-6 144 051	Excédent Brut d'Exploitation	11 609 307	12 278 489	12 074 473
Excédent Brut d'Exploitation	11 609 307	12 278 489	12 074 473	Dotations aux amortissements	-477 194	-502 907	-545 587				
Reprise sur provisions sur créances	5 447 467	6 716 488	4 905 138	Dotations aux provisions sur créances	-6 706 430	-8 155 312	-10 220 612				
Reprise sur provisions sur titres	238 984	253 312		Dotations aux provisions sur titres	-327 254	-539 766	-419 874				
Reprise sur provisions sur risques	3 314	99 209	1 084 323	Dotations aux provisions sur risques divers	-7 325	-8 527	-69 363				
Autres produits ordinaires	128 921	171 451	150 691	Autres pertes ordinaires	-83 837	-53 556	-282 579				
				Impôt sur les sociétés	-3 728 240	-3 735 243	-2 068 850				
Sous total	17 427 993	19 518 949	18 214 625	Sous Total	-11 330 280	-12 995 311	-13 606 865	Résultat des activités ordinaires	6 097 713	6 523 638	4 607 760
Résultat des activités ordinaires après impôt	6 097 713	6 523 638	4 607 760	Résultat négatif des activités ordinaires	-	-	-				
Gains extraordinaires				Pertes extraordinaires	-	-	-				
Effet positifs de modification comptable				Effet négatif de modification	-	-	-				
Total	6 097 713	6 523 638	4 607 760	Total	0	0	0	Résultat net de l'exercice	6 097 713	6 523 638	4 607 760

4.7. Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2014

	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserves pour fonds social	Réserves pour risques divers	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2012	25 000 000	17 000 000	1 700 000	18 364 632	1 132 474	200 000	192 934	4 607 761	68 197 801
Réaffectation de réserves en résultats reportés par l'AGO du 06/06/2013						-200 000	200 000		0
Affectation du résultat de l'exercice 2012			250 035	500 000	150 000		307 726	-1 207 761	0
Dividendes de 2012								-3 400 000	-3 400 000
Résultat net de l'exercice 2013								6 523 639	6 523 639
Solde au 31/12/2013	25 000 000	17 000 000	1 950 035	18 864 632	1 282 474	0	700 660	6 523 639	71 321 439
Réaffectation de réserves en résultats reportés par l'AGO du 30/05/2014				-1 361 611			1 361 611		0
Affectation du résultat de l'exercice 2013			429 295	500 000	150 000		444 343	-1 523 639	0
Dividendes de 2013								-5 000 000	-5 000 000
Solde au 31/12/2013 après affectation	25 000 000	17 000 000	2 379 330	18 003 022	1 432 474	0	2 506 613	0	66 321 440
Réaffectation de réserves en résultats reportés par l'AGO du 29/05/2015				-954 895			954 895		0
Affectation du résultat de l'exercice 2014			120 670		75 000		902 043	-1 097 713	0
Dividendes de 2014								-5 000 000	-5 000 000
Résultat net de l'exercice 2014								6 097 713	
Solde au 31/12/2014 après affectation	25 000 000	17 000 000	2 500 001	17 048 127	1 507 474	0	4 363 551	0	67 419 153
Solde au 31/12/2014 après affectation	25 000 000	17 000 000	2 500 000	17 048 127	1 507 474	0	4 363 551	0	67 419 152

4.8. Affectation des résultats des trois derniers exercices

	(en Dinars)		
	2014	2013	2012
Bénéfice disponible	6 097 713	6 523 639	4 607 761
Report à nouveau	3 461 508***	2 062 270**	392 934*
Bénéfice à répartir	9 559 221	8 585 909	5 000 695
Réserve légale (5%)	120 670	429 295	250 035
Bénéfice net à répartir	9 438 551	8 156 613	4 750 660
Dotation pour fonds social	75 000	150 000	150 000
Réserves ordinaires	0	0	0
Réserves pour réinvestissements exonérés	0	500 000	500 000
Réserves pour risques généraux	0	0	0
Bénéfice net distribuable	9 363 551	7 506 613	4 100 660
Dividendes	5 000 000	5 000 000	3 400 000
Report à nouveau	4 363 551	2 506 613	700 660

* L'AGO du 06/06/2013 a décidé de transférer un montant de 0,2MD du poste "réserves pour risques généraux" au poste "résultats reportés".

** L'AGO du 30/05/2014 a décidé de réaffecter un montant de 1 361 610,5DT du poste "réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles" au poste "résultats reportés".

*** L'AGO du 29/05/2015 a décidé de réaffecter un montant de 954 895DT du poste "réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles" au poste "résultats reportés".

4.9. Evolution des produits nets et du résultat d'exploitation

	(en Dinars)		
	2014	2013	2012
Revenus de Leasing	36 503 703	34 977 482	33 158 360
Produits nets de leasing	18 095 073	18 555 412	17 924 538
Résultat d'exploitation	9 780 868	10 140 986	6 808 499
Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Résultat d'exploitation par action	0,391	0,406	0,272
Produits nets par action	0,724	0,742	0,717

4.10. Evolution du bénéfice net

	(en Dinars)		
Désignation	2014	2013	2012
Bénéfice avant impôt (en Dinars)	9 825 952	10 258 882	6 676 611
Bénéfice net d'impôt (en Dinars)	6 097 713	6 523 639	4 607 761
Capital social (en Dinars)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Bénéfice par action avant impôt (en Dinars)	0,393	0,410	0,267
Bénéfice par action net d'impôt (en Dinars)	0,244	0,261	0,184
Bénéfice avant impôt / Capital social	39,30%	41,04%	26,71%
Bénéfice net d'impôt / Capital social	24,39%	26,09%	18,43%

4.11. Evolution des dividendes

Désignation	2014	2013	2012
Dividendes (en Dinars)	5 000 000	5 000 000	3 400 000
Dividende par action (en Dinars)	0,2	0,2	0,2
% du nominal	20%	20%	20%
Date de paiement	15/06/2015	26/06/2014	01/07/2013

4.12. Evolution de la marge brute d'autofinancement

(en Dinars)

Désignation	2014	2013	2012
Bénéfice net	6 097 713	6 523 639	4 607 761
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	477 194	502 907	545 587
Dotations aux provisions et résultat des créances radiées	1 262 975	1 348 142	4 300 513
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	88 270	286 454	419 874
Marge brute d'autofinancement	7 926 152	8 661 142	9 873 735

4.13. Indicateurs de gestion et Ratios

Indicateurs de gestion (en dinars)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net de la période (1)	6 097 713	6 523 638	4 607 762
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	414 058 752	385 120 952	381 084 854
Engagements (2) (bilans et hors bilans)	436 900 339	400 069 316	404 614 472
Fonds propres (avant résultat net) (3)	66 321 439	64 797 801	63 590 040
Capitaux propres avant affectation	72 419 152	71 321 440	68 197 801
Créances issues d'opération de leasing	396 925 993	367 454 606	362 448 911
Créances classées (4)	36 258 378	34 390 387	32 159 620
Produits réservés (5)	3 017 472	2 664 772	2 349 971
Total Provisions (y compris provisions collectives)	25 875 499	24 616 535	23 177 711
Emprunts et ressources spéciales (7)	334 603 659	312 167 935	297 201 958
Charges financières	20 211 417	18 222 206	16 564 648
Charges du personnel	4 205 716	4 249 710	3 812 506
Autres charges d'exploitation	2 595 473	2 297 526	2 331 545
Dotations aux amortissements des valeurs mobilisées	477 194	502 907	545 587
Total charges d'exploitation (charges du personnel + autres charges d'exploitation + dotation aux amortissements des valeurs immobilisées) (8)	7 278 383	7 050 143	6 689 638
Produits nets (9)	18 095 073	18 555 412	17 924 538
Total brut des créances (10)	421 399 311	392 250 152	384 356 217
Total bilan (11)	437 363 279	411 897 754	401 155 398
Total des produits de Leasing	37 846 437	36 262 552	34 127 209
Dettes envers la clientèle	4 419 652	2 485 762	3 620 376
Portefeuille titre commercial	17 132 759	17 666 346	18 635 943
Ratios propres aux sociétés de leasing			
Fonds propres / Engagements	15,2%	16,2%	15,7%
Taux de créances classées	8,60%	8,77%	8,37%
Ratio de couverture des créances classées	71,19%	70,37%	69,80%
Créances classées / (Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille titre d'investissement)	8,76%	8,93%	8,44%
Ratio des fonds propres selon la circulaire 91-24 de la BCT	19,13%	21,40%	20,57%
Ratios de structure			
Total des capitaux propres après résultat/Total Bilan	16,6%	17,3%	17,0%
Emprunts et ressources spéciales/Total Bilan	76,5%	75,8%	74,1%
Créances issues d'opérations de leasing/Total Bilan	90,8%	89,2%	90,4%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances sur la clientèle	85,4%	85,6%	83,0%
Ratios de Gestion			
Charges du personnel / Produits nets	23,24%	22,90%	21,27%
Produits nets/Capitaux propres avant résultat	27,28%	28,64%	28,19%
Coefficient d'exploitation (8)/(9)	40,22%	38,00%	37,32%
Ratios de rentabilité			
ROE (1)/(3)	9,2%	10,1%	7,2%
ROA (1)/(11)	1,4%	1,6%	1,1%
Résultat net / Produit net	33,7%	35,2%	25,7%
Intérêts de Leasing / créances sur la clientèle	9,5%	9,9%	9,4%
Produits nets / Total Bilan	4,1%	4,5%	4,5%

4.14. Patrimoine de la société au 30/06/2015

4.14.1. Etat des immobilisations propres corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles totalisent au 30 juin 2015 une valeur nette comptable de 4.167.595 DT contre 4.110.485 DT au 30 juin 2014. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions/ Retraits	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Réglul/ Cessions	Fin de période	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806	-	-	4 315 806	1042 157	46 876	-	1089 034	3226 772
Matériel de transport	20,0%	1 115 176	82 589	11 299	1 186 467	643 409	90 516	11 299	722 626	463 841
Equipements de bureau	10,0%	450 264	76 966	10 537	516 694	359 960	8 602	8 569	359 993	156 701
Matériel informatique	33,3%	521 465	36 970	62 088	496 346	477 564	15 085	61 832	430 816	65 530
Installations générales	10,0%	748 429	44 471	46 901	746 000	536 386	19 462	45 850	509 998	236 001
Immobilisations en cours	-	12 267	4 500	12 267	4 500	-	-	-	-	4 500
TOTAUX		7 177 658	245 497	143 092	7 280 063	3 059 476	180 542	127 550	3 112 468	4 167 595

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Ils totalisent au 30 juin 2015 une valeur nette comptable de 106.972 DT contre 98.966 DT au 30 juin 2014. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Réglul/ Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	417 892	64 280	-	482 172	343 817	31 383	-	375 200	106 972
TOTAUX		417 892	64 280	-	482 172	343 817	31 383	-	375 200	106 972

4.14.2. Immobilisations financières

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives totalise au 30 juin 2015 la somme de 15.290.110 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					4 508 862	(100 947)	4 407 915
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(50 947)	115 108
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	-	1 143 756
- PHENICIA SEED FUND	-	-	-	-	924 051	-	924 051
- SENED SICAR	-	-	-	-	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST	30 000	10	10	3,75%	300 000	-	300 000
- SOCIETE L'IMMOBILIERE DE CARTHAGE	2 250	100	100	3,13%	225 000	-	225 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					217 244	(217 244)	-
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	4,090	-	65 444	(65 444)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : ^(*)					12 706 076	(1 923 881)	10 782 195
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	-	350 000	-	350 000
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	-	2 000 000	-	2 000 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	-	486 070	(319 370)	166 700
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	-	820 000	(303 750)	516 250
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	-	1 500 006	(844 905)	655 101
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	-	4 100 000	(290 290)	3 809 710
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	-	3 450 000	(165 566)	3 284 434
OBLIGATIONS :					100 000	-	100 000
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100	-	-	100 000	-	100 000
TOTAL EN DT					17 532 182	(2 242 071)	15 290 110

4.14.3. Créances issues d'opération de leasing:

Au 30 juin 2015, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 422.363.806 DT contre un solde net de 393.976.451 DT au 30 juin 2014 se détaillant comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2014
	2 015	2 014	
Créances sur contrats mis en force	435 178 750	417 378 005	421 333 697
+ Encours financiers	403 448 875	388 497 277	392 245 357
+ Impayés	32 025 676	28 976 515	29 711 449
+ Créances- assurance matériel en leasing	119 201	122 722	120 213
+ Créances- factures à établir	605 322	621 382	350 477
+ Valeurs à l'encaissement	990 527	920 286	809 559
- Intérêts échus différés	(2 010 850)	(1 760 177)	(1 903 358)
Créances sur contrats en instance de mise en force	17 220 789	5 919 400	4 485 266
Total brut des créances leasing	452 399 539	423 297 405	425 818 963
A déduire couverture			
Provisions à base individuelle et additionnelles	(23 951 106)	(23 270 246)	(22 794 978)
Provisions collectives	(3 080 521)	(3 080 521)	(3 080 521)
Produits réservés	(3 004 107)	(2 970 187)	(3 017 472)
Total net des créances leasing	422 363 806	393 976 451	396 925 993

4.14.4. Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2015

Immobilisations propres	Acquisition	Cession
Matériel de transport	28 980	12000
Agencement, Aménagement et installation	650	0
Mobilier et matériel de bureau	6530	0
Autre matériel	0	0
Total	36 160	12 000

4.15. Etats financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2014

4.15.1. Renseignements sur les états financiers intermédiaires au 30/06/2015:

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2015 ne s'accroissent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises notamment en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas les informations et renseignements ci après :

Une note sur les événements significatifs postérieurs à la fin de la période intermédiaire et qui n'ont pas été inclus dans les états financiers intermédiaires conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires ;

Une note sur l'effet des changements, le cas échéant, dans la structure de l'entreprise pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.

La société s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce pour les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2016 et suivants.

4.15.2. Bilan au 30/06/2014

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 juin		Au 31
		2 015	2 014	décembre 2 014
ACTIF				
Liquidités et équivalents de liquidités	6	19 514 260	7 427 838	13 772 635
Placements à court terme		-	-	-
Créances issues d'opérations de leasing	7	422 363 806	393 976 451	396 925 993
Placements à long terme	8	15 502 475	17 231 051	17 132 759
Valeurs immobilisées				
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	9	106 972	98 966	74 075
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	10	4 167 595	4 110 485	4 118 182
Autres actifs	11	6 684 988	8 722 669	5 339 636
<i>Total de l'actif</i>		468 340 097	431 567 461	437 363 279
PASSIF				
Concours bancaires et dettes rattachées	12	1 091 290	47 484	-
Emprunts et dettes rattachées	13	341 871 504	315 677 924	334 603 659
Dettes envers la clientèle	14	8 350 191	8 971 148	4 419 652
Fournisseurs et comptes rattachés	15	44 235 898	35 721 529	22 893 180
Autres passifs	16	2 525 619	2 319 391	3 027 638
<i>Total du passif</i>		398 074 502	362 737 475	364 944 128
CAPITAUX PROPRES				
Capital		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		38 055 600	38 814 826	38 814 826
Résultats reportés		4 363 551	2 506 613	2 506 613
Résultat net de la période		2 846 443	2 508 546	6 097 713
<i>Total des capitaux propres</i>	17	70 265 595	68 829 985	72 419 152
<i>Total passif et capitaux propres</i>		468 340 097	431 567 461	437 363 279

4.15.3. Etat de résultat au 30/06/2014

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 juin		Au 31
		2 015	2 014	décembre 2 014
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		19 991 269	17 300 481	36 503 703
Autres produits sur opérations de leasing		610 690	670 943	1 342 734
<i>Total des produits de leasing</i>	18	20 601 959	17 971 424	37 846 437
Charges financières nettes	19	(11 176 732)	(9 625 625)	(20 211 417)
Produits des placements	20	271 518	334 732	460 053
PRODUIT NET DE LEASING		9 696 745	8 680 530	18 095 073
Autres produits d'exploitation	21	168 314	247 558	315 423
Charges de personnel	22	(2 193 447)	(2 046 317)	(4 205 716)
Autres charges d'exploitation	23	(1 234 601)	(1 099 328)	(2 595 473)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	24	(213 454)	(239 725)	(477 194)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		6 223 557	5 542 719	11 132 113
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	25	(1 706 180)	(1 733 642)	(1 262 975)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	26	(228 436)	(43 926)	(88 270)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 288 941	3 765 151	9 780 868
Autres gains ordinaires		72 275	111 064	128 921
Autres pertes ordinaires		(1 924)	(34 407)	(83 837)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		4 359 292	3 841 808	9 825 952
Impôt sur les bénéfices	27	(1 512 849)	(1 333 261)	(3 728 240)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 846 443	2 508 546	6 097 713
Résultat par action	17	0,114	0,100	0,244

4.15.4. Etat de flux de trésorerie au 30/06/2015

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 juin		Au 31
		2 015	2 014 ^(*)	décembre 2 014
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation				
Encaissements provenant des clients de leasing		131 462 560	123 638 423	252 886 300
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(111 774 638)	(112 552 396)	(234 525 422)
Encaissements autres que leasing	28	51 708	234 491	288 108
Décaissements autres que leasing		(2 875 798)	(3 865 332)	(7 603 473)
Décaissements au personnel		(1 205 361)	(1 157 689)	(2 148 282)
Impôts et taxes payés (autres que ILS)		(2 882 814)	(4 021 011)	(6 668 392)
Intérêts perçus	29	168 046	133 337	251 627
Intérêts payés	30	(10 719 855)	(8 603 736)	(18 885 697)
Impôts sur le résultat payés	31	(1 632 574)	(2 628 593)	(4 756 042)
		591 274	(8 822 506)	(21 161 273)
<i>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</i>				
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Dividendes reçus sur placements à long terme	32	98 990	97 000	97 000
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	33	223 019	279 669	386 795
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	34	-	(600 000)	(600 000)
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	35	1 315 944	915 265	984 145
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	36	(326 343)	(370 217)	(578 841)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	37	17 312	109 600	110 600
		1 328 922	431 317	399 699
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>				
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes versés	38	(4 999 923)	(4 999 901)	(4 999 901)
Encaissements provenant des emprunts	39	52 160 000	40 000 000	81 840 000
Remboursement des emprunts	40	(44 429 937)	(35 830 934)	(58 908 269)
		2 730 140	(830 835)	17 931 830
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>				
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		4 650 336	(9 222 024)	(2 829 744)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		13 772 635	16 602 379	16 602 379
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	41	18 422 971	7 380 355	13 772 635

^(*) Données retraitées à des fins comparatives. (Cf. note 5)

4.15.5. Etat des engagements hors bilan au 30/06/2015

(Montants exprimés en dinars)

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014
1. PASSIFS EVENTUELS	-	-	-
<i>Total en DT</i>	-	-	-
2. ENGAGEMENTS DONNES			
- Accords de financement prêt à mettre en force	10 418 234	11 535 986	5 908 458
- Autres Engagements donnés	15 260 092	15 817 931	15 539 012
- Traités de garantie sur crédit CITIBANK	-	-	15 000 000
<i>Total en DT</i>	25 678 326	27 353 917	36 447 470
3. ENGAGEMENTS RECUS			
- Hypothèques reçues	11 916 628	12 470 546	12 352 832
- Garanties reçues d'établissements bancaires	15 260 092	15 817 931	15 539 012
- Intérêts à échoir sur crédits leasing	68 447 412	59 749 269	64 041 925
<i>Total en DT</i>	95 624 132	88 037 746	91 933 770
4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES			
- Emprunts obtenus non encore encaissés	1 223 450	1 223 450	1 223 450
- Crédits consentis non encore versés	16 697 575	5 919 400	9 592 569
- Opérations de portage	217 244	217 244	217 244
<i>Total en DT</i>	18 138 269	7 360 094	11 033 264

4.15.6. Notes aux états financiers

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012. Le capital est divisé en 25.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 30 juin 2015, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	8 154 021	8 154 021	32,62%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,67%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	2 500 000	2 500 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	987 500	987 500	3,95%
SEFINA SICAF	937 500	937 500	3,75%
PIRECO	750 000	750 000	3,00%
KAMOUN HABIB	601 289	601 289	2,41%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	500 000	500 000	2,00%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,66%
FCP SECURITE	300 000	300 000	1,20%
BEN AMMAR CHEDLI	255 538	255 538	1,02%
FCP OPTIMA	250 000	250 000	1,00%
AUTRES ACTIONNAIRES	6 682 858	6 682 858	26,73%
Total Général	25 000 000	25 000 000	100%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1er janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1^{er} janvier de la même année.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers intermédiaires

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers semestriels au 30 juin 2015 ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles qui s'inscrivent en harmonie avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers intermédiaires en conformité avec la norme NCT 19, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers intermédiaires au 30 juin 2015, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin du premier semestre de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).

Par souci de prudence, la société n'a pas révisé au 30 juin 2015 la provision collective, à base de portefeuille, estimée au 31 décembre 2014 à 3.080.521 DT.

- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

Concernant la charge courante d'impôt sur les bénéfices enregistrée dans les comptes intermédiaires, celle-ci est calculée en appliquant au résultat comptable avant impôt de la période, le taux d'imposition moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours.

(c) Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

(d) Saisonnalité

L'activité de l'ATL n'est pas saisonnière.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Au 30 juin 2015, les états financiers intermédiaires ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers intermédiaires de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir par le bailleur au titre de la location dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- a- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique

constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet,...) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

En ce qui concerne les créances rééchelonnées en 2011, et en application de la circulaire de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements de l'époque, ces créances ont été considérées comme de nouveaux financements et sont classées à ce titre conformément aux critères usuels précités.

Les produits et intérêts demeurés impayés à la date de rééchelonnement ont été réservés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012, et ce, indépendamment de la classification de la créance rééchelonnée.

3- Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe B4 ;
- **N** : Année d'arrêté des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont converties en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -*Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, des dites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 –*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – *avantages au personnel*, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse ainsi que des soldes nets des comptes courants bancaires et des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement.

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a) les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b) les passifs éventuels qui résultent :
 - soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
 - soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a) les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b) les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c) les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Note 4. Faits marquants de la période :

Le premier semestre clos le 30 juin 2015, a été marqué par les faits suivants :

4-1. L'augmentation des mises en force de 12,18% et ce en passant de 120,7 MDT au cours du premier semestre de l'année 2014 à 135,4 MDT au cours du premier semestre de l'année 2015.

4-2. L'augmentation du produit net de leasing (hors produits des placements) de 12,93% en passant de 8.345.798 DT au 30 juin 2014 à 9.425.227 DT au 30 juin 2015 et ce par l'effet de l'augmentation des charges financières nettes de 16,11% contre une évolution des produits de leasing de 14,64%.

4-3. La légère baisse du coût du risque de 1,93% en passant de 1.734.233 DT au 30 juin 2014 à 1.700.785 DT au 30 juin 2015.

4-4. L'augmentation du résultat net de la période de 13,47% en passant de 2.508.546 DT au 30 juin 2014 à 2.846.443 DT au 30 juin 2015.

Note 5. Eléments d'appréciation permettant la comparabilité :

(a) Reclassements au niveau de certaines rubriques de l'état des flux de trésorerie

Afin d'améliorer la présentation de l'état des flux de trésorerie de la société et d'accroître le degré d'utilité des informations y figurant conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains reclassements ont été opérés, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

A des fins comparatives, l'état des flux de trésorerie publié au titre de la période de six mois close le 30 juin 2014 a été retraité, en pro-forma.

Les reclassements opérés sont récapitulés dans le tableau suivant :

Libellé	Ancienne rubrique	Nouvelle rubrique	Période allant du 01/01 au 30/06 2014
Dividendes perçus sur titres de participation	FE03- Encaissements autres que leasing	FI01- Dividendes reçus sur placements à long terme	97 000
Impôts et taxes payés (autres que l'LS)	FE06- Impôts et taxes payés à l'Etat	FE07- Impôts et taxes payés (autres que l'LS)	(4 021 011)
Impôts sur les résultats payés	FE06- Impôts et taxes payés à l'Etat	FE10- Impôts sur le résultat payés	(2 579 094)
Produits perçus sur fonds gérés	FE08- Intérêts perçus	FI02- Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	279 669

En outre, les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes étaient présentées, antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2014, d'une manière séparée sous les intitulés respectifs "Encaissements provenant des emprunts" et "Remboursement des emprunts". La présentation des flux de trésorerie précités pour un montant net, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2014, a donné lieu à un retraitement des flux correspondants du premier semestre de la même année pour 60.000.000 DT.

(b) Passage de l'état des flux de trésorerie publié au titre de la période de six mois close le 30 juin 2014 à celui retraité à des fins comparatives

Compte tenu de l'effet des reclassements susvisés et des autres ajustements décrits ci-après, le passage de l'état des flux de trésorerie publié au titre de la période de six mois close le 30 juin 2014 à celui retraité à des fins comparatives se présente comme suit :

	Au 30 juin 2014 publié (1)	Reclassements (2)	Ajustements (3)	Au 30 juin 2014 retraité (1)+(2)+(3)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</i>				
FE-01 Encaissements provenant des clients de leasing	123 634 005	-	4 418	123 638 423
FE-02 Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing	(112 754 687)	-	202 291	(112 552 396)
FE-03 Encaissements autres que leasing	289 207	(97 000)	42 283	234 491
FE-04 Décaissements autres que leasing	(3 321 225)	-	(544 107)	(3 865 332)
FE-05 Décaissements au personnel	(1 137 804)	-	(19 885)	(1 157 689)
FE-06 Impôts et taxes payés à l'Etat	(7 085 109)	6 600 104	485 004	-
FE-07 Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)	-	(4 021 011)	-	(4 021 011)
FE-08 Intérêts perçus	376 089	(279 669)	36 917	133 337
FE-09 Intérêts payés	(7 583 124)	-	(1 020 611)	(8 603 736)
FE-10 Impôts sur le résultat payés	-	(2 579 094)	(49 499)	(2 628 593)
<i>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</i>	<u>(7 582 648)</u>	<u>(376 669)</u>	<u>(863 190)</u>	<u>(8 822 506)</u>
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>				
FI-01 Dividendes reçus sur placements à long terme	-	97 000	-	97 000
FI-02 Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	-	279 669	-	279 669
FI-03 Décaissements provenant de l'acquisition de placements à long terme	(600 000)	-	-	(600 000)
FI-04 Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	915 265	-	-	915 265
FI-05 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations propres	(75 189)	-	(295 029)	(370 217)
FI-06 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	109 600	-	-	109 600
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	<u>349 676</u>	<u>376 669</u>	<u>(295 029)</u>	<u>431 317</u>
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>				
FF-01 Dividendes versés	(5 242 901)	-	243 000	(4 999 901)
FF-02 Encaissements provenant des emprunts	100 000 000	(60 000 000)	-	40 000 000
FF-03 Remboursement des emprunts	(96 746 153)	60 000 000	915 218	(35 830 934)
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	<u>(1 989 053)</u>	<u>-</u>	<u>1 158 218</u>	<u>(830 835)</u>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	<u>(9 222 024)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(9 222 024)</u>
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	<u>16 602 379</u>			<u>16 602 379</u>
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	<u>7 380 355</u>			<u>7 380 355</u>

Les ajustements opérés concernent les éléments suivants :

Libellé	Ancienne rubrique		Nouvelle rubrique	
	Code	Montant	Code	Montant
	FE-03	-		
			FE-04	5 023
			FE-09	(10 227)
			FE-08	15 223
			FE-10	(10 020)
Agios bancaires		-		-
	FE-09	(503)		
			FE-04	(503)
Commissions bancaires payées		(503)		(503)
	FE-06	(375 646)	FE-04	(375 646)
Cotisations sociales payées		(375 646)		(375 646)
	FE-03	3 585		
	FE-08	525		
			FE-02	4 110
Escomptes de règlement obtenues de fournisseurs leasing		4 110		4 110
	FE-02	(198 181)		
	FE-04	(91 310)		
			FI-05	(289 490)
Décaissements aux fournisseurs d'immobilisations propres		(289 490)		(289 490)
	FF-01	(243 000)	FE-04	(243 000)
Jetons de présence et rémunérations assimilées		(243 000)		(243 000)
	FE-09	(706 492)	FF-03	(706 492)
Pertes de changes sur principal		(706 492)		(706 492)
	FE-09	83 782	FE-09	83 782
Couverture du risque de change avéré sur intérêts		83 782		83 782
	FE-09	1 694 330	FF-03	1 694 330
Couverture du risque de change avéré sur principal		1 694 330		1 694 330
	FE-04	(52 599)		
	FE-09	(20 021)		
			FF-03	(72 620)
Remboursement d'emprunts		(72 620)		(72 620)
	FE-04	23 478	FE-03	23 478
Remboursements Assurance		23 478		23 478
	FE-01	(4 418)		
	FE-03	(22 391)		
	FE-04	(10 337)		
	FE-08	(2 333)		
			FE-10	(39 480)
Retenues à la source opérées par les tiers		(39 480)		(39 480)
	FE-06	(109 358)		
			FE-04	(60 750)
			FE-09	(43 070)
			FI-05	(5 538)
Retenues à la source opérées par l'ATL		(109 358)		(109 358)
	FE-05	19 885	FE-08	19 885
Intérêts sur prêts au personnel		19 885		19 885

Note 6. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 19.514.260 DT au 30 juin 2015 contre 7.427.838 DT au 30 juin 2014 se détaillant ainsi :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2014
	2 015	2 014	
Avoirs en Banques	19 402 582	7 367 729	13 762 427
Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	4 906	-	-
Avoirs en Caisses	106 772	60 109	10 208
Total	19 514 260	7 427 838	13 772 635

Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 30 juin 2015, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 422.363.806 DT contre un solde net de 393.976.451 DT au 30 juin 2014.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		Au 30 juin		Au 31 décembre 2014
		2 015	2 014	
Créances sur contrats mis en force		435 178 750	417 378 005	421 333 697
+ Encours financiers	7.1	403 448 875	388 497 277	392 245 357
+ Impayés		32 025 676	28 976 515	29 711 449
+ Créances- assurance matériel en leasing		119 201	122 722	120 213
+ Créances- factures à établir		605 322	621 382	350 477
+ Valeurs à l'encaissement		990 527	920 286	809 559
- Intérêts échus différés		(2 010 850)	(1 760 177)	(1 903 358)
Créances sur contrats en instance de mise en force		17 220 789	5 919 400	4 485 266
Total brut des créances leasing	7.2	452 399 539	423 297 405	425 818 963
A déduire couverture				
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(23 951 106)	(23 270 246)	(22 794 978)
Provisions collectives	7.2	(3 080 521)	(3 080 521)	(3 080 521)
Produits réservés	7.2	(3 004 107)	(2 970 187)	(3 017 472)
Total net des créances leasing		422 363 806	393 976 451	396 925 993

7.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30 juin 2015 la somme de 403.448.875 DT contre 388.497.277 DT au 30 juin 2014 et 392.245.357 DT au 31 décembre 2014.

Par rapport au 31 décembre 2014, les encours financiers ont enregistré, au 30 juin 2015, un accroissement net de 11.203.518 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2014	1 090 579 566	698 334 209	392 245 357
Capital amorti des anciens contrats	-	71 902 868	(71 902 868)
Ajouts de la période	106 493 662	15 118 602	91 375 060
Investissements (Nouveaux contrats)	102 988 683	14 814 151	88 174 532
Relocations	3 504 979	304 451	3 200 528
Retraits de la période	(72 842 798)	(64 574 124)	(8 268 674)
Cessions à la valeur résiduelle	(47 812 142)	(47 797 756)	(14 386)
Cessions anticipées	(13 427 608)	(10 092 606)	(3 335 002)
Cessions anticipées nouveaux contrats	(24 191)	(10 971)	(13 220)
Transferts (cessions)	(4 851 147)	(2 870 329)	(1 980 818)
Radiations	(474 377)	(358 224)	(116 153)
Relocations	(6 253 333)	(3 444 238)	(2 809 095)
Soldes au 30 juin 2015	1 124 230 429	720 781 555	403 448 875

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2014
	2 015	2 014	
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	466 551 197	442 397 354	451 964 796
à recevoir dans moins d'1 an	168 921 872	157 453 470	169 227 833
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	285 314 045	275 936 046	272 548 954
à recevoir dans plus de 5 ans	12 315 280	9 007 838	10 188 010
- Produits financiers non acquis	(68 447 412)	(59 749 269)	(64 041 925)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	398 103 785	382 648 085	387 922 871
à recevoir dans moins d'1 an	138 523 383	131 301 641	139 746 750
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	248 698 640	243 104 881	238 951 277
à recevoir dans plus de 5 ans	10 881 762	8 241 563	9 224 844
Valeurs résiduelles (2)	286 115	305 865	303 998
Contrats suspendus en contentieux (3)	5 058 975	5 543 327	4 018 488
Total général (1)+(2)+(3)	403 448 875	388 497 277	392 245 357

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2014
	2 015	2 014	
Bâtiment et travaux publics	94 400 623	89 510 067	87 814 277
Industrie	59 034 931	55 366 607	59 153 517
Tourisme	6 417 103	5 382 455	5 015 134
Commerces et services	206 477 299	200 171 084	203 871 801
Agriculture	37 118 919	38 067 064	36 390 629
Total	403 448 875	388 497 277	392 245 357

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2014
	2 015	2 014	
Equipements	47 927 070	48 805 700	49 259 439
Matériel roulant	298 212 096	291 671 549	289 740 443
Matériel spécifique	28 968 580	23 247 390	29 129 368
<i>Sous Total</i>	<i>375 107 746</i>	<i>363 724 638</i>	<i>368 129 250</i>
Immobilier	28 341 129	24 772 639	24 116 107
Total	403 448 875	388 497 277	392 245 357

7.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	315 187 576	71 951 347	4 502 276	2 569 275	9 238 401	403 448 875	28 341 129
Impayés	1 647 902	7 668 283	1 228 269	1 513 614	19 967 607	32 025 676	1 211 415
Créances- assurance matériel en leasing	106 483	4 377	-	-	8 341	119 201	-
Créances- factures à établir	575 123	21 563	8 635	-	-	605 322	13 704
Valeurs à l'encaissement	293 237	522 935	83 850	44 621	45 884	990 527	44 316
Intérêts échus différés	(1 555 871)	(386 894)	(22 728)	(12 914)	(32 444)	(2 010 850)	(137 749)
Contrats en instance de mise en force	16 413 862	806 928	-	-	-	17 220 789	248 702
CREANCES LEASING	332 668 313	80 588 539	5 800 303	4 114 596	29 227 788	452 399 539	29 721 516
Avances reçues ^(*)	(8 152 472)	(20 416)	(620)	(703)	(175 980)	(8 350 191)	(153 513)
ENCOURS GLOBAL	324 515 841	80 568 124	5 799 683	4 113 893	29 051 808	444 049 348	29 568 003
ENGAGEMENTS HORS BILAN	20 354 255	6 761 553	-	-	-	27 115 808	1 310 148
TOTAL ENGAGEMENTS	344 870 096	87 329 677	5 799 683	4 113 893	29 051 808	471 165 156	30 878 151
Produits réservés	-	-	(136 112)	(155 668)	(2 712 327)	(3 004 107)	(130 096)
Provisions à base individuelle	-	-	(217 483)	(471 112)	(23 145 889)	(23 834 484)	(1 648 681)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(116 621)	(116 621)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	-	-	(353 594)	(626 780)	(25 974 838)	(26 955 212)	(1 778 777)
Provisions à base collective	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	-
ENGAGEMENTS NETS	342 395 800	86 723 452	5 446 088	3 487 113	3 076 970	441 129 423	-
Ratio des actifs bilantiels non performants (B2, B3 et B4) (1)			1,31%	0,93%	6,54%		
				8,78%			
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés (2)			6,10%	15,24%	89,41%		
				69,18%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

(1) Le ratio des actifs non performants s'établit au 30 juin 2015 à 8,78% contre 9,41% au 30 juin 2014 et 8,60% au 31 décembre 2014.

(2) Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et les agios réservés s'établit au 30 juin 2015 à 69,18% contre 67,22% au 30 juin 2014 et 71,19% au 31 décembre 2014.

Note 8. Placements à long terme :

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève au 30 juin 2015 à 15.502.475 DT contre 17.231.051 DT au 30 juin 2014. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		Au 30 juin		Au 31 décembre 2 014
		2 015	2 014	
Portefeuille investissement (1)	8.1	17 532 181	18 917 005	18 848 125
Participations directes		4 508 862	4 584 811	4 584 811
Participations en portage		217 244	217 244	217 244
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	(*)	12 706 076	14 014 950	13 946 070
Obligations (Emprunt National 2014)		100 000	100 000	100 000
Créances rattachées (2)		303 709	374 682	389 614
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque	(*)	212 180	283 051	295 001
Intérêts courus sur obligations		185	286	3 269
Total brut (1) + (2)		17 835 891	19 291 687	19 237 739
A déduire couverture				
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(100 947)	(230 983)	(100 947)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(217 244)	(217 244)	(217 244)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(1 923 881)	(1 521 064)	(1 695 445)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)	(91 344)
Total net		15 502 475	17 231 051	17 132 759

8.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives totalise au 30 juin 2015 la somme de 15.290.110 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					4 508 862	(100 947)	4 407 915
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(50 947)	115 108
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	-	1 143 756
- PHENICIA SEED FUND	-	-	-	-	924 051	-	924 051
- SENED SICAR	-	-	-	-	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST	30 000	10	10	3,75%	300 000	-	300 000
- SOCIETE L'IMMOBILIERE DE CARTHAGE	2 250	100	100	3,13%	225 000	-	225 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					217 244	(217 244)	-
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	4,090	-	65 444	(65 444)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (*)					12 706 076	(1 923 881)	10 782 195
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	-	350 000	-	350 000
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	-	2 000 000	-	2 000 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	-	486 070	(319 370)	166 700
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	-	820 000	(303 750)	516 250
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	-	1 500 006	(844 905)	655 101
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	-	4 100 000	(290 290)	3 809 710
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	-	3 450 000	(165 566)	3 284 434
OBLIGATIONS :					100 000	-	100 000
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100	-	-	100 000	-	100 000
TOTAL EN DT					17 532 182	(2 242 071)	15 290 110

(*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 30 juin 2015, la somme de 12.920.328 DT et se présentent comme suit :

	SICAR INVEST		ATD SICAR					Total au 30/06/2015
	Année de libération: 2008	2012	2007	2008	2009	2010	2011	
Emplois sur fonds à capital risque								
Participations en rétrocession	139 500	2 000 000	486 070	700 000	500 000	3 021 900	3 077 500	9 924 970
Autres participations ciblées	-	-	-	-	1 000 006	-	-	1 000 006
Placements	280 770	48 757	-	1 293	5 096	1 078 480	373 665	1 788 061
Débiteurs divers	2 500	-	-	-	-	-	-	2 500
Disponibilités en Banques	649	189	-	150 736	-	38 634	14 583	204 791
Total des emplois	423 419	2 048 946	486 070	852 029	1 505 102	4 139 014	3 465 748	12 920 328
Ressources des fonds à capital risque								
Dotations remboursables	350 000	2 000 000	486 070	820 000	1 500 006	4 100 000	3 450 000	12 706 076 (a)
Excédents antérieurs en instance de virement	24 950	47 032	-	-	-	-	-	71 982 (b)
Excédent de la période	46 611	1 914	-	32 029	4 882	39 014	15 748	140 198 (c)
Créditeurs divers	1 858	-	-	-	-	-	-	1 858
Découverts bancaires	-	-	-	-	214	-	-	214
Total des ressources	423 419	2 048 946	486 070	852 029	1 505 102	4 139 014	3 465 748	12 920 328

(a) = Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges réalisé, par fonds, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015 se détaille comme suit :

+ Plus-values de rétrocession	36 039	-	-	30 639	-	-	-	66 678
+ Produits nets des placements	10 572	1 957	-	1 391	4 979	39 056	15 790	73 745
+ Dividendes	10 572	1 957	-	52	209	38 597	15 060	66 447
+ Plus-values de cession	-	-	-	1 339	4 770	459	730	7 298
- Services bancaires & assimilés	-	(42)	-	(1)	(97)	(42)	(42)	(224)
Excédent de la période	46 611	1 914	-	32 029	4 882	39 014	15 748	140 198

Note 9. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent au 30 juin 2015 une valeur nette comptable de 106.972 DT contre 98.966 DT au 30 juin 2014. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Réglul/ Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	417 892	64 280	-	482 172	343 817	31 383	-	375 200	106 972
TOTAUX		417 892	64 280	-	482 172	343 817	31 383	-	375 200	106 972

Note 10. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise au 30 juin 2015 une valeur nette comptable de 4.167.595 DT contre 4.110.485 DT au 30 juin 2014. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions/ Retraits	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Réglul/ Cessions	Fin de période	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806	-	-	4 315 806	1042 157	46 876	-	1089 034	3226 772
Matériel de transport	20,0%	1 115 176	82 589	11 299	1 186 467	643 409	90 516	11 299	722 626	463 841
Equipements de bureau	10,0%	450 264	76 966	10 537	516 694	359 960	8 602	8 569	359 993	156 701
Matériel informatique	33,3%	521 465	36 970	62 088	496 346	477 564	15 085	61 832	430 816	65 530
Installations générales	10,0%	748 429	44 471	46 901	746 000	536 386	19 462	45 850	509 998	236 001
Immobilisations en cours	-	12 267	4 500	12 267	4 500	-	-	-	-	4 500
TOTAUX		7 177 658	245 497	143 092	7 280 063	3 059 476	180 542	127 550	3 112 468	4 167 595

Note 11. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 30 juin 2015 la somme de 6.684.988 DT contre 8.722.669 DT au 30 juin 2014 et se détaille comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014
Instrument de couverture	322 533	1 602 759	945 921
Prêts et avances au personnel	1 086 224	1 129 200	1 059 168
- Échéances à plus d'un an sur prêts	852 324	880 028	815 975
- Échéances à moins d'un an sur prêts	233 538	249 172	242 632
- Effets remis à l'encaissement	-	-	561
- Avances et acomptes	4 788	4 426	4 426
- Moins : provisions	(4 426)	(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements	37 898	37 898	37 898
- Créances immobilisées	45 522	45 522	45 522
- Moins : provisions	(7 624)	(7 624)	(7 624)
Charges reportées	1 525 734	1 092 459	1 307 518
- Frais d'émission des emprunts	11.1 1 525 734	1 062 163	1 305 988
- Frais d'augmentation de capital	11.2 -	30 296	1 530
Etat, impôts et taxes (actif) :	2 174 085	1 900 558	331 623
- Report de TVA	2 164 574	1 874 466	-
- TVA en attente ou à régulariser	-	-	310 784
- Avance TFP	4 108	6 979	-
- Retenues à la source	57 700	55 894	64 945
- Moins : provisions	(52 297)	(36 781)	(44 106)
Autres débiteurs :	1 303 102	2 762 560	1 393 426
- Avance aux fournisseurs	178 251	2 051 638	101 533
- Fonds de péréquation des changes	1 086 666	668 170	1 251 563
- Autres débiteurs divers	95 627	105 714	100 568
- Moins : provisions	(57 442)	(62 962)	(60 238)
Comptes de régularisation actif :	235 413	197 235	264 081
- Produits à recevoir	7 692	9 072	26 172
- Charges constatées d'avance	227 720	188 163	237 909
Total	6 684 988	8 722 669	5 339 636

11.1. Frais d'émission des emprunts :

Les frais d'émission des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus. Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 30 juin 2015, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeur comptable nette
	Début de période	Additions	Régl.	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régl.	Fin de période	
Frais d'émission des obligations ATL 2008/2	121 625	-	-	121 625	95 647	6 054	-	101 701	19 924
Frais d'émission des obligations ATL 2009/2	127 132	-	-	127 132	114 887	5 265	-	120 152	6 980
Frais d'émission des obligations ATL 2009/3	172 485	-	(172 485)	-	172 485	-	(172 485)	-	-
Frais d'émission des obligations ATL 2010/1	427 826	-	(427 826)	-	415 308	12 518	(427 826)	-	-
Frais d'émission des obligations ATL 2010/2	203 423	-	-	203 423	160 545	12 788	-	173 333	30 090
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	185 457	-	-	185 457	106 905	15 589	-	122 493	62 964
Frais d'émission des obligations ATL 2012/1	175 503	-	-	175 503	125 881	16 439	-	142 320	33 182
Frais d'émission des obligations ATL 2013/1	175 390	-	-	175 390	59 391	17 377	-	76 769	98 621
Frais d'émission des obligations ATL 2013/2	226 037	-	-	226 037	50 806	22 435	-	73 242	152 796
Frais d'émission des obligations ATL 2014/1	221 975	-	-	221 975	58 585	32 388	-	90 973	131 002
Frais d'émission des obligations ATL 2014/2	222 583	-	-	222 583	35 800	27 170	-	62 969	159 614
Frais d'émission des obligations ATL 2014/3	442 791	-	-	442 791	-	42 608	-	42 608	400 183
Frais d'émission des obligations ATL 2015/1	-	430 378	-	430 378	-	-	-	-	430 378
TOTAUX	2 702 228	430 378	(600 311)	2 532 295	1 396 239	210 632	(600 311)	1 006 561	1 525 734

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à 210.632 DT figure parmi les charges financières.

11.2. Frais d'augmentation du capital :

Les frais d'augmentation du capital sont résorbés linéairement sur une période de 3 ans. Le tableau des mouvements des frais d'augmentation de capital se présente, au 30 juin 2015, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeur comptable nette
	Début de période	Additions	Régl.	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régl.	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	172 599	-	-	172 599	171 070	1 530	-	172 599	-
TOTAUX	172 599	-	-	172 599	171 070	1 530	-	172 599	-

La dotation aux résorptions des frais d'augmentation de capital s'élève, au titre de la période close le 30 juin 2015, à 1.530 DT et figure parmi les dotations aux amortissements et aux résorptions.

Note 12. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 30 juin 2015 la somme de 1.091.290 DT contre 47.484 au 30 juin 2014 et se détaille comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 015	2 014	2 014
Banques, découverts	1 091 290	47 484	-
Total	1 091 290	47 484	-

Note 13. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 341.871.504 DT au 30 juin 2015 contre 315.677.924 DT au 30 juin 2014 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 015	2 014	2 014
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	333 719 459	308 055 276	326 770 929
Emprunts obligataires	271 886 000	245 000 000	237 840 000
Emprunts auprès des E.C	48 415 389	45 089 199	72 964 477
Emprunts extérieurs	13 418 070	17 966 077	15 966 453
+ Intérêts post-comptés courus (2)	8 148 754	7 609 169	7 824 298
Intérêts courus sur emprunts obligataires	7 086 237	7 122 316	6 938 896
Intérêts courus sur emprunts auprès des E.C	986 376	392 072	799 268
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	76 142	94 781	86 133
+ Contributions à payer au F.P.C (3)	3 291	13 479	8 432
Total général (1) + (2) + (3)	341 871 504	315 677 924	334 603 659

E.C : Etablissements de crédit

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

13.1. Valeur de remboursement des emprunts :

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 333.719.459 DT au 30 juin 2015 contre 308.055.276 DT au 30 juin 2014 et 326.770.929 DT au 31 décembre 2014.

Par rapport au 31 décembre 2014, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 30 juin 2015, un accroissement net de 6.948.530 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Soldes en début de période	Mouvements de la période			Soldes en fin de période		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
EMPRUNTS OBLIGATAIRES							
ATL subordonné 2008/2	12 000 000	-	-	-	12 000 000	9 000 000	3 000 000
ATL 2009/2	8 000 000	-	-	-	8 000 000	4 000 000	4 000 000
ATL 2010/1	15 000 000	-	-	-	15 000 000	-	15 000 000
ATL 2010/2	21 000 000	-	-	-	21 000 000	14 000 000	7 000 000
ATL 2011/1	30 000 000	-	(6 000 000)	-	24 000 000	18 000 000	6 000 000
ATL 2012/1	18 000 000	-	(6 000 000)	-	12 000 000	6 000 000	6 000 000
ATL 2013/1	30 000 000	-	-	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
ATL 2013/2	36 000 000	-	-	-	36 000 000	36 000 000	-
ATL 2014/1	20 000 000	-	(4 000 000)	-	16 000 000	12 000 000	4 000 000
ATL 2014/2	20 000 000	-	(2 114 000)	-	17 886 000	15 772 000	2 114 000
ATL 2014/3	27 840 000	12 160 000	-	-	40 000 000	36 006 000	3 994 000
ATL 2015/1	-	40 000 000	-	-	40 000 000	40 000 000	-
<u>Total des emprunts obligataires</u>	237 840 000	52 160 000	(18 114 000)	-	271 886 000	214 778 000	57 108 000
EMPRUNTS IMPUTES SUR DES LIGNES EXTERIEURES							
BEI	3 189 903	-	(1 891 779)	(99 672)	1 198 452	-	1 198 452
BIRD	8 000 000	-	-	-	8 000 000	7 428 571	571 429
BAD	4 776 550	-	-	-	4 776 550	4 776 550	-
<u>Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures</u>	15 966 452	-	(1 891 779)	(99 672)	13 975 002	12 205 121	1 769 881

DESIGNATION (Suite)	Soldes en début de période	Mouvements de la période			Soldes en fin de période		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS ET AUTRES CONCOURS BANCAIRES</u>							
ATB (CMT)	3 000 000	-	(1 000 000)	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BNA (CMT)	3 500 000	-	(1 000 000)	-	2 500 000	500 000	2 000 000
CITI BANK (CCT)	15 000 000	15 000 000	(30 000 000)	-	-	-	-
ATTIJARI LEASING (Crédit Bail)	-	24 630	(2 421)	-	22 209	14 497	7 713
AL BARAKA BANK (CMT)	464 477	-	(128 229)	-	336 248	68 873	267 375
<u>Total des emprunts et autres concours bancaires</u>	21 964 477	15 024 630	(32 130 650)	-	4 858 457	1 583 370	3 275 088
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>							
AL BARAKA BANK	35 000 000	50 000 000	(53 000 000)	-	32 000 000	-	32 000 000
ZITOUNA BANK	16 000 000	26 000 000	(31 000 000)	-	11 000 000	-	11 000 000
<u>Total des certificats de leasing</u>	51 000 000	76 000 000	(84 000 000)	-	43 000 000	-	43 000 000
<u>TOTAL GENERAL</u>	326 770 929	143 184 630	(136 136 429)	(99 672)	333 719 459	228 566 491	105 152 968

13.2. Analyse des emprunts par maturité :

	Au 30 Juin 2015					Dettes rattachées (2)	Total Général (1)+(2)	Au 30	Au 31
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal (1)			Jun 2014	Décembre 2014
							Total Général	Total Général	
Dettes représentées par un titre									
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission</i>									
Billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</i>									
Emprunts obligataires à taux fixe	10 323 800	29 078 000	126 060 000	49 098 000	214 559 800	4 919 605	219 479 405	177 136 446	191 874 947
Emprunts obligataires à taux variable	8 676 200	6 030 000	22 620 000	8 000 000	45 326 200	1 450 714	46 776 914	59 092 096	40 601 913
Dettes subordonnées									
<i>- Dettes subordonnées remboursables</i>									
Emprunts obligataires à taux fixe	2 800 000	-	8 400 000	-	11 200 000	672 307	11 872 307	14 840 384	11 483 529
Emprunts obligataires à taux variable	200 000	-	600 000	-	800 000	43 611	843 611	1 053 390	818 507
Autres fonds empruntés									
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers</i>									
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	-	1 198 452	-	-	1 198 452	9 076	1 207 528	5 227 431	3 213 423
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	-	571 429	4 571 429	2 857 143	8 000 000	41 548	8 041 548	8 041 548	8 042 237
Banque Africaine de Développement (BAD)	-	-	2 729 457	2 047 093	4 776 550	28 808	4 805 358	4 805 358	4 805 358
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens</i>									
<i>Certificats de leasing</i>									
AL BARAKA BANK	32 000 000	-	-	-	32 000 000	857 049	32 857 049	25 231 428	35 543 898
ZITOUNA BANK	11 000 000	-	-	-	11 000 000	99 679	11 099 679	11 107 977	16 150 436
<i>Crédits directs</i>									
ATB	-	1 000 000	1 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	4 000 000	3 000 000
BNA	500 000	1 500 000	500 000	-	2 500 000	26 201	2 526 201	4 546 590	3 537 540
CITI BANK	-	-	-	-	-	-	-	-	15 062 514
<i>Autres concours</i>									
ATTIJARI LEASING	1 864	5 849	14 497	-	22 209	-	22 209	-	-
AL BARAKA BANK	-	267 375	68 873	-	336 248	3 447	339 695	595 276	469 356
Total	65 501 864	39 651 105	166 564 255	62 002 236	333 719 459	8 152 045	341 871 504	315 677 924	334 603 659

Note 14. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 8.350.191 DT au 30 juin 2015 contre 8.971.148 DT au 30 juin 2014 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2 014
Avances et acomptes reçus des clients	8 350 191	8 971 148	4 419 652
Dépôt et cautionnement reçus	-	-	-
Total	8 350 191	8 971 148	4 419 652

Note 15. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 44.235.898 DT au 30 juin 2015 contre 35.721.529 DT au 30 juin 2014 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2 013
Fournisseurs de biens	44 073 596	35 233 516	22 651 381
Fournisseurs, factures parvenues	7 481 086	4 267 527	2 321 381
Fournisseurs, factures non parvenues	1 652 049	10 897 562	2 176 812
Effets à payer	34 940 461	20 068 427	18 153 189
Autres fournisseurs (2)	162 302	488 012	241 798
Compagnies d'assurance	926	926	926
Fournisseurs d'immobilisations propres	30 697	41 004 *	45 127
Divers fournisseurs	130 679	446 082 *	195 746
Total général (1) + (2)	44 235 898	35 721 529	22 893 180

(*) Des dettes envers des fournisseurs d'immobilisations propres totalisant la somme de 17.443 DT figuraient, à tort, dans les notes aux états financiers intermédiaires publiées au titre de la période close le 30 juin 2014, sous l'intitulé "Divers fournisseurs".

Note 16. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 2.525.619 DT au 30 juin 2015 contre 2.319.391 DT au 30 juin 2014 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 015	2 014	2014
Provisions pour risques et charges :	88 963	88 963	88 963
- Provision pour risque fiscal et social	88 963	88 963	88 963
Etat impôts et taxes :	913 853	788 043	1 085 180
- Impôt sur les sociétés à payer	16.1 403 877	259 656	536 237
- TVA à payer	-	-	79 638
- Autres impôts et taxes	509 976	528 387	469 305
Personnel :	837 225	807 863	957 104
- Bonus et primes de bilan à payer	665 326	649 382	781 574
- Congés à payer	171 899	158 481	175 529
Créditeurs divers	4 444	3 871	4 717
- Actionnaires, dividendes à payer	194	117	117
- Autres créditeurs divers	4 250	3 754	4 600
Organismes de sécurité sociale	240 585	212 208	219 879
Autres charges à payer	410 889	391 360	643 547
Comptes de régularisation passif :	29 660	27 083	28 248
- Produits constatés d'avance	1 004	-	-
- Comptes d'attente à régulariser	28 655	27 083	28 248
Total	2 525 619	2 319 391	3 027 638

16.1. Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre
			2 014
+ Impôt sur les sociétés dû	1 512 849	1 333 261	3 728 240
- Acomptes provisionnels	(1 105 207)	(1 061 831)	(3 185 494)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(3 765)	(11 773)	(6 509)
Dettes (report) d'impôt exigible	403 877	259 656	536 237

Note 17. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2 014
Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Prime d'émission	17 000 000	17 000 000	17 000 000
Réserve légale (A)	2 500 000	2 379 330	2 379 330
Réserve pour réinvestissements exonérés	17 048 127	18 003 022	18 003 022
Réserves pour fonds social (B)	1 507 474	1 432 474	1 432 474
Résultats reportés	4 363 551	2 506 613	2 506 613
<i>Capitaux propres avant résultat de la période</i>	<i>67 419 152</i>	<i>66 321 439</i>	<i>66 321 439</i>
Résultat net de la période (1)	2 846 443	2 508 546	6 097 713
Total des capitaux propres avant affectation (D)	70 265 595	68 829 985	72 419 152
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (2)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Résultat de base par action de valeur nominale de 1 DT (1) / (2) (C)	0,114	0,100	0,244

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Arab Tunisian Lease « ATL » - Etats financiers intermédiaires au 30 juin 2015

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E (*)	Réserve pour risques généraux	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Soldes au 31 décembre 2013	25 000 000	17 000 000	1 950 035	18 864 632	-	1 282 474	700 660	6 523 639	71 321 439
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(1 361 611)			1 361 611		-
Affectations décidées par l'AGO du 30 mai 2014			429 295	500 000		150 000	444 343	(1 523 639)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 30 mai 2014								(5 000 000)	(5 000 000)
Résultat net premier semestre 2014								2 508 546	2 508 546
Soldes au 30 Juin 2014	25 000 000	17 000 000	2 379 330	18 003 022	-	1 432 474	2 506 613	2 508 546	68 829 985
Résultat net deuxième semestre 2014								3 589 166	3 589 166
Soldes au 31 Décembre 2014	25 000 000	17 000 000	2 379 330	18 003 022	-	1 432 474	2 506 613	6 097 713	72 419 152
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(954 895)			954 895		-
Affectations décidées par l'AGO du 29 mai 2015			120 670			75 000	902 043	(1 097 713)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 29 mai 2015								(5 000 000)	(5 000 000)
Résultat net premier semestre 2015								2 846 443	2 846 443
Soldes au 30 Juin 2015	25 000 000	17 000 000	2 500 000	17 048 127	-	1 507 474	4 363 551	2 846 443	70 265 595

(*) Réinvestissements exonérés

Note 18. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2 014
<i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i>	19 991 269	17 300 481	36 503 703
Marges financières nettes de leasing (A)	18 926 038	17 053 062	35 595 934
Préloyers (B)	52 615	22 471	48 663
Intérêts de retard	1 064 210	530 362	1 211 805
Variation des produits réservés	(51 594)	(305 414)	(352 699)
<i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i>	610 690	670 943	1 342 734
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing	238 340	308 943	570 872
Récupération de frais de dossiers	195 757	179 592	398 901
Récupération de frais de rejet	175 882	176 517	357 798
Récupération de frais de télégramme	712	5 890	10 882
Ristournes accordées par les fournisseurs de biens donnés en leasing	-	-	4 282
Total (1) + (2)	20 601 959	17 971 424	37 846 437
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	392 712 134	364 734 677	364 734 677
. A la fin de la période	415 610 689	388 873 350	392 712 134
. Moyenne (C)	404 161 412	376 804 014	378 723 406
- Produits de la période (D) = (A) + (B)	18 978 653	17 075 533	35 644 597
- Taux moyen (D)/(C)	9,39%	9,06%	9,41%

Note 19. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		Au 30 juin		Au 31 décembre
		2 015	2 014	2 014
Charges financières des emprunts (1)	(A)	11 218 776	9 722 898	20 422 167
Intérêts sur emprunts obligataires		8 470 945	7 389 184	14 963 944
Intérêts sur emprunts auprès d'E.C		509 219	569 382	1 360 975
Intérêts sur emprunts extérieurs		314 371	370 515	711 505
Contributions au F.P.C		28 585	73 011	121 878
Intérêts sur certificats de leasing		1 684 923	1 128 660	2 799 500
Intérêts sur billets de trésorerie		-	-	71 778
Commissions sur émission d'emprunts		100	12 061	13 536
Résorptions des frais d'émission des emprunts		210 632	180 086	379 051
Autres charges financières nettes (2)		(42 043)	(97 273)	(210 749)
Intérêts sur comptes courants		(42 331)	(89 146)	(180 803)
Autres produits financiers		287	(8 127)	(29 947)
Relation de couverture (3)		-	-	-
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		(623 388)	(657 177)	(1 314 014)
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		623 388	657 177	1 314 014
Total (1) + (2) + (3)		11 176 732	9 625 625	20 211 417
- Encours des emprunts				
. Au début de la période		326 770 929	305 528 040	305 528 040
. A la fin de la période		333 719 459	308 055 276	326 770 929
. Moyenne	(B)	330 245 194	306 791 658	316 149 485
- Taux moyen	(A)/(B)	6,79%	6,34%	6,46%

E.C : Etablissements de crédit

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 20. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2 014
Revenus des placements à court terme (1)	18 031	11 667	11 667
Revenus des pensions à terme	18 031	11 667	11 667
Revenus des placements à long terme (2)	253 488	323 065	448 386
Dividendes	98 990	97 000	97 000
Revenus nets des fonds gérés (Cf. note 8.1)	140 198	174 029	295 001
Intérêts sur obligations	3 049	286	3 387
Gains sur cession d'actions	-	29 250	29 250
Jetons de présence	11 250	22 500	23 750
Revenus de placements liés à une modification comptable	-	(1)	(1)
Total (1) + (2)	271 518	334 732	460 053

Note 21. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2 014
Produits locatifs des contrats de location simple	35 303	60 123	96 020
Intérêts sur prêts au personnel	26 345	19 885	44 562
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	39 423	12 942	12 942
Ristournes sur contrats d'assurance	61 806	131 129	135 736
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	5 437	23 478	26 163
Total	168 314	247 558	315 423

Note 22. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2 014
Avantages à court terme (1)	1 950 640	1 840 876	3 794 048
Salaires et compléments de salaires	1 255 894	1 159 841	2 575 903
Bonus et prime de bilan	393 610	381 317	645 425
Autres charges de personnel	153 543	163 732	294 524
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	139 969	128 961	264 173
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	7 624	7 024	14 388
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	242 807	205 441	411 668
Cotisations patronales au régime de retraite de base	112 677	103 815	212 384
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	37 764	17 065	69 729
Primes d'assurance-Complément retraite	72 655	70 240	93 801
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	19 711	14 320	43 587
Total (1) + (2)	2 193 447	2 046 317	4 205 716

(*) Prestations familiales, assurances sociales et assurance maladie.

Note 23. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014
Honoraires et autres rémunérations	265 851	257 291	529 176
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	173 686	78 704	193 497
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle (CCE)	-	-	318 549
Autres impôts et taxes	129 548	129 653	266 358
Publicité, publications et relations publiques	49 088	47 134	117 334
Frais postaux et de télécommunication	90 187	92 238	230 838
Services bancaires et assimilés	232 130	249 117	480 708
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	58 227	68 278	133 571
Cotisations APB	9 000	9 000	18 000
Loyers et charges locatives	17 292	16 750	36 283
Frais de gestion des valeurs mobilières	61 118	54 551	72 209
Autres charges d'exploitation	148 474	96 612	198 950
Total	1 234 601	1 099 328	2 595 473

Note 24. Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 015	2 014	2014
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	31 383	26 971	53 445
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	180 542	183 987	366 216
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	1 530	28 767	57 533
Total	213 454	239 725	477 194

Note 25. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 015	2 014	2014
Coût du risque (1)	1 700 785	1 734 233	1 258 964
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	4 993 482	5 019 106	6 706 430
- Reprises de provisions pour risques sur la clientèle	(3 292 931)	(3 284 874)	(5 447 467)
+ Pertes sur créances radiées	609 616	-	-
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(544 423)	-	-
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(64 959)	-	-
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	5 395	(590)	4 011
+ Dotations	8 191	-	7 325
- Reprises	(2 795)	(590)	(3 314)
Total (1) + (2) + (3)	1 706 180	1 733 642	1 262 975

Note 26. Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 015	2 014	2014
+ Dotations	228 436	159 685	327 254
- Reprises	-	(115 759)	(238 984)
Total	228 436	43 926	88 270

Note 27. Impôt sur les bénéfiques :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 015	2 014	2 014
Charge courante d'impôt sur les bénéfiques	1 512 849	1 333 261	3 728 240
Total	1 512 849	1 333 261	3 728 240

Note 28. Encaissements autres que leasing :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014
+ Encaissements sur créances des contrats de location simple	35 021	57 384	102 459
+ Jetons de présence perçus	11 250	22 500	23 750
+ Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	-	131 129	135 736
+ Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	5 437	23 478	26 163
Total	51 708	234 491	288 108

Note 29. Intérêts perçus :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 015	2 014	2014
+ Intérêts perçus sur placements à long terme	6 133	-	118
+ Intérêts perçus sur placements à court terme	18 031	11 667	11 667
+ Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	73 387	101 785	195 280
+ Intérêts perçus sur prêts au personnel	70 496	19 885	44 562
Total	168 046	133 337	251 627

Note 30. Intérêts payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014
+ Intérêts payés sur emprunts obligataires	8 323 605	5 935 981	13 694 160
+ Intérêts payés sur emprunts auprès d'E.C	584 505	727 431	1 466 758
+ Intérêts payés sur emprunts extérieurs	337 646	670 096	1 047 216
+ Contributions payées au F.P.C	79 376	168 389	168 389
+ Intérêts payés sur certificats de leasing	1 422 529	1 172 982	2 488 893
+ Intérêts payés sur billets de trésorerie	-	-	71 778
+ Intérêts payés sur comptes courants bancaires	13 248	12 638	32 286
- Couverture du risque de change avéré sur intérêts	(41 054)	(83 782)	(83 782)
Total	10 719 855	8 603 736	18 885 697

E.C : Etablissements de crédit

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 31. Impôts sur le résultat payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 015	2 014	2014
+ Impôt sur les sociétés payé	522 604	1 543 216	1 543 216
+ Acomptes provisionnels payés	1 105 207	1 035 878	3 132 527
+ Retenues à la source opérées par les tiers	4 763	49 499	80 299
Total	1 632 574	2 628 593	4 756 042

Note 32. Dividendes reçus sur placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 015	2 014	2014
+ Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	98 990	85 000	85 000
+ Dividendes perçus sur titres SICAR INVEST	-	12 000	12 000
Total	98 990	97 000	97 000

Note 33. Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 015	2 014	2014
+ Produits perçus sur FG 2 SICAR INVEST	-	-	10 332
+ Produits perçus sur FG 3 SICAR INVEST	-	-	96 793
+ Produits perçus sur FG 1 ATD SICAR	-	61 558	61 558
+ Produits perçus sur FG 2 ATD SICAR	-	32 092	32 092
+ Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	51 118	44 180	44 180
+ Produits perçus sur FG 4 ATD SICAR	60 911	31 188	31 188
+ Produits perçus sur FG 5 ATD SICAR	56 127	28 516	28 516
+ Produits perçus sur FG 6 ATD SICAR	54 863	82 136	82 136
Total	223 019	279 669	386 796

Note 34. Décaissements sur acquisition de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 015	2 014	2014
+ Participation PHENICIA SEED FUND	-	500 000	500 000
+ Obligations émises par l'Etat (emprunt national)	-	100 000	100 000
Total	-	600 000	600 000

Note 35. Encaissements provenant de la cession de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 015	2 014	2014
+ Remboursements sur fonds à capital risque	1 315 944	661 015	729 895
+ Produits de cession de participations directes	-	254 250	254 250
Total	1 315 944	915 265	984 145

Note 36. Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014
+ Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	64 280	51 884	53 467
+ Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	245 497	322 540	552 065
- Immobilisations acquises en crédit-bail	(24 630)	-	-
- Transfert des immobilisations en cours en immobilisations achevées	(12 267)	-	(39 600)
+ Régularisation de charges indûment capitalisés lors des exercices antérieurs	3 611	-	-
+ TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	35 424	13 236	34 474
+ Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en début de période	45 127	23 561	23 561
- Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(30 697)	(41 004)	(45 127)
Total	326 343	370 217	578 841

Note 37. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2014
+ Valeur brute des immobilisations cédées	130 825	280 377	283 123
- Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(127 550)	(276 138)	(278 883)
± Résultat de cession des immobilisations	10 646	125 333	126 333
+ TVA à reverser sur immobilisations cédées	-	28	28
+ Créances sur cession d'immobilisations en début de période	20 000	-	-
- Créances sur cession d'immobilisations en fin de période	(16 609)	(20 000)	(20 000)
Total	17 312	109 600	110 600

Note 38. Dividendes versés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 015	2 014	2014
+ Détachement de dividendes	5 000 000	5 000 000	5 000 000
- Dividendes non versés	(77)	(99)	(99)
Total	4 999 923	4 999 901	4 999 901

Note 39. Encaissements provenant des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2014
	2 015	2 014	
+ Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	52 160 000	40 000 000	67 840 000
+ Encaissements sur emprunts extérieurs	-	-	-
+ Flux net sur certificats de leasing	-	-	14 000 000
Total	52 160 000	40 000 000	81 840 000

Note 40. Remboursement des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2014
	2 015	2 014	
+ Remboursements sur emprunts obligataires	18 114 000	12 000 000	47 000 000
+ Remboursements sur emprunts auprès d'E.C	2 130 650	2 121 311	4 246 033
+ Remboursements sur emprunts extérieurs	1 891 779	2 403 953	4 356 566
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	15 000 000	20 000 000	5 000 000
+ Flux net sur certificats de leasing	8 000 000	1 000 000	-
- Couverture du risque de change avéré sur principal	(706 492)	(1 694 330)	(1 694 330)
Total	44 429 937	35 830 934	58 908 269

E.C : Etablissements de crédit

Note 41. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit:

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2014
	2 015	2 014	
+ Avoirs en banques	19 402 582	7 367 729	13 762 427
- Découverts bancaires	(1 091 290)	(47 484)	-
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	4 906	-	-
+ Avoirs en caisse	106 772	60 109	10 208
Total	18 422 971	7 380 355	13 772 635

Notes complémentaires

- Note complémentaire sur les événements significatifs postérieurs à la fin de la période intermédiaire

Ces états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 20/08/2015. Par conséquent ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

- Note complémentaire sur les effets des changements, le cas échéant, dans la structure de l'entreprise pendant la période intermédiaire:

Les informations exigées par le paragraphe 9.i de la norme NC 19 (changements dans la structure de l'entreprise, regroupements, acquisition, cession de filiales et investissements à LT, ...) ne s'imposent que lors 'quelles ont un caractère significatif.

L'absence des situations visées par le paragraphe précité ou leur caractère non significatif a justifié l'absence d'une quelconque divulgation à leur égard au niveau des notes aux états financiers de l'ATL.

- Note explicative de la note 40 « Remboursements des emprunts».

Le contenu de la rubrique « Couverture du risque de change avéré sur principal » figurant au niveau de la note 40 comme, d'ailleurs, celui de la rubrique « Couverture du risque de change avéré sur intérêts » figurant au niveau de la note 29, devraient être appréhendés en relation avec les traitements comptables développés au niveau des notes 3 (c-7) et 3 (c-13).

La note 3 (c-7) précise le traitement comptable réservé, par l'ATL à la garantie reçue du Fonds de Péréquation de Changes (FPC) au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs. (Instrument de couverture traité conformément à IAS 39)

Le dernier paragraphe de la note 3 (c-13) indique, de son côté, que lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte. (Traitement préconisé par le paragraphe 16 de la norme IAS 7 et appliqué par l'ATL en l'absence d'un traitement prévu par la norme générale NC01)

Ainsi, les encaissements perçus, par l'ATL, en provenance du FPC, au titre de l'indemnisation des pertes de change réalisées lors du remboursement du principal et des intérêts de l'emprunt extérieur contracté auprès de la BEI figurent, au niveau de l'état des flux de trésorerie, respectivement parmi les composantes des rubriques "Remboursements des emprunts" (note 40) et "Intérêts payés" (note 29).

- Note rectificative de la note 22 « Charges de personnel ».

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 015	2 014	décembre 2 014
Avantages à court terme (1)	1 950 640	1 840 876	3 794 048
Salaires et compléments de salaires	1 255 894	1 159 841	2 575 903
Bonus et prime de bilan	393 610	381 317	645 425
Autres charges de personnel	153 543	163 732	294 524
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	139 969	128 961	263 827
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	7 624	7 024	14 370
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	242 807	205 441	411 668
Cotisations patronales au régime de retraite de base	112 677	103 815	212 384
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	37 764	17 065	61 896
Primes d'assurance-Complément retraite	72 655	70 240	93 801
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	19 711	14 320	43 587
Total (1) + (2)	2 193 447	2 046 317	4 205 716

(*) Prestations familiales, assurances sociales et assurance maladie.

4.15.7. Rapport d'examen limité sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2015



LA GÉNÉRALE
D'AUDIT & CONSEIL

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Membre de CPA International

9, Place Ibn Hafs - Mutuelleville
Tél : 71 288 259 / Fax: 71 289 827
E-mail: chiheb.gac@gnet.tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie

22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana

Tél : 71 230 666 / Fax : 71 234 215
E-mail: neji.fac@planet.tn

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIIN 2015

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de l'Arab Tunisian Lease (ATL), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 30 juin 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints de l'Arab Tunisian Lease (ATL) arrêtés au 30 juin 2015, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 24 août 2015

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International

F.A.C

Chiheb GHANMI

Mohamed Neji HERGLI



4.16. Engagements financiers au 30/06/2015

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés						
a) garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval	15 260 092	Banques				
* Autres garanties	10 418 234	Clients				
b) Garanties réelles						
* Hypothèques						
* Nantissements (effets)						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisés						
e) Abandon de créances						
f) Engagements sur titre non libéré						
g) Engagement par signature						
Total	25 678 326					
2- Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval	15 260 092	Banques				
* Autres garanties (dépôts affectés)						
b) Garanties réelles						
* Hypothèques	11 916 628	Clients				
* Nantissements						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs	68 447 412	Clients				
Total	95 624 132					
3- Engagements réciproques						
* Emprunts obtenus non encore encaissés	1 223 450	Banques				
* Crédit consenti non encore versé	16 697 575	Clients				
* Opération de portage	217 244	Investisseurs				
* Crédit documentaire						
* Commande d'immobilisation						
* Commande de longue durée						
* Contrats avec le personnel prévoyant des supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
Total	18 138 269					

4.17. Encours des crédits contractés par ATL au 30/06/2015

Emprunts bancaires

Emprunt	Encours (mD)	Taux d'intérêt	Type d'amortissement	Date première échéance	Date dernière échéance
ATB	2000	TMM+1%	semestriel constant, 5 ans	01/08/2011	30/06/2016
BARAKA BANK ISLQ 10-10	136	5,50%	semestriel constant, 4 ans	17/05/2012	17/05/2016
BARAKA BANK ISLQ 17-05	200	5,50%	semestriel constant, 4 ans	10/10/2012	10/10/2016
BNA	2 500	TMM+1,4%	semestriel constant, 5 ans	01/08/2011	31/07/2016
BRAKA BANK 18-09	3 000	TMM+2%	CCT	18/06/2015	18/09/2015
BRAKA BANK 25-09	5 000	TMM+2%	CCT	25/06/2015	25/09/2015
BRAKA BANK 06-07	3 000	TMM+2%	CCT	06/04/2015	06/07/2015
BRAKA BANK 21-07	1 000	TMM+2%	CCT	21/04/2015	21/07/2015
BRAKA BANK 27-07	5 000	TMM+2%	CCT	27/04/2015	27/07/2015
BRAKA BANK 02-08	5 000	TMM+2%	CCT	02/05/2015	02/08/2015
BRAKA BANK 08-07	5 000	TMM+2,25%	CCT	08/07/2014	08/07/2015
BRAKA BANK 19-08	5 000	TMM+2,25%	CCT	19/08/2014	19/08/2015
ZITOUNA 21-09	5 000	7,00%	CCT	22/06/2015	21/09/2015
ZITOUNA 06-07	2 000	7,00%	CCT	06/04/2015	06/07/2015
ZITOUNA 13-07	3 000	7,00%	CCT	13/04/2015	13/07/2015
ZITOUNA 01-08	1 000	7,00%	CCT	01/05/2015	01/08/2015
Crédit bail Attijari Leasing	22	9,00%	Leasing	20/03/2015	20/02/2018
Total	47 858				

Emprunts obligataires

Emprunt	Encours (mD)	Taux d'intérêt	Type d'amortissement (annuel constant, in fine)	Date première échéance	Date dernière échéance
EO 2008-2-1	11 200	7,00%	annuel constant, 10 ans, 5 ans grâce	22/08/2008	22/08/2018
EO 2008-2-2	800	TMM+1,25%	annuel constant, 10 ans, 5 ans grâce	22/08/2008	22/08/2018
EO 2009-2-1	4 640	5,30%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	25/09/2009	25/09/2016
EO 2009-2-2	3 360	TMM+0,75%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	25/09/2009	25/09/2016
EO 2010-1-1	8 004	5,30%	annuel constant, 5 ans	09/08/2010	09/08/2015
EO 2010-1-2	6 996	TMM+0,75%	annuel constant, 5 ans	09/08/2010	09/08/2015
EO 2010-2-1	5 430	5,50%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	30/12/2010	30/12/2017
EO 2010-2-2	15 570	TMM+1%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	30/12/2010	30/12/2017
EO 2011-1	24 000	6,30%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	13/02/2011	13/02/2018
EO 2012-1	12 000	6,20%	annuel constant, 5 ans	31/05/2012	31/05/2017
EO 2013-1-1	29 800	6,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	22/04/2013	22/04/2020
EO 2013-1-2	200	TMM+1,9%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	22/04/2013	22/04/2020
EO 2013-2-1	26 000	7,20%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	15/11/2013	15/11/2020
EO 2013-2-2	10 000	TMM+1,9%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	15/11/2013	15/11/2020
EO 2014-1	16 000	7,30%	annuel constant, 5 ans	17/03/2014	17/03/2019
EO 2014-2-1	6 886	7,20%	annuel constant, 5 ans	19/05/2014	19/05/2019
EO 2014-2-2	7 423	7,40%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	19/05/2014	19/05/2021
EO 2014-2-3	3 577	TMM+1,9%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	19/05/2014	19/05/2021
EO 2014-3-1	19 920	7,60%	annuel constant, 5 ans	09/02/2015	09/02/2020
EO 2014-3-2	20 080	7,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	09/02/2015	09/02/2022
EO 2014-3-3	0	TMM+2,3%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	09/02/2015	09/02/2022
EO 2015-1-1	1 500	7,65%	annuel constant, 5 ans	13/07/2015	13/07/2020
EO 2015-1-2	37 500	7,85%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	13/07/2015	13/07/2022
EO 2015-1-3	1 000	TMM+2,3%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	13/07/2015	13/07/2022
Total	271 886				

Emprunts extérieurs

<i>Emprunt</i>	<i>Encours (mD)</i>	<i>Taux d'intérêt</i>	<i>Type d'amortissement (annuel constant, in fine)</i>	<i>Date première échéance</i>	<i>Date dernière échéance</i>
<i>BAD 2013</i>	<i>4 777</i>	<i>4,70%</i>	<i>semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce</i>	<i>15/11/2013</i>	<i>15/05/2023</i>
<i>BEI 5</i>	<i>995</i>	<i>3,90%</i>	<i>semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce</i>	<i>15/05/2006</i>	<i>15/11/2015</i>
<i>BEI 6</i>	<i>203</i>	<i>3,80%</i>	<i>semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce</i>	<i>15/05/2006</i>	<i>15/11/2015</i>
<i>BIRD 2013</i>	<i>8 000</i>	<i>4,10%</i>	<i>semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce</i>	<i>01/02/2013</i>	<i>15/11/2022</i>
Total	13 975				

4.18.Soldes intermédiaires de gestion comparés au 30 Juin

en(dinars)

Produits	Solde au 30/06/2015	Solde au 30/06/2014	Solde au 31/12/2014	Charges	Solde au 30/06/2015	Solde au 30/06/2014	Solde au 31/12/2014	Soldes	Solde au 30/06/2015	Solde au 30/06/2014	Solde au 31/12/2014
Revenus de Leasing	18 978 653	17 075 533	35 644 597	Charges financières nettes	-11 176 732	-9 625 624	-20 211 417				
Intérêts de retard	1 064 210	530 362	1 211 805								
Variation des produits réservés	-51 594	-305 414	-352 699								
Autres produits sur opérations de leasing	610 690	670 943	1 342 734								
Autres produits d'exploitation	168 314	247 558	315 423								
Produits d'exploitation	20 770 274	18 218 982	38 161 860	Total des charges nettes financières	-11 176 732	-9 625 624	-20 211 417	Marge commerciale	9 593 542	8 593 358	17 950 443
Marges commerciale (PNB)	9 593 542	8 593 358	17 950 443	Charges de personnel	-2 193 447	-2 046 317	-4 205 716				
Produits des placements	271 518	334 732	460 053	Autres charges d'exploitation	-1 234 601	-1 099 328	-2 595 473				
Sous Total	9 865 060	8 928 089	18 410 496	Sous Total	-3 428 048	-3 145 645	-6 801 189	Excédent Brut d'Exploitation	6 437 012	5 782 444	11 609 307
Excédent Brut d'Exploitation	6 437 012	5 782 444	11 609 307	Dotations aux amortissements	-213 454	-239 725	-477 194				
Reprise sur provisions sur créances	3 292 931	3 284 874	5 447 467	Dotations aux provisions sur créances	-4 993 482	-5 019 106	-6 706 430				
Reprise sur provisions sur titres	0	115 759	238 984	Dotations aux provisions sur titres	-228 436	-159 685	-327 254				
Reprise sur provisions sur risques	2 795	590	3 314	Dotations aux provisions sur risques divers	-8 191		-7 325				
Résultat suite à la radiation de créances	-234		128 921	Autres pertes ordinaires	-1 924	-34 407	-83 837				
Autres produits ordinaires	72 275	111 064		Impôt sur les sociétés	-1 512 849	-1 333 261	-3 728 240				
Sous total	9 804 779	9 294 730	17 427 993	Sous Total	-6 958 336	-6 786 184	-11 330 280	Résultat des activités ordinaires	2 846 443	2 508 546	6 097 713
Résultat des activités ordinaires après impôt	2 846 443	2 508 546	6 097 713	Résultat négatif des activités ordinaires							
Gains extraordinaires				Pertes extraordinaires							
Effet positifs de modification comptable				Effet négatif de modification							
Total	2 846 443	2 508 546	6 097 713		0	0	0	Résultat net de l'exercice	2 846 443	2 508 546	6 097 713

4.19. Tableau de mouvement des capitaux propres au 30/06/2015

en(dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserves pour fonds social	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2014	25 000 000	17 000 000	2 379 330	18 003 022	1 432 474	2 506 613	6 097 713	72 419 152
Réaffectation de réserves en résultats reportés par l'AGO du 29/05/2015				-954 895		954 895		0
Affectation du résultat de l'exercice 2014			120 670		75 000	902 043	-1 097 713	0
Dividendes de 2014							-5 000 000	-5 000 000
Résultat net au 30/06/2015							2 846 443	2 846 443
Solde au 31/12/2014 après affectation	25 000 000	17 000 000	2 500 000	17 048 127	1 507 474	4 363 551	2 846 443	70 265 595

4.20. Evolution des produits nets de leasing et du résultat d'exploitation

(en Dinars)

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Revenus de Leasing	19 991 269	17 300 481	36 503 703
Produits nets de leasing	9 696 745	8 680 530	18 095 073
Résultat d'exploitation	4 288 941	3 765 151	9 780 868
Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Résultat d'exploitation par action	0,172	0,151	0,391
Produits nets par action	0,388	0,347	0,724

4.21. Evolution du bénéfice net

(en Dinars)

Désignation	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Bénéfice avant impôt (en Dinars)	4 359 292	3 841 808	9 825 952
Bénéfice net d'impôt (en Dinars)	2 846 443	2 508 546	6 097 713
Capital social (en Dinars)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Bénéfice par action avant impôt (en Dinars)	0,174	0,154	0,393
Bénéfice par action net d'impôt (en Dinars)	0,114	0,100	0,244
Bénéfice avant impôt / Capital social	17,44%	15,37%	39,30%
Bénéfice net d'impôt / Capital social	11,39%	10,03%	24,39%

4.22. Evolution de la marge brute d'autofinancement

(en Dinars)

Désignation	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Bénéfice net	2 846 443	2 508 546	6 097 713
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	213 454	239 725	477 194
Dotations aux provisions et résultat des créances radiées	1 706 180	1 733 642	1 262 975
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	228 436	43 926	88 270
Marge brute d'autofinancement	4 994 513	4 525 839	7 926 152

4.23. Indicateurs de gestion et Ratios

Indicateurs de gestion (en dinars)	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Résultat net de la période (1)	2 846 443	2 508 546	6 097 713
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	437 866 281	411 207 502	414 058 752
Engagements (2) (bilans et hors bilans)	471 165 156	425 862 243	436 900 339
Fonds propres (avant résultat net) (3)	67 419 152	66 321 439	66 321 439
Capitaux propres avant affectation	70 265 595	68 829 985	72 419 152
Créances issues d'opérations de leasing	422 363 806	393 976 451	396 925 993
Créances classées (4)	38 965 384	39 033 744	36 258 378
Produits réservés (5)	3 004 107	2 970 187	3 017 472
Total Provisions (y compris provisions collectives)	27 031 626	26 350 768	25 875 499
Emprunts et ressources spéciales (7)	341 871 504	315 677 924	334 603 659
Charges financières	11 176 732	9 625 625	20 211 417
Charges du personnel	2 193 447	2 046 317	4 205 716
Autres charges d'exploitation	1 234 601	1 099 328	2 595 473
Dotations aux amortissements des valeurs mobilisées	213 454	239 725	477 194
Total charges d'exploitation (charges du personnel + autres charges d'exploitation + dotation aux amortissements des valeurs immobilisées) (8)	3 641 502	3 385 370	7 278 383
Produits nets (9)	9 696 745	8 680 530	18 095 073
Total brut des créances (10)	444 049 348	414 326 258	421 399 311
Total bilan (11)	468 340 097	431 567 461	437 363 279
Total des produits de Leasing	20 601 959	17 971 424	37 846 437
Dettes envers la clientèle	8 350 191	8 971 148	4 419 652
Portefeuille titre commercial	15 502 475	17 231 051	17 132 759
Ratios propres aux sociétés de leasing	-	-	-
Fonds propres / Engagements	14,31%	15,57%	15,2%
Taux de créances classées	8,78%	9,41%	8,60%
Ratio de couverture des créances classées	69,18%	67,22%	71,19%
Créances classées / (Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille titre d'investissement)	8,90%	9,49%	8,76%
Ratio des fonds propres selon la circulaire 91-24 de la BCT	-	-	19,90%
Ratios de structure	-	-	-
Total des capitaux propres après résultat/Total Bilan	15,0%	15,9%	16,6%
Emprunts et ressources spéciales/Total Bilan	73,0%	73,1%	76,5%
Créances issues d'opérations de leasing/Total Bilan	90,2%	91,3%	90,8%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances sur la clientèle	82,9%	82,4%	85,4%
Ratios de Gestion	-	-	-
Charges du personnel / Produits nets	22,62%	23,57%	23,24%
Produits nets/Capitaux propres avant résultat	14,38%	13,09%	27,28%
Coefficient d'exploitation (8)/(9)	37,55%	39,00%	40,22%
Ratios de rentabilité	-	-	-
ROE (1)/(3)	4,2%	3,8%	9,2%
ROA (1)/(11)	0,6%	0,6%	1,4%
Résultat net / Produit net	29,4%	28,9%	33,7%
Intérêts de Leasing / créances sur la clientèle	4,9%	4,6%	9,5%
Produits nets / Total Bilan	2,1%	2,0%	4,1%

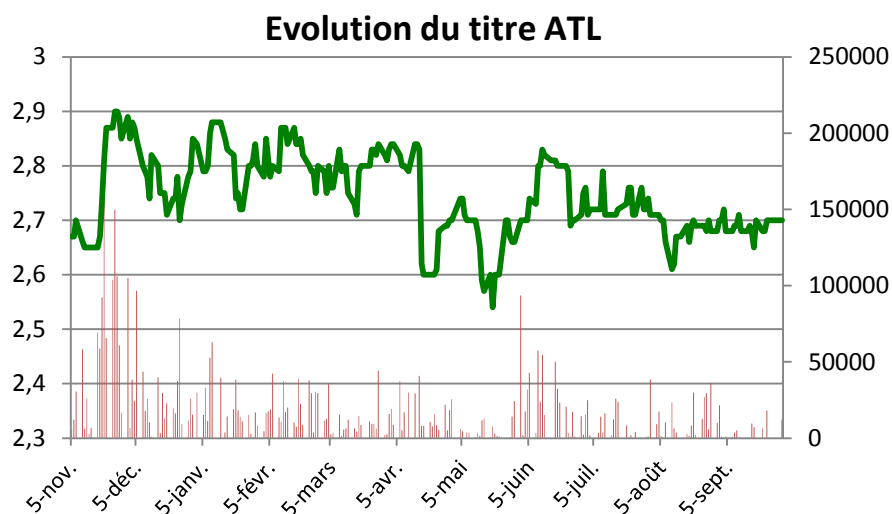
4.24. Comportement boursier de l'action ATL

Le titre ATL a gagné 12,97% en 2014 rester stable à 2,70DT à fin Novembre de l'année 2015. Le taux de rotation du titre s'est amélioré en 2014 par rapport à 2013 en passant de 9,34% à 14,66%. Les indicateurs de performance boursière se sont améliorés sont moins intéressants que ceux enregistrés en 2013, qui a enregistré une forte baisses générale des cours, en raison d'une évolution positive du cours de l'action ATL.

Les cours extrêmes enregistrés en 2014 sont de 2,13-3,79 et de 2,54-2,9 depuis le début de l'année 2015. Le titre a souffert à l'instar du marché des actions terroristes qui ont frappé de plein fouet la confiance et l'appétit à l'investissement des investisseurs. Néanmoins la stabilisation de la situation sociopolitique et l'amélioration des conditions sécuritaires ont permis une reprise graduelle du cours du titre.

	2012	2013	2014	30/11/2015
Nombre de titres admis	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Cours fin de période	3,29	2,39	2,70	2,70
Capitalisation boursière	82 250 000	59 750 000	67 500 000	67 500 000
Nombre de titres traités	1 053 624	2 334 570	3 664 532	1 540 962
Rendement de la période	-23,50%	-29,29%	12,97%	0,00%
Valeur comptable nette	2,728	2,853	2,897	2,897
Cours plus haut	5,62	3,79	3,79	2,9
Cours plus bas	3,22	2,31	2,13	2,54
Bénéfice par action	0,184	0,261	0,244	0,244
Dividende par action	0,2	0,2	0,2	0,2
Date de distribution	01/07/2013	16/06/2014	15/06/2015	15/06/2015
PER	17,9	8,5	11,1	11,1
Dividend Yield	6,10%	8,37%	7,41%	7,41%
Taux de rotation	4,20%	9,34%	14,66%	6,16%

Le titre ATL a observé une nette reprise qui a été freinée à l'instar de l'évolution du marché en général, suite aux évènements terroristes enregistrés en début et en milieux d'année. Néanmoins, le titre a répondu positivement aux performances de la société et se maintient à des niveaux relativement acceptables.



Chapitre 5 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1. Conseil d'Administration

5.1.1. Membres des organes d'administration

Membres*	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
M. Slimene BETTAIEB	Président	Lui même	2015-2017	Tunis
Arab Tunisian Bank	Membre	M.Abdelwehad GOUIDER	2015-2017	Tunis
Société ENNAKL	Membre	M. Kaies Mrrakchi	2015-2017	Tunis
M. Fethi BLANCO	Membre mandaté par l'ATB	Lui même	2015-2017	Tunis
Banque Nationale Agricole	Membre	M. Faouzi GUEBLI	2015-2017	Tunis
M. Ammar Tlili	Membre mandaté par la BNA	Lui même	2015-2017	Tunis
SEFINA SICAF	Membre	M. Férid ABBES	2015-2017	Tunis
Mme.Maha Najjar TAJINA	Membre mandaté par l'ATB	Lui même	2015-2017	Tunis
ATI SICAF	Membre	M. Adel BEN YOUSSEF	2015-2017	Tunis
M. Ezzeddine Saidane	Membre indépendant	Lui même	2015-2017	Tunis
M. Laaroussi Bouziri	Membre indépendant	Lui même	2015-2017	Tunis
M. Ridha ZERZRI	Représentant des actionnaires minoritaires	Lui même	2015-2017	Tunis

*Nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/05/2015

5.1.2. Fonction des membres et des organes d'administration et de direction dans la société

Membre	Qualité	Mandat	Adresse
M. Slimene BETTAIEB	Président Directeur Général	2015 - 2017	Tunis
M. Zouheir TANBOURA	Directeur Général Adjoint	Depuis 2000	Tunis

Les autres membres des organes d'administration et de direction n'ont pas de fonction dans la société.

5.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des 3 dernières années

Membre	Fonction exercée en dehors de la société au cours des 3 dernières années
M. Slimene BETTAIEB	Néant
M. Fethi BLANCO	Directeur à l'ATB
M. Kaies Mrrakchi	Directeur à la société ENNAKL
M. Ammar Tlili	Directeur Général Adjoint à la BNA
Mme.Maha Najjar TAJINA	Directeur à l'ATB
M. Adel BEN YOUSSEF	Directeur à l'ATB
M.Abdelwehad GOUIDER	Directeur à l'ATB
M. Ezzeddine SAIDANE	Directeur général de la société DIRECTWAY consulting
M. Laaroussi BOUZIRI	Directeur général de la STUSID Bank
M. Ridha ZERZRI	Groupe ZERZRI, Administrateur à l'ATB
M. Zouheir TANBOURA	Néant
Faouzi Guebli	Directeur à la BNA
Ferid Abbes	A la tête du groupe Abbes

5.1.4. Mandats des membres des organes d'administration et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membres	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
M. Slimene BETTAIEB*	SARI, Union de Factoring, SICAR INVEST
M. Fethi BLANCO	Représentant de l'ATB dans le conseil d'administration d'UNIFACTOR
M. Kaies Mrrakchi	Néant
M. Ammar Tlili	SICAF PARTICIPATIONS BNA et SOFINREC
M. Abdelwehad GOUIDER	Néant
M. Adel BEN YOUSSEF	Néant
M. Ezzeddine SAIDANE	Néant
M. Laaroussi BOUZIRI	Néant
M. Ridha ZERZRI	ATB
M. Zouheir TANBOURA	Néant
Faouzi Guebli	Néant
Mme. Maha Najjar TAJINA	Néant
M. Mohamed DRISS	Conseiller auprès du conseil d'administration

*en tant que représentant permanent de l'ATL

5.1.5. Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent

Membres	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
Arab Tunisian Bank	M. Abdelwehad GOUIDER	Directeur à l'ATB
Société ENNAKL	M. Kaies Mrrakchi	Directeur à ENNAKL
Banque Nationale Agricole	M. Faouzi GUEBLI	Directeur à la BNA
SEFINA SICAF	M. Férid ABBES	Président Directeur Général
ATI-SICAF	M. Adel BEN YOUSSEF	Administrateur représentant ATB

*Le représentant de l'ATB dans le CA de l'ATL est décédé et n'a pas encore été remplacé.

5.2. Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2014

5.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction

La rémunération des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2014 est constituée par :

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décisions du Conseil d'Administration du 28 avril 2006 et du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêt des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} mai de chaque année, d'une indemnité

de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.

- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime.
- L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite fixée par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à six mois du dernier salaire brut. Le Directeur Général Adjoint bénéficie des avantages découlant de ces régimes d'assurance.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	P.D.G		D.G.A	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	308 315	146 944	228 236	101 135
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	42 985	-
TOTAL	308 315	146 944	271 221	101 135

5.2.2. Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Néant

5.3. Contrôle

Nom	Représenté par	Adresse	Mandat
La Générale d'Audit et Conseil		9, Place Ibn Hafs, 1002 Mutuelleville Tunis	
Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Chiheb GHANMI	Tél : 71 228 259 Fax : 71 282 730	2015-2017*
Financial Auditing & Consulting		22 bis, avenue Mongi Slim – 2087 El Menzah V Tunis	
Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Neji HERGLI	Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215	2015-2017*

*Désignés par l'AGO du 29/05/2015 pour un mandat de 3 ans expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2017

5.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres du conseil d'administration ou de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil et/ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

Néant

Chapitre 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉVOLUTION RÉCENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1. Evolution récente et Orientations

Pour la préparation des prévisions nous avons retenu des hypothèses d'évolution raisonnables en se basant sur les réalisations constatées au 31/12/2014 et au 30/06/2015, ainsi que les évolutions prévisibles du marché compte tenu de la situation économique du pays.

6.1.1. Evolution récente

En 2014, les contrats approuvés ont augmenté de 13,8% pour atteindre 242,8 MDT, contre 213,4 MDT en 2013, les mises en forces ont progressé de 16,0% (220,7 MDT contre 190,3 MDT en 2013) et les encours financiers se sont élevés à 396,6 MDT contre 365,7 MDT en 2013, soit, une augmentation de 8,45 %.

Au 30/09/2015, les engagements de l'ATL ont progressé de 11,3% pour atteindre 466,6 MDT, les approbations ont évolué de 5,7% pour atteindre 213,9 MDT et les mises en force ont augmenté de 8,9% pour atteindre 186 MDT et ce, par rapport à la même période de l'exercice 2014.

Au niveau de la rentabilité, et grâce à l'amélioration de l'activité, une augmentation du produit net de leasing de 12,8% (14,8 MDT) a été enregistrée par rapport à la même période de l'exercice 2014.

6.1.2. Orientations

L'ATL a adhéré à la politique adoptée par les instances réglementaires en matière de couverture du risque qui consiste à atteindre un taux de couverture des créances classées de 70% au terme de l'année 2009.

Pour la période allant de 2015 à 2020, l'objectif retenu est de maintenir un taux de croissance moyen de 5%, tout en assurant une meilleure qualité du portefeuille client (taux des actifs accochés dans la limite de 8% et taux de couverture d'au moins 70%).

6.2. Perspectives d'avenir

Les états financiers prévisionnels de la période 2015-2019 de l'ATL ont été élaborés sur la base des états financiers certifiés relatifs à l'exercice 2014. Les hypothèses sous jacentes et les prévisions ont été approuvées par le conseil d'administration du 20/08/2015.

L'Arab Tunisian Lease s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de trois ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

L'Arab Tunisian Lease s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.2.1. Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2014-2019 par rapport aux informations prévisionnelles 2015-2020

Mises en force

(en MD)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Mises en force (prévision initiale)	210,0	220,5	231,5	243,1	255,3	268,0	
Mises en force (réalisées ou mises à jour)	217,3	250,0	262,5	275,6	289,4	303,9	319,1
Ecart	3,5%	13,4%	13,4%	13,4%	13,4%	13,4%	
Commentaire	Les réalisations de 2014 ont dépassé les prévisions initiales de 3,5%		L'activité prévisionnelle a été revue à la hausse suite à l'observation de signes de relance de l'activité				

Marges financières et préloyers :

(en MD)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Marges financières & préloyers (prévision initiale)	37 590	43 635	49 250	53 483	55 471	57 487	
Marges financières & préloyers (réalisés ou mis à jour)	35 645	40 811	51 286	59 855	66 656	70 385	72 396
Ecart	-5,2%	-6,5%	4,1%	11,9%	20,2%	22,4%	
Commentaire	La variation des revenus de leasing s'explique par une répartition mensuelle des mises en force non conforme aux prévisions initiales		Les revenus ont été actualisés compte tenu de la revue du niveau d'activité				

Intérêts de retard :

(en MD)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Intérêts de retard (prévision initiale)	1 301	1 366	1 434	1 506	1 581	1 660	
Intérêts de retard (réalisés ou mis à jour)	1 212	1 272	1 336	1 403	1 473	1 547	1 624
Ecart	-6,8%	-6,8%	-6,8%	-6,8%	-6,8%	-6,8%	
Commentaire	Les réalisations ont accusé une baisse de 6,8% par rapport aux prévisions initiales		Les intérêts de retard prévisionnels ont été actualisés compte tenu des réalisations				

Variation des produits réservés :

(en MD)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Variation des produits réservés (prévision initiale)	(278)	(392)	(401)	(406)	(426)	(458)	
Variation des produits réservés (réalisée ou mise à jour)	(353)	(362)	(570)	(491)	(380)	(401)	(473)
Ecart	26,8%	-7,6%	42,1%	21,1%	-10,8%	-12,4%	
Commentaire	Cette rubrique a enregistré une augmentation de 26,8% par rapport aux prévisions initiales		La variation prévisionnelle des agios réservés a été actualisée compte tenu de l'évolution prévisionnelle du portefeuille client				

Autres produits sur opérations de leasing :

(en MD)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Autres produits sur opérations de leasing (prévision initiale)	1 349	1 417	1 488	1 562	1 640	1 722	
Autres produits sur opérations de leasing (réalisés ou mis à jour)	1 343	1 410	1 480	1 554	1 632	1 714	1 799
Ecart	-0,5%	-0,5%	-0,5%	-0,5%	-0,5%	-0,5%	
Commentaire	Cette rubrique a enregistré une légère baisse par rapport aux prévisions initiales de 0,5%		Les prévisions pour les autres produits sur opérations de leasing ont été actualisées compte tenu des réalisations				

Autres produits d'exploitation :

(en MD)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Autres produits d'exploitation (prévision initiale)	304	263	277	291	306	322	
Autres produits d'exploitation (réalisés ou mis à jour)	315	230	237	250	264	279	294
Ecart	3,9%	-12,6%	-14,4%	-14,1%	-13,8%	-13,4%	
Commentaire	Les autres produits d'exploitation ont augmenté de 3,9% par rapport aux prévisions initiales		Les autres produits d'exploitation prévisionnels ont été actualisés compte tenu des réalisations				

Refinancement :

(en MD)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Refinancement (prévision initiale)	141 000	111 500	122 500	120 500	116 500	137 000	
Refinancement (réalisé ou mis à jour)	67 840	162 500	147 000	160 000	156 500	146 500	168 500
Ecart	-51,9%	45,7%	20,0%	32,8%	34,3%	6,9%	
Commentaire	Le refinancement de 2014 s'est limité exclusivement à des émissions obligataires pour 67.840 mDT		Les besoins prévisionnels de refinancement ont été ajustés compte tenu de la revue du niveau d'activité				

Intérêts des emprunts :

(en MD)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Intérêts des emprunts (prévision initiale)	(20 993)	(23 673)	(26 326)	(27 949)	(28 230)	(28 112)	
Intérêts des emprunts (réalisés ou mis à jour)	(19 832)	(24 046)	(28 259)	(32 337)	(34 998)	(35 624)	(35 145)
Ecart	-5,5%	1,6%	7,3%	15,7%	24,0%	26,7%	
Commentaire	En raison de la baisse du volume du refinancement, la charge d'intérêts a accusé une baisse de 5,5% par rapport aux prévisions initiales		La charge d'intérêts prévisionnelle a été actualisée compte tenu des réalisations				

Résorptions des frais d'émission des emprunts :

(en MD)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Résorptions des frais d'émission des emprunts (prévision initiale)	(381)	(415)	(449)	(420)	(437)	(387)	
Résorptions des frais d'émission des emprunts (réalisées ou mises à jour)	(379)	(495)	(933)	(1 103)	(1 194)	(1 187)	(793)
Ecart	-0,6%	19,2%	107,7%	162,6%	173,4%	206,4%	
Commentaire	La charge de résorption des frais d'émission des emprunts a accusé une légère baisse de 0,6% par rapport aux prévisions initiales		Les prévisions pour cette rubrique ont été actualisées compte tenu de l'augmentation des taux des commissions de placement				

Produits de placement :

(en MD)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produits de placement (prévision initiale)	557	507	490	476	469	462	
Produits de placement (réalisés ou mis à jour)	460	433	432	432	431	431	431
Ecart	-17,4%	-14,6%	-11,8%	-9,3%	-7,9%	-6,7%	
Commentaire	Les réalisations ont accusé une baisse de 17,4% par rapport aux prévisions initiales		Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations				

Charges du personnel :

(en MD)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charges du personnel (prévision initiale)	(4 392)	(4 744)	(5 123)	(5 533)	(5 976)	(6 454)	
Charges du personnel (réalisées ou mis à jour)	(4 206)	(4 387)	(4 738)	(5 117)	(5 526)	(5 968)	(6 446)
Ecart	-4,2%	-7,5%	-7,5%	-7,5%	-7,5%	-7,5%	
Commentaire	les charges du personnel ont baissé de 4,2% par rapport aux prévisions initiales		Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations				

Autres charges d'exploitation :

(en MD)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Autres charges d'exploitation (prévision initiale)	(2 274)	(2 388)	(2 507)	(2 632)	(2 764)	(2 902)	
Autres charges d'exploitation (réalisées ou mises à jour)	(2 595)	(2 391)	(2 511)	(2 636)	(2 768)	(2 907)	(3 052)
Ecart	14,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	
Commentaire	Les charges d'exploitation ont augmenté de 14,1% en raison de la contribution conjoncturelle exceptionnelle supportée en 2014 pour 318 mDT		Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations				

Dotations aux amortissements et aux résorptions :

(en MD)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotations aux amortissements et aux résorptions (prévision initiale)	(684)	(633)	(641)	(649)	(657)	(665)	
Dotations aux amortissements et aux résorptions (réalisées ou mises à jour)	(477)	(659)	(665)	(673)	(681)	(689)	(697)
Ecart	-30,2%	4,1%	3,8%	3,7%	3,7%	3,6%	
Commentaire	Cette rubrique a accusé une baisse de 30,2% par rapport aux prévisions initiales		Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations				

Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

(en MD)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres (prévision initiale)	(204)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)	
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres (réalisées ou mises à jour)	(88)	(106)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)
Ecart	-56,6%	5,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Commentaire	Les réalisations ont accusé une baisse significative de 56,6% grâce à des reprises de provisions consécutives à des cessions de titres		Les prévisions pour 2015 tiennent compte de l'examen de la situation au 30 juin de la même année. Pour les autres années, les prévisions initiales ont été maintenues				

Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

(en MD)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées (prévision initiale)	(1 828)	(2 777)	(2 688)	(2 457)	(2 393)	(2 557)	
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées (réalisées ou mises à jour)	(1 263)	(1 988)	(3 509)	(2 793)	(1 906)	(1 959)	(2 337)
Ecart	-30,9%	-28,4%	30,5%	13,7%	-20,3%	-23,4%	
Commentaire	Le maintien de la provision collective à son niveau de 2013 et les actions de récupération de matériel donné en leasing engagées par l'ATL sont à l'origine de cette baisse		Les prévisions des dotations aux provisions ont été reprises compte tenu de l'évolution du portefeuille client et des objectifs fixés en matière de taux de couverture prévisionnel				

Qualité du portefeuille-client :

Qualité du portefeuille client (prévision initiale)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montant des créances classées	35 080	38 665	41 838	43 414	43 872	44 927	
Ratio des créances classées	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	
Ratio de couverture des créances classées	74,6%	75,0%	76,0%	79,5%	85,0%	89,5%	

Qualité du portefeuille client (réalisation ou mise à jour)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montant des créances classées	36 258	39 112	44 779	49 340	52 334	52 858	53 727
Ratio des créances classées	8,60%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Ratio de couverture des créances classées	71,2%	72,0%	72,0%	72,0%	72,3%	76,0%	80,0%

6.2.2. Analyse des performances réalisées au 30 Septembre 2015 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2015

La confrontation des réalisations des trois premiers trimestres de l'exercice 2015 reflétées par les indicateurs d'activités arrêtés au 30/09/2015 avec les prévisions établies pour l'année 2015 publiées au niveau du présent document de référence fait ressortir les pourcentages de réalisations suivants :

En mDT	Indicateurs d'activité au 30/09/2015	Prévisions de l'année 2015	Pourcentage de réalisation
Mises en force	185 967	250 000	74,4%
Revenus nets de leasing	30 612	43 131	71,0%
Produit Net de Leasing	14 824	19 023	77,9%
Total des charges d'exploitation	5 504	7 437	74,0%

Comme l'indique le tableau ci-dessus, ATL demeure en ligne avec ses prévisions relatives à l'exercice 2015. En effet, la Société réalise, au 30/09/2015, 74,4% de ses prévisions de mises en force et 71% des revenus prévisionnels au titre de l'exercice 2015 et dépasse son objectif au niveau des produits nets de leasing.

6.2.3. Hypothèses de prévisions retenues

Compte tenu des évolutions récentes et des orientations générales et commerciales de la société, les hypothèses de base retenues pour l'établissement des informations financières prévisionnelles pour la période 2015-2020 se présentent comme suit :

Mises en force

- Pour l'année 2015 et compte tenu des prémisses de reprise de l'activité économique, nous estimons que les mises en force s'établiront à 250 MD soit une progression de 15% par rapport à 2014.

Pour le reste de la période nous tablons sur une croissance modérée de 5%.

- Le taux moyen de financement retenu, pour la période 2015-2020 est de 10,5%.

La répartition mensuelle des mises en force est faite sur une base linéaire avec une durée moyenne de 50 mois.

(en MD)	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Mises en force	217,3	250,0	262,5	275,6	289,4	303,9	319,1
Taux d'évolution	14%	15%	5%	5%	5%	5%	5%

Produits de Leasing :

La conjugaison des hypothèses précitées permet de dégager les résultats suivants au titre de la période de projection 2015-2020 :

(en MD)	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Intérêts et revenus assimilés (1)	36 504	41 721	52 052	60 767	67 748	71 530	73 547
<i>Marges financières & préloyers</i>	35 645	40 811	51 286	59 855	66 656	70 385	72 396
<i>Intérêts de retard</i>	1 212	1 272	1 336	1 403	1 473	1 547	1 624
<i>Variation des produits réservés</i>	(353)	(362)	(570)	(491)	(380)	(401)	(473)
Autres produits sur opérations de leasing (2)	1 343	1 410	1 480	1 554	1 632	1 714	1 799
<i>Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing</i>	571	599	629	661	694	729	765
<i>Récupération de frais de dossiers</i>	399	419	440	462	485	509	535
<i>Récupération de frais de rejet</i>	358	376	394	414	435	457	479
<i>Récupération de frais de télégramme</i>	11	11	12	13	13	14	15
<i>Ristournes accordées par les fournisseurs de biens donnés</i>	4	4	5	5	5	5	6
Produits de leasing (1) + (2)	37 846	43 131	53 532	62 321	69 380	73 244	75 346

- Les marges financières et les préloyers évoluent en fonction de l'encours actuel des contrats mis en force ainsi que des hypothèses retenues pour le taux moyen de financement et le niveau prévisionnel des mises en force additionnelles.
- Les intérêts de retard évolueront au taux moyen annuel de 5%.
- La variation des agios réservés (marge financière sur les loyers impayés des clients classés et intérêts de retard impayés des mêmes clients) a été estimée sur la base d'une évolution annuelle de 0,25% de la part des agios réservés dans la couverture totale des créances classées (Provisions à base individuelle majorées des agios réservés).
- Les autres produits sur opérations de leasing (produits accessoires) évolueront au taux moyen de 5%.

Autres produits d'exploitation :

(en MD)	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
<i>Produits locatifs des contrats de location simple</i>	96	71	74	78	82	86	90
<i>Intérêts sur prêts au personnel</i>	45	53	55	58	61	64	67
<i>Subventions d'exploitation (Avance TFP)</i>	13	39	43	46	50	54	58
<i>Ristournes sur contrats d'assurance</i>	136	62	65	68	72	75	79
<i>Remboursement de sinistres sur immobilisations propres</i>	26	5	-	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation	315	230	237	250	264	279	294

- Les produits locatifs générés par les contrats de location simple tiennent compte en 2015 de l'incidence de l'occupation par le propriétaire, à partir du mois de juin 2014, de locaux auparavant loués. Ces produits évolueront au taux moyen de 5% pour la période 2016-2020.
- L'avance TFP évoluera à partir de 2016 au taux de croissance retenu pour les charges de personnel, soit 8%.
- Les autres composantes de cette rubrique (intérêt sur prêts au personnel et ristournes sur contrats d'assurance) évolueront, à partir de 2016, au taux moyen de 5%.

Refinancement et Charges financières nettes :

Les besoins en refinancement de 2015 à 2020 sont répartis en 70% pour les emprunts obligataires et 30% pour les crédits bancaires.

(en MD)	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Emprunts obligataires (70%)	67 840	113 750	102 900	112 000	109 550	102 550	117 950
Crédits bancaires (30%)	-	48 750	44 100	48 000	46 950	43 950	50 550
Refinancement	67 840	162 500	147 000	160 000	156 500	146 500	168 500

Pour les besoins des simulations, le refinancement prévisionnel est considéré être réalisé sur 5 ans.

(en MD)	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Intérêts des emprunts	(19 832)	(24 046)	(28 259)	(32 337)	(34 998)	(35 624)	(35 145)
Résorptions des frais d'émission des emprunts	(379)	(495)	(933)	(1 103)	(1 194)	(1 187)	(793)
Charges financières nettes	(20 211)	(24 541)	(29 193)	(33 439)	(36 193)	(36 811)	(35 938)

- Les intérêts des emprunts sont calculés sur la base de l'encours moyen de refinancement du début et de fin d'année pour les emprunts non échus au 31/12/2014 au taux fixe contractuel pour les financements correspondants et en retenant un TMM de 5% pour les financements qui y sont indexés. Pour les nouveaux emprunts, la charge d'intérêts a été calculée sur la base de l'échéancier de remboursement des nouveaux emprunts au taux moyen de 7,25% pour la période 2015-2020.
- Les frais qui seront occasionnés par les émissions obligataires additionnelles ont été estimés sur la base d'un taux moyen de 1% appliqué au refinancement prévisionnel corrélatif, à partir de 2015.
- Les frais d'émission des emprunts sont amortis systématiquement sur la durée de chacun d'entre eux au prorata des intérêts à courir pendant chaque année de la période quinquennale 2015-2020.

Produits de placement :

(en MD)	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Revenus des placements à court terme (1)	12	18	19	20	21	22	23
Revenus des placements à long terme (2)	448	415	413	412	411	409	408
Dividendes	97	99	99	99	99	99	99
Intérêts sur obligations	3	6	6	5	4	3	2
Revenus nets des fonds gérés	295	286	284	284	284	284	284
Gains sur cession d'actions	29	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence	24	24	24	24	24	24	24
Produits de placement (1) + (2)	460	433	432	432	431	431	431

- Les revenus des placements à court terme suivront une évolution annuelle de 5%, à partir de 2016.
- Les intérêts sur obligations de l'Etat (emprunt national 2014) ont été calculés dans l'hypothèse de détention du placement jusqu'à l'échéance par référence à son taux d'intérêt effectif.
- Les revenus des fonds gérés sont calculés sur la base de l'encours moyen des dits fonds du début et de fin d'année au taux moyen de rendement annuel de 2,06%
- Les dividendes et les jetons de présence ont été retenus sur une base constante à partir de 2015.

Charges du personnel :

Dans une optique de maintien de l'effectif actuel, l'évolution des charges du personnel sera induite par les augmentations conventionnelles triennales et les avancements et passage de grade, estimés à 8% à partir de 2016.

(en MD)	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Charges du personnel	(4 206)	(4 387)	(4 738)	(5 117)	(5 526)	(5 968)	(6 446)

Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation constatées en 2014 tiennent compte d'un prélèvement conjoncturel de nature exceptionnelle de 318 MD (Contribution conjoncturelle exceptionnelle - CCE). Pour l'année 2015, une majoration de 5% a été appliquée par rapport aux réalisations de 2014 corrigées de l'incidence de la CCE. Pour la période 2016-2020, une évolution annuelle de 5% a été retenue.

(en MD)	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Autres charges d'exploitation	(2 595)	(2 391)	(2 511)	(2 636)	(2 768)	(2 907)	(3 052)

Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Il s'agit des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles propres ainsi que des résorptions des frais de l'augmentation du capital réalisée en 2012.

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, la dotation annuelle est calculée en fonction de la variation des éléments corrélatifs du bilan.

Pour les frais d'augmentation de capital, la dotation annuelle calculée en 2015 correspond à la résorption totale de leur solde net au 31/12/2014.

(en MD)	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Dotations aux amortissements	(420)	(657)	(665)	(673)	(681)	(689)	(697)
Résorptions des frais d'augmentation de capital	(58)	(2)	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et aux résorptions	(477)	(659)	(665)	(673)	(681)	(689)	(697)

Dotations aux provisions et résultat des créances radiées (coût du risque) :

Pour maintenir la qualité de son portefeuille l'ATL prévoit de conserver un ratio de couverture confortable tout en maîtrisant l'évolution des créances classées en B2, B3 et B4.

Le coût prévisionnel du risque de contrepartie (dotations aux provisions) a été estimé, pour chaque année, par référence aux hypothèses suivantes :

(en MD)	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Montant des créances classées B2, B3 et B4	36 429	39 112	44 779	49 340	52 334	52 858	53 727
Ratio des créances classées	8,60%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Ratio de couverture des créances classées B2, B3 et B4	71,19%	72,00%	72,00%	72,00%	72,25%	76,00%	80,00%

En raison de la stabilité du montant de la provision collective durant la période 2012-2014, aucun flux additionnel de dotation n'a été envisagé pour la période 2015-2020.

(en MD)	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Montant des créances classées A et B1	389 390	449 785	514 963	567 410	601 837	607 864	617 860
Ratio de couverture des créances classées A et B1	0,79%	0,68%	0,60%	0,54%	0,51%	0,51%	0,50%

L'évolution des dotations annuelles aux provisions se présente, au titre de la période 2015-2020, comme suit :

(en MD)	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Dotations nettes aux provisions à base individuelle	(1 263)	(1 988)	(3 509)	(2 793)	(1 906)	(1 959)	(2 337)
Dotations nettes aux provisions à base collective	-	-	-	-	-	-	-
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	(1 263)	(1 988)	(3 509)	(2 793)	(1 906)	(1 959)	(2 337)

Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

A partir de 2016, une dotation annuelle de 100 MD a été retenue.

(en MD)	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	(88)	(106)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)

Impôt sur les sociétés :

L'impôt est décompté au taux effectif de 35% compte tenu de l'hypothèse de l'absence de réinvestissements exonérés durant la période 2015-2020.

Distribution des dividendes :

Un dividende constant de 20% du capital de la société a été retenu.

Le dividende prévisionnel par action serait de :

(en MD)	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
dividendes	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Dividende par action (en Dinars)	0,200	0,200	0,200	0,200	0,200	0,200	0,200

Hypothèses du Bilan :

1. Liquidités et équivalents de liquidités :

Une liquidité est déterminée en fonction du besoin en trésorerie résultant du décalage entre les emplois et les ressources.

2. Créances issues d'opérations de leasing

a. Investissements bruts en contrats de leasing :

- L'investissement brut en immobilisations données en leasing correspond au solde de début d'année majoré des mises en forces de l'année et diminué des sorties au titre des rachats et cessions anticipés estimés respectivement à 8 MD en 2015 (un taux de croissance annuel de 5% a été retenu pour les années 2016-2020)
- Les remboursements en capital viennent en déduction de l'encours financier.

b. Clients et comptes rattachés :

- Les impayés figurant au sous poste "clients et comptes rattachés" sont déterminés, compte tenu d'un objectif de taux de recouvrement annuel moyen fixé à 92%.

	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Taux de recouvrement (objectif)	91,0%	91,5%	92,0%	92,5%	93,0%	93,5%	94,0%
Soldes des impayés	25 292	22 970	23 461	25 164	26 798	28 639	27 174
Variation des impayés	2 487	-2 322	491	1 703	1 634	1 841	-1 465
Facturations TTC *	259 659	244 939	270 287	312 059	357 666	413 801	424 265
Recouvrement	257 172	247 261	269 796	310 356	356 032	411 961	425 730

* Les facturations couvrent les loyers (principal + marge financière) TTC, des produits d'exploitation et des rachats et cessions.

c. Provisions et agios réservés (couverture) :

- L'évolution des provisions et agios réservés correspond à la variation annuelle des produits réservés, à la dotation annuelle nette aux provisions, à base individuelle, sur les créances classées en B2, B3 et B4 et à la dotation annuelle nette aux provisions, à base collective, sur les créances classées en A et B1.

3. Placements à long terme :

L'évolution des placements à long terme correspond aux prises de participations annuelles, déduction faite des cessions prévisionnelles des participations selon les échéanciers des portages.

4. Valeurs immobilisées :

L'investissement annuel en immobilisations corporelles et incorporelles propres, est estimé à 100 MD par an à partir de 2016.

La dotation annuelle aux amortissements est estimée à 8% de la valeur brute.

5. Autres actifs :

(en MD)	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Charges reportées (1)	1 308	1 857	1 953	1 970	1 871	1 710	2 096
Valeur brute	3 047	4 094	5 123	6 243	7 338	8 364	9 543
Moins: Résorptions	(1 740)	(2 237)	(3 170)	(4 273)	(5 467)	(6 654)	(7 447)
Divers postes d'actifs	4 032	4 240	4 457	4 686	4 926	5 178	5 443
Valeur brute	4 149	4 356	4 574	4 802	5 043	5 295	5 559
Moins: Provisions	(116)	(116)	(116)	(116)	(116)	(116)	(116)
Autres actifs (1) + (2)	5 340	6 097	6 410	6 656	6 797	6 888	7 539

- L'évolution de la valeur brute des charges reportées correspond aux frais qui seront occasionnés par les émissions obligataires additionnelles. Elle a été estimée sur la base d'un taux moyen de 1% appliqué au refinancement prévisionnel corrélatif, à partir de 2015.
- Les frais d'émission des emprunts sont amortis systématiquement sur la durée de chacun d'entre eux au prorata des intérêts à courir pendant chaque année de la période quinquennale 2015-2020.
- Les frais d'augmentation de capital engagés en 2012 sont amortis linéairement sur trois ans.
- Le taux de progression annuelle retenu pour les divers autres postes d'actifs, est de 5% par an.

6. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts sont augmentés par les refinancements annuels et diminués par les tombées des échéances annuelles.

7. Dettes envers la clientèle :

Le taux d'accroissement annuel retenu pour ce poste, est de 5% par an.

8. Fournisseurs et comptes rattachés

Le taux d'accroissement annuel retenu pour ce poste, est de 5% par an.

9. Autres passifs :

Le taux d'accroissement annuel retenu pour ce poste, est de 5% par an.

10. Réserves et résultats reportés :

Les réserves et résultats reportés ont été déterminés en fonction des distributions de dividendes projetées et des dotations au fonds de réserves extraordinaires.

6.2.4. Etats financiers prévisionnels

Bilans prévisionnels

BILANS PREVISIONNELS

En milliers de dinars (MD)	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
ACTIF							
Liquidités et équivalents de liquidités	13 773	253	50	382	24	159	292
Créances issues d'opérations de leasing	396 926	457 655	524 420	578 144	613 279	617 470	625 525
Placements à long terme	17 133	16 904	16 729	16 607	16 487	16 366	16 246
Valeurs immobilisées	4 192	4 155	3 590	3 017	2 435	1 846	1 249
Autres actifs	5 340	6 097	6 410	6 656	6 797	6 888	7 539
<i>Total de l'actif</i>	437 363	485 063	551 200	604 806	639 023	642 729	650 850
PASSIF							
Concours bancaires et dettes rattachées	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes rattachées	334 604	379 421	440 199	485 273	507 848	498 123	491 432
Dettes envers la clientèle	4 420	4 641	4 873	5 116	5 372	5 641	5 923
Fournisseurs et comptes rattachés	22 893	24 038	25 240	26 502	27 827	29 218	30 679
Autres passifs	3 028	3 179	3 338	3 505	3 680	3 864	4 057
<i>Total du passif</i>	364 944	411 278	473 649	520 396	544 727	536 846	532 091
CAPITAUX PROPRES							
Capital	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Réserves	38 815	38 056	40 841	43 868	48 618	53 968	60 618
Résultats reportés	2 507	4 364	2 944	3 683	5 792	10 327	15 265
Résultat de l'exercice	6 098	6 366	8 766	11 859	14 886	16 588	17 876
<i>Total des capitaux propres</i>	72 419	73 785	77 551	84 410	94 295	105 883	118 759
<i>Total passif et capitaux propres</i>	437 363	485 063	551 200	604 806	639 023	642 729	650 850

Etat de résultats prévisionnels

ETATS DE RESULTATS PREVISIONNELS

En milliers de dinars (MD)	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing	36 504	41 721	52 052	60 767	67 748	71 530	73 547
Autres produits sur opérations de leasing	1 343	1 410	1 480	1 554	1 632	1 714	1 799
Total des produits de leasing	37 846	43 131	53 532	62 321	69 380	73 244	75 346
Charges financières nettes	(20 211)	(24 541)	(29 193)	(33 439)	(36 193)	(36 811)	(35 938)
Produits des placements	460	433	432	432	431	431	431
PRODUIT NET DE LEASING	18 095	19 023	24 772	29 313	33 619	36 865	39 839
Autres produits d'exploitation	315	230	237	250	264	279	294
Charges de personnel	(4 206)	(4 387)	(4 738)	(5 117)	(5 526)	(5 968)	(6 446)
Autres charges d'exploitation	(2 595)	(2 391)	(2 511)	(2 636)	(2 768)	(2 907)	(3 052)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	(477)	(659)	(665)	(673)	(681)	(689)	(697)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	11 132	11 816	17 095	21 137	24 907	27 579	29 939
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	(1 263)	(1 988)	(3 509)	(2 793)	(1 906)	(1 959)	(2 337)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	(88)	(106)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)
RESULTAT D'EXPLOITATION	9 781	9 723	13 486	18 244	22 901	25 520	27 502
Autres gains ordinaires	129	72	-	-	-	-	-
Autres pertes ordinaires	(84)	(2)	-	-	-	-	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	9 826	9 794	13 486	18 244	22 901	25 520	27 502
Impôt sur les bénéfices	(3 728)	(3 428)	(4 720)	(6 386)	(8 015)	(8 932)	(9 626)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	6 098	6 366	8 766	11 859	14 886	16 588	17 876

Etats des flux de trésorerie prévisionnels

ETATS DES FLUX DE TRESORERIE PREVISIONNELS

En milliers de dinars (MD)	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation							
Encaissements clients de leasing	252 886	264 868	283 759	324 910	371 178	427 866	442 482
Décaissements fournisseurs de leasing	(234 525)	(286 717)	(301 243)	(316 198)	(331 872)	(348 468)	(365 943)
Encaissements autres que leasing	288	303	318	334	350	368	386
Décaissements autres que leasing	(7 603)	(2 668)	(2 805)	(2 944)	(3 090)	(3 243)	(3 404)
Décaissements personnel	(2 148)	(2 193)	(2 369)	(2 558)	(2 763)	(2 984)	(3 223)
Intérêts payés	(18 886)	(20 308)	(23 663)	(27 017)	(29 123)	(29 555)	(29 328)
Intérêts perçus	252	442	434	433	432	432	432
Impôts et taxes payés à l'Etat	(11 424)	(6 558)	(10 384)	(16 622)	(22 963)	(29 474)	(29 499)
Flux de trésorerie affectés à (ou provenant de) l'exploitation	(21 161)	(52 831)	(55 953)	(39 664)	(17 852)	14 940	11 903
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement							
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations propres	(579)	(620)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	111	-	-	-	-	-	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(600)	-	-	-	-	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	1 468	115	73	20	20	20	20
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	400	(505)	(27)	(80)	(80)	(80)	(80)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement							
Encaissement suite à l'émission d'actions	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes et autres distributions	(5 000)	(5 000)	(5 000)	(5 000)	(5 000)	(5 000)	(5 000)
Encaissements provenant des emprunts	81 840	162 500	147 000	160 000	156 500	146 500	168 500
Remboursement des emprunts	(58 908)	(117 683)	(86 222)	(114 925)	(133 925)	(156 225)	(175 191)
Flux de trésorerie provenant des (ou affectés aux) activités de financement	17 932	39 817	55 778	40 075	17 575	(14 725)	(11 691)
Variation de trésorerie	(2 830)	(13 520)	(202)	331	(357)	135	132
Trésorerie en début de période	16 602	13 773	253	50	382	24	159
Trésorerie à la clôture de la période	13 773	253	50	382	24	159	292

6.2.5. Marge brute d'autofinancement prévisionnelle

(mD)	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
Résultat net	6 098	6 366	8 766	11 859	14 886	16 588	17 876
Dotations aux amortissements des immobilisations propre	477	657	665	673	681	689	697
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	1 263	1 988	3 509	2 793	1 906	1 959	2 337
Dotations aux provisions pour dépréciation des titre	88	106	100	100	100	100	100
Marge brute d'autofinance	7 926	9 116	13 040	15 425	17 573	19 336	21 010

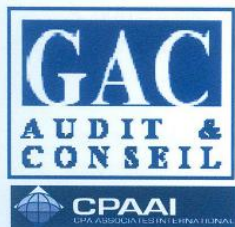
6.2.6. Evolution des créances classées

Désignation (mD)	2014	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p	2020
Risque Total	425 819	488 897	559 742	616 749	654 171	660 722	671 587
Provisions et agios réservés (Hors provisions collective)	25 812	28 162	32 241	35 525	37 811	40 172	42 982
Créances classées	36 258	39 112	44 779	49 340	52 334	52 858	53 727
Créances classées/ Risque Total	8,51%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Provisions/ Créances classées	71,19%	72,00%	72,00%	72,00%	72,25%	76,00%	80,00%

6.2.7. Ratios prévisionnels

Indicateurs de gestion (en mD)	2 014	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p
Résultat net de la période (1)	6 098	6 366	8 766	11 859	14 886	16 588	17 876
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	414 059	474 559	541 149	594 752	629 766	633 836	641 770
Fonds propres (avant résultat net) (2)	66 321	67 419	68 785	72 551	79 410	89 295	100 883
Capitaux propres avant affectation	72 419	73 785	77 551	84 410	94 295	105 883	118 759
Créances sur la clientèle	396 926	457 655	524 420	578 144	613 279	617 470	625 525
Créances classées	36 258	39 112	44 779	49 340	52 334	52 858	53 727
Total provisions & agios réservés hors provision collective(4)	25 812	28 162	32 241	35 525	37 811	40 172	42 982
Emprunts et ressources spéciales (7)	334 604	379 421	440 199	485 273	507 848	498 123	491 432
Charges financières	20 211	24 541	29 193	33 439	36 193	36 811	35 938
Charges du personnel	4 206	4 387	4 738	5 117	5 526	5 968	6 446
Autres charges d'exploitation	2 595	2 391	2 511	2 636	2 768	2 907	3 052
Dotations aux amortissements des valeurs mobilisées	477	659	665	673	681	689	697
Total charges d'exploitation (charges du personnel + autres charges d'exploitation + dotation aux amortissements des valeurs immobilisées) (8)	7 278	7 437	7 914	8 427	8 976	9 564	10 195
Produits nets (9)	18 095	19 023	24 772	29 313	33 619	36 865	39 839
Total brut des créances Bilan (Net des avances) (10)	421 399	488 897	559 742	616 749	654 171	660 722	671 587
Total bilan (11)	437 363	485 063	551 200	604 806	639 023	642 729	650 850
Total Produits de Leasing	37 846	43 131	53 532	62 321	69 380	73 244	75 346
Dettes envers la clientèle	4 420	4 641	4 873	5 116	5 372	5 641	5 923
Portefeuille d'investissement	17 133	16 904	16 729	16 607	16 487	16 366	16 246
Portefeuille titre commercial	0	0	0	0	0	0	0
Ratios propres aux sociétés de leasing	-	-	-	-	-	-	-
Taux de créances classées	8,60%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Ratio de couverture des créances classées	71,19%	72,00%	72,00%	72,00%	72,25%	76,00%	80,00%
Ratios de structure	-	-	-	-	-	-	-
Total des capitaux propres après résultat/Total Bilan	16,6%	15,2%	14,1%	14,0%	14,8%	16,5%	18,2%
Emprunts et ressources spéciales/Total Bilan	76,5%	78,2%	79,9%	80,2%	79,5%	77,5%	75,5%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing/Total Bilan	90,8%	94,3%	95,1%	95,6%	96,0%	96,1%	96,1%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances sur la clientèle	85,4%	83,9%	84,9%	84,8%	83,7%	81,6%	79,5%
Ratios de Gestion	-	-	-	-	-	-	-
Charges du personnel / Produits nets	23,2%	23,1%	19,1%	17,5%	16,4%	16,2%	16,2%
Produits nets/Capitaux propres avant résultat	27,3%	28,2%	36,0%	40,4%	42,3%	41,3%	39,5%
Coefficient d'exploitation (8)/(9)	40,2%	39,1%	31,9%	28,7%	26,7%	25,9%	25,6%
Ratios de rentabilité	-	-	-	-	-	-	-
ROE (1)/(2)	9,2%	9,4%	12,7%	16,3%	18,7%	18,6%	17,7%
ROA (1)/(11)	1,4%	1,3%	1,6%	2,0%	2,3%	2,6%	2,7%
Résultat net / Produit net	33,7%	33,5%	35,4%	40,5%	44,3%	45,0%	44,9%
Produits de Leasing / créances sur la clientèle	9,5%	9,4%	10,2%	10,8%	11,3%	11,9%	12,0%
Produits nets / Total Bilan	4,1%	3,9%	4,5%	4,8%	5,3%	5,7%	6,1%

6.3. Avis des Commissaires aux Comptes sur la situation prévisionnelle



Société inscrite à l'OECT
Membre de CPA International
9, Place Ibn Hafss, Mutuelle ville
1002 Tunis – Tunisie
Tél. : 00 216 71 282 730
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana
Tél : 71 230 666 / Fax : 71 234 215
E-mail: nejl.fac@planet.tn

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXAMEN D'INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES POUR LA PERIODE 2015-2020

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons examiné la projection d'informations financières et de ses annexes de l'ATL relatifs à la période 2015-2020, tels qu'elles sont jointes au présent rapport.

Cette projection et les hypothèses présentées dans la Note 2.3 sur la base desquelles elle a été établie, relèvent de la responsabilité de la direction. Elle a été préparée dans le cadre de l'élaboration du document de référence "ATL 2015". Il nous appartient, sur la base de notre examen, d'exprimer notre conclusion sur cette projection.

La projection a été préparée sur la base d'un ensemble d'éléments comprenant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la direction qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que cette projection ne peut pas être utilisée à d'autres fins que celles indiquées ci-avant.

Nous avons effectué cet examen selon les Normes Internationales de Missions d'Assurance applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues, nous n'avons pas relevé de faits qui nous conduisent à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour la projection, étant toutefois rappelé qu'elle repose sur des hypothèses théoriques et que nous ne pouvons apporter d'assurance sur leur réalisation.

A notre avis, cette projection est correctement préparée sur la base des hypothèses décrites et est présentée conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Enfin, nous rappelons que s'agissant de projections présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative des informations prévisionnelles présentées.

Tunis, le 7 octobre 2015

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International

F.A.C

Chiheb GHANMI

Mohamed Neji HERGLI

